



FRONDAISON.

POUR UNE
ÉCOLOGIE
DECOLONIALE

Revue
étudiante
lyonnaise
2026 - n°1

EDITO

Chère·s lecteur·ice·s,

C'est avec un sentiment de fierté que nous vous présentons notre première édition de *Fronaison*. Une revue d'écologie politique intersectionnelle étudiante lyonnaise dont l'objectif est d'informer sur des réalités peu traitées par les médias mainstream. Nous cherchons à visibiliser les contre-récits minoritaires, soigneusement mis sur le banc par les outils propagandistes de l'économie ultra-libérale. Non pas par provocation mais par nécessité. Ne pas aborder les sujets qui dérangent l'ordre établi participe à l'économie de l'ignorance, à laquelle nous ne souhaitons pas participer. Lors d'une interview, David Maenda Kithoko, Président de Génération Lumière nous explique avoir pour objectif de « créer de l'inconfort » via le militantisme de son collectif. Telle est la démarche dont nous nous inspirons : créer de l'inconfort. Car c'est de cette manière que l'on contribue à imposer des sujets invisibilisés dans l'espace public.

Pour cette première édition, nous traitons d'écologie décoloniale.

Car oui, la colonisation est loin d'appartenir au passé et l'effectivité de la décolonisation est un mythe qui arrange. Par ailleurs, penser les rapports de domination sans les croiser avec l'exploitation de l'environnement est pour nous un non-sens. Une grande partie de ces relations de domination coloniales et néo-coloniales se traduisent presque toujours par une destruction concomitante de la nature, et inversement. En tant qu'étudiant·e·s engagé·e·s et militant·e·s, nous refusons de nous laisser séduire par des discours et des représentations qui laissent penser le contraire. Les anciennes colonies, leurs populations et leurs natures sont marquées au fer rouge par une histoire coloniale qui a trouvé les moyens de se réinventer au XXIème siècle en prenant des formes insidieuses. Loin du discours misérabiliste qui met en avant les territoires anciennement colonisés comme soumis à la fatalité de leur histoire, nous cherchons plutôt à remettre l'étau au bon endroit. Remettre de la lumière sur la réalité d'un Occident qui agit en bon maître à penser et maintient sa domination idéologique, intellectuelle, culturelle et économique sur bon nombre de pays. Notre projet émerge alors du constat d'un manque d'information sur ces sujets, et nous souhaitons participer à les visibiliser. Situé·e·s depuis la France nous avons une responsabilité : celle d'ouvrir les yeux. Eduquons-nous et arrêtons collectivement de tolérer un monde de sacrifice pour le confort d'une poignée de personnes.

Bonne lecture. De l'équipe Fronaison

SOMMAIRE.



6 **Penser l'écologie décoloniale - une introduction**

10 Carton rouge pour l'écologie blanche

13 Penser l'écologie avec Philippe Descola

16 **DOSSIER - LE RACISME ENVIRONNEMENTAL ÉTOUFFE LES BANLIEUES**

16 Quartiers populaires : continuum colonial et contre-dynamique écologique

18 Seine St Denis : Retrouver son souffle dans un quartier populaire étouffé

20 **DOSSIER - TERRITOIRES D'OUTRE-MER : CONTAMINATION ET ABANDON VOLONTAIRES**

22 Le chlordécone ou l'histoire d'une contamination coloniale dans les Antilles

26 Mayotte est sans eau et la métropole laisse faire : la réalité d'un lien colonial qui n'a jamais cessé

30 **DOSSIER - OMERTA EXTRACTIVISTE : LE CONSENSUS COLONIAL**

32 Racines de l'extractivisme

34 Le Congo : pays sacrifié pour un monde connecté

38 Entretien : Association Génération Lumière

42 Les mythes de l'extactivisme vert

46 Colonialisme vert : comment la conservation de l'environnement légitime des pratiques coloniales ?

48 **DOSSIER - GUERRES COLONIALES, GUERRES ECOCIDAIRES**

50 Ecocide colonial et guerres écologiques invisibles : le cas de l'agent orange

52 Panorama de la violence éco-coloniale d'Israël en Palestine

56 L'écocide : arme de la Russie et héritage de l'impérialisme

60 **DOSSIER - DROIT INTERNATIONAL, INTERÊT OCCIDENTAL, CONTINUITÉ COLONIALE**

62 Biopiraterie : la dépossession par l'accaparement

66 Les déplacé.e.s climatiques : l'urgence d'une protection face à l'échec du droit international



PENSER L'ÉCOLOGIE DÉCOLONIALE

Rédaction - Collective

QUI EST MALCOM FERDINAND ?

Malcom Ferdinand est une voix incontournable de l'écologie contemporaine. Chercheur engagé né en Martinique en 1985, il est actuellement chercheur au CNRS (à l'Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales).

Ses recherches portent sur l'Atlantique Noir et principalement les Caraïbes et sont saluées pour avoir fait le lien indispensable entre l'histoire coloniale et les enjeux d'une préservation écologique du monde, développant et théorisant le concept d'écologie décoloniale. Sa thèse s'intitule « Penser l'écologie depuis le monde caribéen : enjeux politiques et philosophiques des conflits écologiques (Martinique, Guadeloupe, Haïti et Porto Rico) ». En 2019, il écrit « Une écologie décoloniale, penser l'écologie depuis le monde caribéen » (éditions du Seuil), un livre qui aborde les questions environnementales sous le prisme des enjeux politiques et coloniaux. Il y explique que l'on ne peut pas comprendre la crise environnementale sans regarder le passé colonial et esclavagiste de notre monde.

UNE PENSÉE NOURRIE DES LUTTES ANTICOLONIALES. QUAND L'ÉCOLOGIE RENCONTRE L'HISTOIRE DE LA DOMINATION

Dès les années 1970, des chercheurs afro-américains ont établi le lien entre colonisation et question écologique. Citons Nathan Hare, qui écrit : « La véritable solution à la crise environnementale est la décolonisation des Noirs », ou encore le sociologue Terry Jones, qui parle « d'écologie d'apartheid ». Malcom Ferdinand s'inspire également de Frantz Fanon, militant anticolonialiste, d'Édouard Glissant, écrivain et philosophe engagé pour la libération des colonies, ou encore de Wangari Maathai, pionnière du reboisement et des droits humains au Kenya. Dans la lignée de ces penseur-eus-s, ainsi que des luttes autochtones, écoféministes, citoyennes et des mouvements de justice environnementale, Malcom Ferdinand critique les mouvements écologistes qui n'intègrent pas les questions postcoloniales et de genre aux enjeux climatiques. Il propose une relecture radicale de la crise écologique intégrant les crimes causés par les colonisations, les impérialismes, les esclavages et les violences structurelles qui ont fondé notre modernité.

LES CARAÏBES. MER DE PENSÉE – POURQUOI PENSER L'ÉCOLOGIE DEPUIS LES MARGES DU MONDE MODERNE ?

Malcom Ferdinand pense depuis les Caraïbes, non seulement parce qu'il y est né, mais parce que les Caraïbes incarnent selon lui un carrefour de cosmogonies diverses marqué par une histoire d'une extrême violence. Il questionne la blanchité de certains mouvements climatiques et les mécanismes qui maintiennent les luttes décoloniales et antiracistes à l'écart des urgences climatiques. Depuis une quinzaine d'années, il mène également des recherches sur le scandale du chlordécone. Dans « S'aimer la Terre », publié en 2024, Malcom Ferdinand se décrit comme un « chercheur-mêlé ». « Je me retrouve mêlé par mes recherches. [...] Je me retrouve mêlé par mon corps. »

Pour lui, le scandale du chlordécone prolonge l'« habiter colonial » ainsi que les rapports de domination dans la production scientifique et les savoirs.

LA DOUBLE FRACTURE : PEUT-ON SÉPARER DESTRUCTION ÉCOLOGIQUE ET DOMINATION HUMAINE ?

Parce que la destruction des écosystèmes de la Terre n'a été possible qu'au prix de la domination des peuples autochtones et de l'accaparement des ressources, Malcom Ferdinand avance l'idée que notre modernité repose sur une double fracture :

- une fracture écologique : la destruction des écosystèmes ;
- une fracture coloniale et humaine : l'exploitation violente des corps humains, non humains et du vivant permise par l'impérialisme, le colonialisme et l'esclavagisme.

Il faut entendre par paradigme techniciste une manière de traiter la crise uniquement à travers le prisme de la technique, des chiffres et d'une gestion managériale du vivant. La nature est alors envisagée comme un stock de ressources ; la crise est gérée par des indicateurs — tonnes de CO₂, degrés de réchauffement, taux de biodiversité — en oubliant les relations sensibles que les humains entretiennent avec leurs milieux.

S'y ajoute le « solutionnisme technologique », selon lequel chaque problème environnemental trouvera sa solution dans une innovation technique (géo-ingénierie, captage carbone, voitures électriques...), sans jamais remettre profondément en question nos modes de vie et de consommation.

La crise écologique actuelle s'inscrit ainsi, selon lui, dans le prolongement de cette sinistre entreprise coloniale.

C'EST DANS L'IMAGINAIRE DE LA TEMPÊTE QUE SE RÉVÈLE LE MONDE MODERNE...

**« Une couleur rouge recouvre le ciel,
les vagues s'agitent, l'eau monte, les oiseaux s'affolent.
Les vents tourbillonnants enroulent les destructions des écosystèmes de la
Terre, les esclavages des non-humains tout autant que les violences
guerrières, les inégalités sociales,
les discriminations raciales et les dominations des femmes. »**

...À LA RENCONTRE DE L'HISTOIRE – LE NAVIRE NÉGRIER COMME MATRICE DE LA MODERNITÉ

Malcom Ferdinand décentre notre regard pour nous emmener au cœur de la tempête née au XVe siècle et nous confronter à la violence des « *trombes modernes* » depuis sa « *mer de pensée* », les Caraïbes.

Il file la métaphore politique du navire dans un voyage à la croisée de la politique, de la philosophie et de l'histoire, rythmé par le départ de dix-sept navires négriers traversant l'Atlantique : dix-sept récits faisant écho aux destructions des écosystèmes, à l'esclavage des humains et des non-humains, aux violences structurelles, aux inégalités sociales, aux discriminations raciales et à la domination des femmes ...

LE CONQUÉRANT...

OU COMMENT LA PLANTATION COLONIALE TRANSFORME LE VIVANT EN RESSOURCE

Le 21 mai 1776, le Conquérant, navire de 300 tonnes, quitte Nantes en direction de l'Afrique de l'Ouest. D'août à octobre, en arpentant le golfe de Guinée, il sélectionne les corps destinés à son entreprise.

Parmi les 400 « pièces » entassées dans la cale, seules 338 survivront à la traversée et atteindront Port-au-Prince le 9 janvier 1777.

Après avoir écarté les « mauvaises herbes », les forêts et les « rouges » amérindiens, le Conquérant enchevêtre les « solives nègres » dans la charpente d'un habitat colonial de la Terre.

LE CONCEPT DU PLANTATIONOCÈNE ET SI LA CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE COMMENÇAIT AVEC LA PLANTATION ?

La première escale accoste la pensée de Malcom Ferdinand.

Elle fait tanguer le narratif de l'anthropocène qui occulte l'histoire violente de la domination d'une partie des humains, en le remplaçant par le concept du Plantationocène, concept développé par Donna Haraway figure de proue de l'écoféminisme et Anna Tsing, anthropologue. Le plantationocène met en lumière le système responsable de la catastrophe, celui de la plantation mis en place au XVIème siècle

. Pour Malcom Ferdinand, la destruction actuelle des écosystèmes prend donc sa source en 1492.

Il critique la manière dont la modernité a transformé la Terre en ressource à exploiter par la violence, un processus qu'il lie directement à l'économie des plantations. Les débuts de la colonisation entraînent effectivement l'élimination massive de la biodiversité et des forêts au profit des monocultures extractives, du travail forcé des humains (l'esclavage ou le travail forcé sous ses formes modernes) et des non-humains (plantes, animaux, microbes).

Le plantationocène c'est aussi l'expulsion des populations locales et de leurs cultures*.

Donna Haraway met en lumière un système extinctionniste qui met en péril la succession des générations, la capacité d'aimer et de prendre soin d'un territoire pour répondre à la production industrielle où tout est transformé en ressource. Le plantationocène, c'est donc l'ère de la transformation globale du vivant en machine productive reposant sur l'aliénation des corps, la perturbation des cycles biologiques naturels, la circulation des parasites et pathogènes, l'épuisement de la Terre. Une entreprise au profit d'une croissance qui s'avère génocidaire et d'une actualité brûlante.

L'*habiter colonial* qui se perpétue aujourd'hui est un concept qui ne se limite pas à la simple présence physique sur un territoire. Il décrit un rapport au monde hérité de l'histoire coloniale, une manière d'habiter la Terre où tout est contrôlé. L'*habiter colonial* repose sur la domination, l'exploitation, et l'exclusion. Il a vu les conquêtes coloniales, les génocides, les privatisations des terres, les destructions, les déforestations. Tout y est uniformisé : de l'agriculture à la culture, l'asservissement y est de mise (main d'œuvre contrainte ou précaire), l'accumulation sans fin du capital enrichi une minorité, l'exportation fait vivre les métropoles lointaines aux dépens de l'économie et de l'autonomie locale...

L'exemple du scandale du chlordécone aux Antilles est frappant et met en lumière l'impact dans les chairs et dans la terre que cette exploitation a fait reposer sur les êtres et écosystèmes exploités. On continue d'empoisonner les terres et les populations au nom d'un modèle économique extractiviste qui survit aux structures coloniales. La condition toxique est inhérente au système. La fin de l'esclavagisme ne modifie pas l'habiter colonial qui est devenu constitutif d'une manière d'être au monde.

Ici, défaire l'habiter colonial sous-tend de rompre les mécanismes qui ont rendu possible l'usage de cette molécule toxique, de démasquer la politique de l'ignorance et l'ensemble des relations sociales, politiques, administratives et scientifiques qui ont permis de prolonger l'ordre socio-économique et racial établi.

La politique de la cale entretient des rapports de domination voire de négation des existences, muselant leurs paroles, mutilant leurs corps, les maintenant hors du monde. L'esclave est vu comme un processus énergétique : on va littéralement extraire l'énergie vitale de populations, réduites au statut de bois d'ébène (de ressource) pour alimenter les plantations et le capitalisme naissant. Le négrocène, pour Malcom Ferdinand, vient renforcer cette idée en décrivant une manière injuste d'habiter la Terre, ne désignant pas la couleur de peau mais les hors-monde, tous ceux qui se retrouvent dans la cale du monde moderne.

DU CYCLONE COLONIAL À L'ARCHE DE NOÉ OU LE REFUS DU MONDE : SAUVER QUELQUES PRIVILÉGIÉS

Malcom Ferdinand développe, derrière la métaphore du cyclone colonial l'idée que la tempête ou les catastrophes climatiques « renforcent l'esclavage des asservis et la position des maîtres » exacerbant les inégalités.

L'Arche de Noé est à l'image de l'écologie capitaliste celle des dispositions et ingénieries politiques et sociales qui se lancent dans une sélection violente des humains ne laissant que quelques privilégiés à bord. Débarquant les corps perdus, les hors-Terre, les hors-monde, balayant toutes les diversités culturelles des communautés, elle prolonge et reproduit les dominations des asservis pour la survie face à la catastrophe. C'est ce que Malcom Ferdinand nomme la politique de l'embarquement.



REFORESTER SANS LE MONDE

La déforestation, une des causes de la perte catastrophique de la biodiversité est traitée comme un simple enjeu environnemental, envisagée comme un problème pris en compte sans le monde selon une conception techniciste.

L'Arche de Noé nous fait voguer aux abords de l'île de Vièques à Porto Rico, terre d'abord un accaparée pour des essais nucléaires puis instituée en réserve naturelle excluant les populations locales. Malcom Ferdinand cite aussi l'exemple des terres du parc de la Visite à Haïti qui, en 2012, connurent en leur antre un massacre, conséquence d'une politique de reforestation imposée aux populations locales exclues de leurs terres vivrières, mettant la survie des paysans en danger.



Aquarelle- Anna Moreau

A la fois espaces fantasmés comme paradis sur Terre et laboratoires où tout est permis, ces territoires voient l'occultation des peuples autochtones, la destruction de leurs écosystèmes, des formes de violence et de déshumanisation. John Muir, écrivain et naturaliste américain d'origine écossaise, dit pionnier de la protection de la nature, l'un des pères fondateurs des parcs nationaux aux Etats-Unis, théorisait une conception de la wilderness (nature sauvage) qui excluait les populations autochtones de leurs propres terres.

Au XIXe siècle, l'abolition de l'esclavage n'engendrera pas une nouvelle manière d'être au monde mais poursuivra la politique de la plantation sous d'autres formes.

LE NAVIRE NÉGRIER – SORTIR DE LA CALE DE LA MODERNITÉ : VERS UNE ÉCOLOGIE DÉCOLONIALE

Pour fuir l'ère du plantationocène, Malcom Ferdinand propose une nouvelle lecture de l'écologie politique en s'appuyant notamment sur le marronnage*, pratique de résistance qui a mené les esclaves à habiter la Terre sans la dominer, indispensable à leur émancipation, à la

liberté des cultures et à la protection de l'environnement. Il évoque également ce qu'il nomme le marronnage civile relié notamment à la figure de Thoreau qui refuse de se soumettre aux taxes injustes qui financent la guerre contre le Mexique, posant les bases de la désobéissance civile.

Depuis l'imaginaire du navire négrier, l'écologie décoloniale est une sortie de la cale du monde moderne.

LE NAVIRE-MONDE : CONSTRUIRE UN « NOUS » FACE À LA TEMPÊTE

L'idée centrale est que l'on ne peut pas résoudre la crise environnementale sans s'attaquer aux héritages coloniaux. L'écologie doit sauver la biodiversité, et être en quête permanente de justice sociale et raciale.

Malcom Ferdinand cite Aimé Césaire, ce grand poète de la négritude, pour sortir de la cale du bateau négrier qu'il se plaît à imaginer, à espérer en navire-monde. Il ne s'agit pas d'aller chercher l'accalmie mais de penser et de panser le racisme et l'héritage colonial, en remontant aux raisons de l'accélération des tempêtes. Il s'agit pour lui de sortir de l'irresponsabilité et de construire un nous afin de faire monde. Faire monde passe ainsi par l'alliance Terre-mère, humains et non-humains dans leurs pluralités. Ce nous doit être en construction permanente.

Dans ce projet cosmopolitique, il appelle à une alliance des luttes, des paysans d'Haïti aux agriculteurs de l'hexagone, des peuples d'Amazonie aux mouvements féministes afro-colombiens avec comme corollaire de bâtir un pont de justice et de mettre fin à cette association mortifère entre patriarcat, racisme et capitalisme.

CARTON ROUGE POUR L'ÉCOLOGIE BLANCHE

SI « L'ÉCOLOGIE SANS LUTTE DES CLASSES C'EST DU JARDINAGE », COMME L'AFFIRMAIT CHICO MENDES, ACTIVISTE BRÉSILIEN, ALORS, COMME LE COMPLÈTE MALCOM FERDINAND, INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT : « PENSER L'ÉCOLOGIE EN OMETTANT LA CONSTITUTION COLONIALE DU MONDE, C'EST COMME ESSAYER DE RÉFLÉCHIR À UN PROBLÈME EN SE CACHANT UN OIL.»

NOTES :

(1) *Une écologie décoloniale*, Malcom Ferdinand

(2) *Pour une écologie pirate*, Fatima Ouassak

(3) *Comment se maintient une écologie blanche ? identifier les mécanismes discriminants pour les défaire*, de Malcom Ferdinand dans *Terres et liberté. Manifeste antiraciste pour une écologie de la libération*,

Souvent, l'écologie est présentée comme un thème apolitique, dont tout le monde peut se saisir, et qui dépasse les clivages traditionnels gauche/droite, bourgeois/populaire, touchant plus les populations blanches/les populations issues de l'immigration/racisées...

C'est en tout cas la thèse qui était défendue par Hugo Clément —vu par certain·e·s (à tort ou à raison) comme le porte parole de la lutte contre le changement climatique— alors qu'il s'apprêtait à débattre avec Jordan Bardella à l'invitation de *Valeurs Actuelles*, média d'extrême droite. Certains grands auteurs des *Post-colonial Studies*, à l'instar de Dipesh Chakrabarty —quoique sa thèse soit controversée— affirment notamment que le changement climatique, qui finira par toucher toutes les catégories sociales et raciales, y compris les milliardaires, permettra une forme de remise à égalité puisque la planète deviendra inhabitable pour tous·te·s.

A première vue, cet argument pourrait sembler recevable : l'écologie nous concerne tous·te·s, que l'on soit issu·e d'un milieu précaire ou aisé, issu·e d'un pays «développé» ou «en développement», nous subirons tous·te·s les effets du changement climatique. Dès lors, chacun·e devrait (pouvoir) s'emparer de la question environnementale et se joindre à la clameur collective, déterminée à ne pas rester les bras croisés à regarder la planète

et des écosystèmes entiers être détruits. Pourtant, comme l'a fait remarqué Malcom Ferdinand lors d'une rencontre organisée par le journal écologiste Reporterre sur le thème «Écologie et extrême droite» : «l'écologie politique française opère au sein d'espaces structurés autour de la blanchité», c'est-à-dire que, loin d'être un sujet universel et apolitique, l'écologie est un thème majoritairement repris et véhiculé par les Blanc·he·s. Ce phénomène n'est pas marginal ni isolé mais semble plutôt systémique et empiriquement observable : Malcom Ferdinand expliquait par exemple éprouver un certain malaise lorsqu'il participait à des conférences sur l'écologie, étant souvent le seul Noir dans une salle entouré de Blanc·he·s. Ce phénomène s'observe au sein même de structures associatives écologistes, une grande majorité d'entre-elles étant composées de personnes blanches et issues de milieux favorisés : rédiger cette revue sur l'écologie décoloniale en étant une équipe majoritairement blanche et issue de milieux favorisés nous amène nécessairement, nous aussi, à traiter de ce sujet avec nos biais et nos contradictions. Malcom Ferdinand théorise dès lors le concept «d'écologie blanche».

Mais alors en quoi le fait que l'écologie soit l'apanage des populations blanches (et souvent occidentales) limiterait la portée du message véhiculé et quels problèmes cela poserait-il ?

La réponse découle de la question.

AUX ORIGINES DU PHÉNOMÈNE

Rédaction - Hanna Prévost

En réalité, en France, l'écologie n'est pas envisagée sous le prisme des dominations ethniques, de genres, de classes... ce qui rend impossible pour les personnes issues des migrations post coloniales et/ou issues de milieux précaires de s'approprier la question écologique, du moins de se sentir légitime à s'exprimer sur le sujet, ne se sentant pas (ou trop peu) représentées.

L'écologie blanche reproduit en fait une hiérarchie raciale héritée de l'histoire coloniale, soit le fait que les personnes associées aux catégories socio-raciales blanches se trouvent dans une position dominante par rapport aux personnes catégorisées socialement comme non-blanches (M.Ferdinand).

Aujourd'hui, l'écologie est l'apanage des catégories blanches bourgeoises qui se réservent le monopole de la production scientifique sur les thèmes environnementaux ou, du moins, qui minimisent la portée intellectuelle des productions scientifiques faites par des personnes racisées.

De même, ces intellectuel-le-s blanc-he-s choisissent les thèmes qu'il fait bon – ou non – de traiter tandis que leurs articles sont financés par des organismes qui les appellent à traiter d'une écologie quasi-apolitique : ils tendent finalement à être centrés sur la consommation individuelle (consommation engagée, en circuit court, manger bio...) et sur des modes d'action et d'engagement qui se veulent universalistes. Cette écologie blanche mainstream se retranscrit jusqu'aux programme des partis politiques : le parti écologiste, dans son programme pour les européennes de 2024, mettait notamment en lumière la nécessité urgente de "donner naissance à une

forêt primaire en Europe de l'Ouest", de développer une "croissance verte", un "budget carbone" ou bien le parti appelait à adopter une attitude écologique "responsable"...

Pourtant, dans les faits, cette écologie blanche et néolibérale invisibilise des pans entiers de problématiques environnementales consubstantielles aux structures coloniales (colonialisme vert, racisme environnemental...).

Malcom Ferdinand, dans l'énumération non exhaustive qu'il fait des 10 mécanismes qui participent à la normalisation de l'exclusion des voix non blanches en matière d'écologie, évoque ainsi la "production d'une arène de pensée structurée par la blanchité qui se prétend universelle".

Or en excluant ces voix, on provoque un désintérêt des personnes racisées ou issues de milieux précaires de la cause écologiste.

Féris Barkat, fondateur de l'association Banlieues Climat, évoque dans un entretien réalisé par la chaîne Sismique en février 2026, que l'écologie est un concept qui s'est fait "déposséder" et qu'il faut justement "réinvestir".

Mais alors comment sortir de notre prisme et rendre l'écologie un thème véritablement universel, dans lequel tous-te-s se sentent légitimes de s'exprimer et où les voix marginales et/ou voix de personnes issues des minorités ethniques ou raciales se font entendre au même titre que les nôtres, nos voix de blancs, et blanches? Pourquoi ne pas vouloir en sortir, est-ce reproduire et pérenniser ce système de hiérarchie raciale? En quoi maintenir l'écologie blanche est-ce continuer d'invisibiliser les personnes racisées pourtant fondamentalement concernées par le sujet ? Pourquoi perpétuer ce système est-ce aussi approfondir une forme de racisme environnemental?



VERS UNE "ÉCOLOGIE PIRATE" ?

Fatima Ouassak, dans un entretien réalisé avec la journaliste Alice Dive pour le média La Libre, en 2023, propose une alternative à l'écologie mainstream néolibérale. Elle nomme son concept l'écologie pirate. L'autrice affirme : "j'ai à la fois un pied dans le front écologiste et un pied en dehors. Je crois d'ailleurs que les militants racisés antiracistes en France, en Belgique, en Europe sont condamnés à ce vagabondage entre le sentiment d'être incompris et de vouloir "se casser" [...], et celui qui est de dire qu'on ne peut pas se casser, qu'il faut trouver un moyen de travailler tous ensemble." L'écologie pirate est une synthèse de ces mouvements écologistes anti-racistes et décoloniaux, c'est un appel à sortir de l'écologie apolitique, et un moyen de "passer la deuxième vitesse" (F.Ouassak).

Dans la présentation de son livre éponyme, Fatima Ouassak déclare :

"Nous manquons, aujourd'hui en Europe, d'un projet écologiste capable de résister aux politiques d'étouffement, dans un monde de plus en plus irrespirable.

D'un projet initié dans les quartiers populaires, qui y articulerait enfin l'ancrage dans la terre et la liberté de circuler.

D'un projet dont le regard serait tourné vers l'Afrique et qui viserait à établir un large front internationaliste contre le réchauffement climatique et la destruction du vivant.

D'un projet qui ferait de la Méditerranée un espace autonome et un point de ralliement des mutineries du Nord comme du Sud.

D'un projet se donnant comme horizon à la fois la libération des terres, la libération animale et l'égale dignité humaine, fondamentalement liées.

D'un projet assumant la sécession face à des forces d'extrême droite toujours plus menaçantes.

D'un projet permettant de prendre le large en quête du One Piece, le fameux trésor du manga éponyme, devenu symbole, dans les quartiers populaires, de la soif de liberté qui y gronde.

D'un projet qui se mettrait à hauteur d'enfants et chercherait leur bien être et leur libération.

Ce projet, c'est celui de l'écologie pirate."

Dans un monde en agonie, nous ne pouvons pas nous contenter de défendre des intérêts "écologistes" blancs et bourgeois mais avons au contraire l'obligation d'intégrer chacun-e à notre lutte écologiste.

Alors que nous, blanc·he·s, avons pendant des siècles occulté les récits et productions de personnes racisées, les avons surexposées à des risques environnementaux puis les avons enjoint·e·s à se taire, à accepter les discriminations et le racisme environnemental, nous avons désormais le devoir de sortir de cette écologie blanche, et si c'est possible, de "reconstruire" ensemble.

Sortir de l'écologie blanche, c'est donc rejoindre le navire de l'écologie pirate, mettre en avant les penseur·euse·s et militant·e·s de l'écologie décoloniale comme Françoise Vergès, Malcom Ferdinand, Sanaa Saitouli, Feris Barkat, Fatima Ouassak, Thomas Sankara, Nadia Yala Kisukidi, Sony Labou Tansi, Dipesh Chakrabarty et bien d'autres encore.

Sortir de l'écologie blanche, c'est traiter de thèmes invisibilisés par les médias, par l'écologie mainstream, par des siècles de domination raciale, patriarcale, bourgeoise, c'est intégrer des quartiers/lieux à l'origine exclus de la lutte environnementale (c.f l'action de Ferris Barkat et son association Banlieues climat qui vise à sensibiliser les jeunes des quartiers populaire à l'importance de la lutte écologiste).

**SORTIR DE L'ÉCOLOGIE BLANCHE. C'EST
FINALEMENT FAIRE FRONT COMMUN ET
DIRE : NOUS NE NOUS LAISSERONS PAS
FAIRE.**

PENSER L'ÉCOLOGIE AVEC PHILIPPE DESCOLA : QUESTIONNER L'IDÉE DE "NATURE" POUR CHANGER NOTRE RAPPORT AU VIVANT

Rédaction - Léa Roumegoux

Illustration Tiphaine Vignier



PHILIPPE DESCOLA est un anthropologue français, titulaire de la chaire d'Anthropologie de la nature au Collège de France et directeur du Laboratoire d'anthropologie sociale (ENS/EHESS). Il est l'auteur des *Lances du crépuscule* (Plon, 1993) et de *Par-delà nature et culture* (Gallimard, 2005).

Depuis petit-e-s, la nature nous est présentée comme un monde à part, englobant tout ce qui n'est pas humain : les animaux, les plantes, les milieux, les phénomènes climatiques. Nombre de parents poussent leurs enfants à être en contact avec le dehors, à découvrir et à apprendre de cet environnement. Des années plus tard, l'expression "se reconnecter avec la nature" – devenue le mantra des livres de développement personnel et des retraites spirituelles pour bobos las d'être enfermé-e-s entre les quatre murs de leur cabinet de conseil – fait le constat que nous en sommes tous-te-s déconnecté-e-s. Parler de connexion à la nature impose une distance : il y a moi d'un côté, et la nature de l'autre.

Toutefois, les lecteur-ice-s avisé-e-s des ouvrages sur l'écologie ont dû le remarquer : depuis plusieurs années, ils ne parlent plus de la "Nature" mais du Vivant. Ce pas en avant est dû aux travaux de plusieurs chercheur-euse-s dont Mauss, Latour, Viveiros de Castro et Descola. Descola est l'anthropologue qui a déconstruit, de manière la plus systématique et formalisée, cette idée de Nature. Pour lui, l'acte de "reconnexion" avec la nature n'a de sens que s'il est situé dans un contexte social, en l'occurrence celui de la dualité Nature/Culture qui a façonné notre rapport au monde en Occident.

"On m'a beaucoup reproché de dire que la Nature n'existe pas. En réalité, la Nature n'existe pas pour tout le monde. C'est une création de l'Europe moderne qui a séparé les humains des non humains et de ce fait a donné comme mission aux humains de tout contrôler dans ce qui n'était pas eux, et de transformer, avec l'aide du capitalisme triomphant, les non humains en ressources."

LA NATURE N'EXISTE PAS ?

Dans les années 1970, lorsqu'il commence son travail de thèse, Descola cherche à étudier la "socialisation de nature" c'est-à-dire comment une société avec peu de contact avec le monde extérieur conçoit son rapport à l'environnement. À l'époque, il est bercé par les travaux de Claude Lévi-Strauss, son mentor et directeur de thèse, qui a théorisé l'opposition Nature/Culture, un concept alors central pour Descola.

De 1976 à 1979, Anne-Christine Taylor et Descola conduisent des recherches en vivant parmi les Achuar, un groupe Jivaro de l'Amazonie. Au fil des liens tissés avec eux, ils comprennent que la distinction Nature/Culture n'existe pas pour les Achuar. Ces derniers voient les non-humains – les plantes, les animaux, les esprits – comme des partenaires avec lesquels ils entretiennent des relations personnelles au quotidien.

Pour expliquer ces observations, Descola reprend le concept d'animisme. Il désigne une conception du monde dans laquelle humains et non-humains ne diffèrent pas dans leur "intériorité" (la façon de penser, l'intention, leur âme...) mais plutôt dans leur "physicalité". Ainsi, pour des raisons physiologiques, un aigle et un poisson ne se rencontrent pas, mais intérieurement ils sont les mêmes.

Descola conclut de ces observations qu'il existe différentes manières de penser le monde. Ou bien, dans une autre perspective, qu'il existe différents mondes. Dans son ouvrage *Par delà Nature et Culture* (2005), il définit quatre systèmes par lesquels les sociétés humaines pensent leur rapport à l'environnement, qu'il appelle "ontologies": l'animisme, le naturalisme, le totémisme et l'analogisme. Par cette classification, Descola remet en perspective notre modèle de bipartition Nature/Culture, souvent présenté comme une vérité absolue. Notre ontologie, le naturalisme, n'est finalement qu'une façon parmi d'autres de construire un rapport au monde (et clairement pas une des plus éco-friendly). Sans entrer dans le détail de chaque ontologie, il est important de revenir sur la seconde : le naturalisme.

DESCOLA ET LA DÉCONSTRUCTION DE LA NATURE

Les observations parmi les Achuar en témoignent : la "Nature" n'est pas une réalité objective mais une construction sociale. Mais alors qui a développé l'idée de Nature? Que désigne-t-elle? Comment s'est-elle instaurée dans nos sociétés ?

L'idée de Nature est née en Occident. Elle s'est progressivement construite dans l'Antiquité pour arriver à sa forme définitive au XIX^{ème} siècle avec l'apparition de l'idée de culture, qui a permis d'opérer une distinction. Au sens de Descola, la culture désigne le fait que des humains assemblés dans des sociétés vont former une idée générale partagée sur leur environnement. Le Nature est une construction qui va permettre avant tout de rendre saillants les domaines de la culture, auxquels on va l'opposer : nature et société, nature et art, nature et religion. Elle sera utilisée pour différencier et distancier les humains du monde qui les entoure.

C'est ce que Descola appelle le naturalisme. Par opposition à l'animisme, le naturalisme considère que les humains se distinguent du reste des êtres car ils sont les seuls à avoir une vie intérieure. Toutefois, on considère les humains semblables aux non-humains dans le sens où ils sont aussi soumis aux mêmes lois de la chimie, de la physique et de la biologie.

LE NATURALISME. UN MOTEUR DE LA CRISE ÉCOLOGIQUE

Par cette position en surplomb des humains vis à vis du vivant, le naturalisme a eu deux implications concrètes. D'une part, il a permis de voir la "nature" comme un objet d'études, et d'autre part comme un simple réservoir de ressources à exploiter sans limite. C'est ce mode de pensée qui a donné les bases idéologiques nécessaires au développement du capitalisme. Comme la nature est vue comme un système d'objets sans intériorité, chaque élément devient interchangeable : une parcelle de terre équivaut à une somme d'argent, une espèce peut être "compensée" par une autre. Cette mise à distance de la nature a ouvert une brèche dans laquelle le capitalisme s'est immiscé pour faire les dégâts irréversibles que l'on connaît. Mais si la crise écologique a des racines ontologiques, alors les réponses économiques (éoliennes, marchés carbone) restent prisonnières du problème qu'elles prétendent résoudre, en continuant de considérer la nature comme un système de ressources à "mieux gérer".

VERS UN NOUVEAU RAPPORT AU VIVANT

Face à la crise écologique, Descola propose des pistes pour changer notre rapport au vivant. Il plaide pour l'invention de formes alternatives d'habiter la terre.

“ Il faut inventer des formes alternatives d'habiter la Terre, des formes alternatives de s'organiser entre humains et d'entretenir des relations avec les non-humains.”

Pour cela, il faudrait :

- Resubjectiver les non-humains en leur redonnant une puissance d'agir qu'on a supprimé en les exploitant comme des marchandises
- Désubjectiver les humains en arrêtant de nous considérer comme le centre du monde

Plusieurs expériences ont ouvert la voie pour donner des droits à des milieux de vie. L'Equateur et la Bolivie ont inscrit les droits de la *Pachamama* (“terre mère” en quechua) dans leur Constitution, la Nouvelle Zélande a reconnu une personnalité juridique au fleuve Whanganui, et d'autres encore. En France, en mars 2026, une proposition de loi a été déposée pour que la “Nature” et ses intérêts soient représentés dans la gouvernance des entreprises. Mais des questions subsistent. Qui parle au nom de la Nature? Descola nous met d'ailleurs en garde : accorder des droits aux vivants est ancré dans la logique du naturalisme. C'est l'idée que les Hommes, de par leur statut de propriétaires, décident d'accorder ou non par leur grande générosité, des droits.

PENSER DES ALTERNATIVES HABITER LA TERRE

Il y a de cela 15 ans, la ZAD de Notre-Dame-des-Landes nous a montré qu'il était possible de faire autrement. De 2012 à 2018, les habitants de la ZAD ont occupé la forêt de Rohanne, vécu en communauté et répertorié 1500 espèces vivantes en découvrant des espèces inconnues. Ils s'identifient aux êtres vivants qu'ils défendent, comme en témoigne le slogan: “Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend.”

L'expérience ne s'est pas arrêtée à l'annonce de la fin du projet d'aéroport, mais perdure jusqu'à

aujourd'hui. Le collectif de Naturalistes en lutte continue d'organiser la vie en communauté sur place, dans une perspective anticapitaliste. En 2021, ils ont construit l'École des tritons, une structure dédiée à la sauvegarde du vivant et à la construction de liens fondés sur l'empathie avec les végétaux et les animaux. La ZAD est un lieu où s'inventent des formes d'habitats et d'agriculture fondées sur le partage et le soin du vivant et des biens communs qui sont autant de nouvelles manières d'habiter la terre et de relationner avec les non humains. Le film “Forêt rouge” de Laurie Lassale (2025) qui décrit avec poésie l'atmosphère particulière de la ZAD, montre la volonté de ses habitants, d'écrire ou plutôt réécrire, “nos futurs”, ceux du bien commun et du vivant.

L'idée n'est pas de se convertir en animistes du jour au lendemain. Mais il est possible de devenir des humains différents de ce qui nous a été imposé. Face aux ravages de notre modèle productiviste, on peut réfléchir aux changements nécessaires pour repenser notre rapport, non plus à la nature, mais au vivant.

POUR UNE ÉCOLOGIE DÉCOLONIALE?

La pensée de Descola a bouleversé notre façon de penser l'écologie. Elle a remis en question la certitude ancrée en Occident que la division nature/culture était universelle et mis la lumière sur d'autres façons de penser le monde, que le colonialisme a tenté de supprimer puis de reléguer au rang de superstitions. Ces autres ontologies, en considérant les humains et les non-humains comme des partenaires égaux et interdépendants, portent peut être des réponses à la crise écologique que le naturalisme, qui en est à l'origine, est incapable de trouver. Pour une écologie décoloniale, l'enjeu est de considérer ces ontologies pour penser des formes alternatives d'habiter la terre.

Néanmoins, la pensée du vivant a fait l'objet de critiques. On lui reproche notamment de ne pas aller assez loin dans la déconstruction de ses propres présupposés issues des sciences occidentales (séparation naturel/surnaturel), de délaisser l'analyse des rapports de classe et de domination coloniale ou encore de désarmer la critique écologique en la privant du concept de nature. Ces critiques méritent d'être entendues et de s'y intéresser, même si elles ne sont pas détaillées dans cet article.

NOTES :

(1) *Par delà Nature et Culture*, Philippe Descola, 2005
Arte, Les idées larges, “Qui a inventé la “nature”?”, 2022
“Penser autrement la relation nature-humanité : les 4 systèmes ontologiques de Descola”.
Revue en ligne Poésie sociale, 9 juin 2019.
“S'éduquer à la nature plutôt que de s'y “reconnecter”. Site en ligne Reporterre, 24 mars 2021.

QUARTIERS POPULAIRES : CONTINUUM COLONIAL ET CONTRE-DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE

Rédaction - Gaspard Dumas

Chose intéressante : quand il y a quelques mois une poignée d'étudiant-e-s de l'IEP de Lyon décide de perturber la conférence d'un certain Iannis Roder, elles et ils ne savent pas encore que c'est aussi s'attaquer à celui qui, 20 ans plus tôt, a co-rédigé le livre qui rendra tristement célèbre l'expression des **"territoires perdus de la république"** pour désigner les quartiers populaires. Maintenant les étudiant-e-s le savent; et s'efforcent désormais d'aller au-delà de ses affabulations racistes et islamophobes qui neutralisent la "cité" en la faisant le lieu de tous les maux. Recontextualiser le quartier populaire dans ce qu'il est, un espace racialisé ancré dans des dynamiques historiques de dépossessions capitalistes et coloniales, pour tenter de lui rendre sa capacité à agir. C'est aussi toute l'ambition d'une écologie décoloniale qui prend place dans les quartiers populaires. Cette écologie se place dans une double perspective. Une première perspective qui analyse d'abord le quartier populaire comme un espace historique traversé par des forces de marginalisation inscrites dans la continuité coloniale. Et une seconde qui s'intéresse à la contre-dynamique amorcée dans le quartier populaire, où la résistance cherche tant bien que mal à défaire cette (dis)continuité. Continuum colonial et discontinuité décoloniale.

QUARTIER POPULAIRE ET CONTINUUM COLONIAL

Le continuum colonial s'analyse à partir de 3 étapes clés : sa matérialisation historique et géographique et ses conséquences directes sur l'environnement.

LA COLONIALITÉ : LE COLONIALISME À L'ÉPREUVE DU TEMPS

La dimension première du continuum colonial est temporelle. La notion de "colonialité" permet de comprendre comment l'histoire coloniale continue de structurer le quartier populaire et ses corps racialisés. Elle désigne un régime de pouvoir racialement hiérarchisé, qui émerge à l'époque moderne avec la colonisation et l'avènement du capitalisme. Malgré les processus de décolonisation des années 1950-1960, ce régime continue d'organiser les rapports sociaux de pouvoirs actuels dans le monde.

La colonialité imprègne l'habitant du quartier populaire dans la mesure où il est le produit d'une immigration ou de la descendance d'une immigration post-coloniale. Le régime de pouvoir qui s'exerce sur son corps est alors profondément asymétrique et inscrit dans un héritage colonial. C'est notamment ce qu'analyse le sociologue Mathieu Rigouste en retraçant la généalogie coloniale de la police française. Il montre par exemple les effets structurants de cette temporalité à partir de la figure de Maurice Papon. Si le 17 octobre 1961, il jette à la mort quelque 100 à 200 algériens dans la Seine en tant que préfet de Paris, c'est parce qu'il avait déjà taillé son expertise de la répression de la révolution algérienne des années auparavant. La colonialité poursuit le corps du colonisé bien au-delà des frontières, même quand il devient officiellement un corps "administré". **Continuum**

LE CONTINUUM COLONIAL S'ÉTEND DANS L'ESPACE

La seconde dimension du continuum colonial est spatiale : la géographie du quartier populaire est elle aussi inscrite dans la persistance des structures coloniales. L'architecte de formation Léopold Lambert la qualifie d' "architecture hantée" dans la mesure où le passé colonial hante les imaginaires : avant d'être introduite en France, l'architecture des grands ensembles est ainsi d'abord expérimentée dans les anciennes colonies.

Le quartier populaire traduit un même objectif persistant et empreint de colonialité : travailler l'espace, le concevoir et le construire afin de contrôler la localisation, les comportements et les relations des corps entre eux. L'espace suffocant du quartier populaire rappelle celui des camps de regroupement d'Alger ou des ghettos racialisés d'Amérique du Nord. **Continuum.**

LE RACISME ENVIRONNEMENTAL : CONSÉQUENCE DIRECTE DE CE CONTINUUM

Mais que dire des conséquences écologiques du continuum ? Le notion de "racisme environnemental" est utilisée pour mettre en évidence l'exposition aux injustices environnementales, produites dans un contexte racialisé, ici les quartiers populaires. Ils cumulent les conséquences de nombreuses inégalités environnementales : pollution de l'air, précarité

énergétique, manque d'espaces verts et exposition accrue aux vagues de chaleur, etc. Cela n'a rien d'anodin, puisque même la gestion écologique des quartiers populaires relève d'une entreprise coloniale. Dans ces quartiers, les politiques d'urbanismes servent souvent le maintien des populations dans la précarité, là où la toxicité de l'Etat colonial – des lourdeurs administratives jusqu'à l'odeur des bombes lacrymogènes – maintient captive l'atmosphère des vies racialisées. Fatima Ouassak, militante et autrice anti-raciste et décoloniale fait le lien entre cette logique de contrôle et la question écologique avec ces mots : « On ne peut pas demander aux habitants des quartiers populaires de s'impliquer contre qui détruit la terre ici et, en même temps, leur rappeler sans cesse qu'ils ne sont pas chez eux à coups de discrimination raciale massive dans tous les espaces sociaux, de contrôle policier raciste, de difficultés à obtenir des papiers ou d'islamophobie plus ou moins assumées ». **Continuum.**

DISCONTINUITÉ DÉCOLONIALE ET QUARTIERS ÉCOLOGIQUES

LA RÉPONSE : L'AUTO-ORGANISATION

Pour autant, la vie dans les quartiers populaires est loin d'être paralysée. Dans une grammaire qui s'apparente à une dialectique permanente – comme lorsque dans les bidonvilles, on observait des formes de mises en commun, d'auto-organisation, de politisation révolutionnaire – et à partir de phénomènes qui menacent les structures de pouvoir, les populations des quartiers populaires fournissent une réponse à cette intoxication coloniale par l'auto-organisation.

On assiste aujourd'hui à une multiplication inédite d'initiatives et de collectifs créés pour faire le lien entre les questions coloniales et écologiques. De Verdragon à Banlieue Climat, ces collectifs célèbrent la reconquête de leur territoire et de leur destin partagé, une autre voie que la politique de la ville se dessine, distancée de la répression et de la dépossession, comme outillage véritable du changement social. À cet égard, les quartiers populaires sont perçus comme les matrices internes d'une menace globale, car elles sont les sources à partir desquelles se forgent des mondes futurs. **Discontinuité.**

UNE ÉCOLOGIE DÉCOLONIALE

Ces collectifs, en plus d'avoir l'ambition de repolitiser la question environnementale et de rompre avec une certaine écologie blanche, espèrent faire de l'écologie une question résolument sociale et décoloniale. La rencontre organisée le 18 juillet 2020 entre Génération Adama et Génération Climat est à ce titre particulièrement inspirante. Ces deux collectifs se retrouvent alors pour manifester ensemble pour le climat et contre les violences policières autour du slogan "On veut respirer".

A la jonction des luttes écologiques et antiracistes, la question de l'asphyxie – coloniale ou environnementale – est placée au cœur des perspectives de libération. Au-delà du slogan, cette rencontre défait aussi symboliquement les dynamiques coloniales de contrôle des corps. Par l'affirmation d'une forme de subjectivité urbaine, la rencontre se constitue en tant que géographie insurrectionnelle contre l'ordre dominant. **Discontinuité.**

VERS DES SOLIDARITÉS TRANSNATIONALES

Le continuum colonial crée donc des ponts entre les territoires, les époques et les peuples. Le même sable qui défigure les paysages et les vies africaines étouffe les quartiers populaires sous le poids du béton. A cette « internationale de la suffocation » se soustrait alors un internationalisme de la coopération. C'est dans cette optique que pendant leur déplacement au Brésil lors de la COP 30 en novembre dernier, Banlieue Climat décide de se joindre aux mouvements de contestations amorcés par les communautés autochtones d'Amazonie.

S'y tisse l'idée d'une libération commune, établie loin des cadres de pensées coloniaux préconçus. Elle invite à se pencher sur le projet "pluriversaliste": sur ce qu'il dévoile de la violence intrinsèque de la modernité occidentale et sur la manière avec laquelle il fait valoir et développe des manières de vivre et de penser le monde qui soit plurielles et qui ne se réclament pas de cet universalisme abstrait, eurocentré. Il ouvre et donne la voie à des pratiques politiques, économiques, écologiques, esthétiques et architecturales alternatives, les place à égalité.

Discontinuité.

SEINE ST DENIS : RETROUVER SON SOUFFLE DANS UN QUARTIER POPULAIRE ÉTOUFFÉ

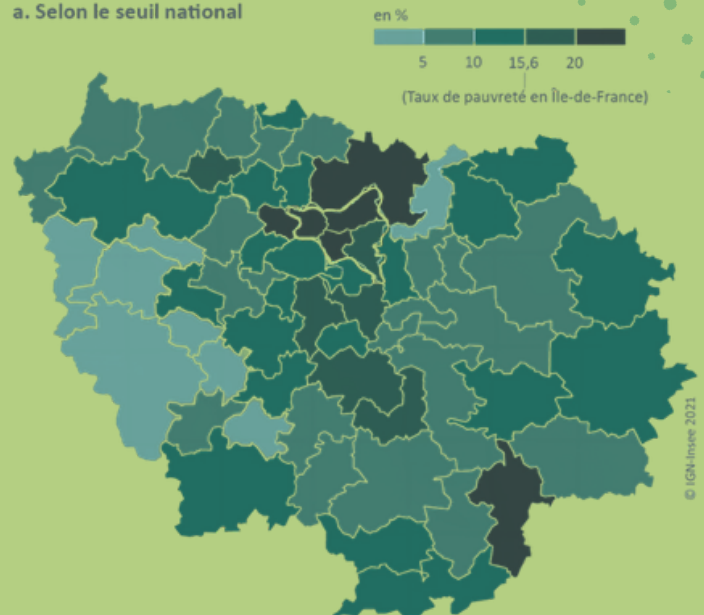
Le “Racisme environnemental” est un concept qui nous vient du Mouvement pour une Justice environnementale. D’abord lié au mouvement pour les droits civiques aux Etats-unis dans les années 1970, il s’agit maintenant d’un champ d’étude reconnu en Sciences sociales et répandu dans de nombreux pays. Cependant, ces recherches peinent à trouver leur chemin en France. En effet, comme vu en introduction, l’écologie blanche / occidentale est structurée par l’illusion que nous sommes égaux face à l’environnement. Or selon les partisan-ne-s de la Justice environnementale, rien ne serait plus faux : On ne peut comprendre le rapport entre une personne et l’environnement sans s’intéresser à sa condition sociale (classe, genre, ethnicité). Le cas de la Seine St Denis est en ce sens particulièrement révélateur de la dimension cumulative des inégalités. Nous démontrerons ainsi l’influence de la classe sociale et de l’ethnicité dans les rapports avec l’environnement.

QUAND L’INÉGALITÉ ÉCONOMIQUE RENCONTRE L’INÉGALITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Seine St Denis est le département le plus pauvre de France hexagonale, avec 27,6 % des 1,6 million d’habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté (voir la carte). Cela s’explique par plusieurs facteurs tels que le manque d’opportunités d’emploi, les difficultés du système éducatif, les problèmes liés au logement mais aussi la stigmatisation sociale et les discriminations. Or on observe que la carte des inégalités socio-économiques se superpose très bien avec la carte des “inégalités environnementales” (inégalités face à l’environnement). En effet, selon une étude menée en 2008 par Guillaume FABUREL et Sandrine GUEYMARD sur les inégalités environnementales en Seine-Saint-Denis, la qualité de l’environnement de chaque commune est corrélée avec la catégorie socio-économique des habitants. Sur le tableau ci-contre, on observe que lorsqu’on habite une commune dont le profil socio-urbain est plutôt aisé, on dispose alors de 45,53% de chances d’avoir un ensemble environnemental “bon” autour de soi, contre 17,24% pour les communes dont le profil socio-urbain est modeste. Pour qualifier la qualité de l’environnement, l’étude fait la distinction entre ce qui est appelé “avantage environnemental” (des espaces verts ou espaces classés, une bonne qualité de l’air) et ce qui est considéré comme un “handicap environnemental” (présence d’usine Seveso – donc potentiellement dangereuses, d’aéroports, d’axes routiers, etc.).

La ségrégation raciale des habitants de Seine St Denis avec toutes les inégalités socio-économiques qui en découlent (moindre accès à l’emploi, aux services, etc.) s’accompagne de profondes inégalités environnementales : moindre présence d’espaces verts, mais aussi et surtout plus grande exposition aux dangers environnementaux (contamination au plomb, canicules). Nous tâcherons ici d’illustrer les conséquences du racisme environnemental par un cas d’étude ciblé sur le département de la Seine St Denis.

a. Selon le seuil national



Même si bien souvent en ville, le fait d’habiter dans une commune avec peu de handicaps environnementaux constitue déjà un avantage environnemental. Ce tableau nous permet donc de comprendre que les inégalités économiques et environnementales se cumulent pour des départements comme la Seine St Denis.

LE SATURNISME “MALADIE SOCIALE DE L’IMMIGRATION”

Un des exemples les plus emblématiques du racisme environnemental subi par les habitants de Seine St Denis est la maladie du Saturnisme. Particulièrement dangereuse pour les enfants, cette maladie appelée par la chercheuse Anne-Jeanne Naudé “maladie sociale de l’immigration” est liée à une intoxication au plomb dans les bâtiments vétustes. En Seine St Denis les tours construites dans les années 1960-1970 pour faire face à la croissance démographique étaient vues comme les icônes incontournables des Trentes Glorieuses (BERTHO, 2014). Cependant 30 ans plus tard, ces bâtiments n’ont plus rien de moderne : aucune rénovation par les pouvoirs publics n’a été effectuée, alors même que la peinture qui était utilisée à l’époque contient du plomb et se dégrade avec le temps, contaminant les immeubles et par la même occasion ses habitant-e-s. En effet, la peinture au plomb, interdite dès

1949 en France mais utilisée jusqu'en 1994 (interdiction définitive) présente des risques avérés de développement de la maladie du Saturnisme mais aussi de cancers lorsqu'elle est réduite à l'état de poussière avec le temps. C'est en 2002 que le scandale éclate : une enquête menée pour le compte de la mairie de Paris recensant plus d'un millier d'immeubles insalubres dans la capitale indique que 80% des personnes qui y habitent sont des immigré-e-s, dont un tiers sans papiers. Il s'agit également d'une population très pauvre, le revenu mensuel de 40% de ces personnes étant de moins de 300 euros. En réponse, les médias et politiques ont mis en avant la responsabilité des victimes avec des arguments culturalistes et racistes (Fassin, 2001 ; Naudé, 2000) : les masques africains contiendraient du plomb, ou encore la soi-disant responsabilité des familles qui ne s'occupent pas de leurs enfants parce qu'elles seraient polygames, ce qui expliquerait que les enfants laissés sans surveillance auraient gratté les peintures. Tout cela en dépit de la flagrante responsabilité de l'Etat qui a choisi de ne pas rénover ces immeubles en connaissance de cause.

LA CANICULE DE 2003 : OU L'ÉTOUFFEMENT LITTÉRAL DES HABITANT-E-S

La canicule de 2003 montre aussi le caractère mortifère du racisme environnemental. Pendant cet épisode directement lié au changement climatique, la Seine St Denis est le deuxième département français ayant connu la plus haute surmortalité (hausse de 160% de la mortalité selon Notre affaire à tous). Cela s'explique par la mauvaise qualité des immeubles qui ont formé des "îlots de chaleur". Les plus touchés ont été les personnes âgées et les ouvriers, qui sont tout deux pénalisés par une moindre possibilité de mobilité (Keucheyan, 2018). Pourtant, des zones avec des populations plus aisées ayant aussi connu ces fortes températures ont subi une mortalité bien moindre puisque, d'une part les immeubles étaient mieux isolés, et d'autres part les habitant-e-s avaient une plus grande mobilité – car plus de moyens (possibilité de partir au frais dans la résidence secondaire en Bretagne ou ailleurs).

S'ENGAGER SOUS DE NOUVELLES FORMES

En réponse à cette "intoxication", des mouvements dits "grassroots" comme *Banlieue Climat*, formé en Seine St Denis par l'activiste Feris Barkat, mettent en avant l'auto-organisation et l'éducation populaire, afin d'inclure la population au mouvement contre les inégalités environnementales. Parmi les actions menées, on retrouve des pôles de formation dans les quartiers, des ateliers de sensibilisation et de vulgarisation autour des questions climatiques (par exemple sur l'énergie, l'impact sanitaire, géopolitique, démographie, la question des métaux rares...). Des rencontres sont également organisées avec des institutions politiques axées sur l'écologie, ou des acteur-ices de terrain de plusieurs villes en France afin de développer des actions locales qui puissent servir les populations concernées et leur donner le pouvoir d'agir à leur échelle, individuellement ou collectivement. Enfin, l'association expérimente un pôle plaidoyer permettant d'introduire les voix des jeunes issu-e-s de quartiers populaires dans les espaces de décisions politiques.

FÉRIS BARKAT

Ainsi nous avons montré que les habitant-e-s de la Seine St Denis subissent au quotidien un racisme environnemental qui met en danger leur vie et celle de leurs enfants. Cette inégalité face à l'environnement au prisme de l'origine ethnique est le produit d'un héritage colonial, maintenu ou en tout cas non remis en cause par les pouvoirs publics. Les mobilisations des habitant-e-s permettent alors de remettre en cause cet ordre néocolonial, tout en rafraîchissant les cadres de l'écologie politique traditionnelle par des modes d'actions innovants qui redonnent la voix aux premier-e-s concerné-e-s.

NOTES :

- Keucheyan, R. 2018. La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique. La Découverte.
 Deldrève, V. 2020. La fabrique des inégalités environnementales en France: Approches sociologiques qualitatives. Revue de l'OFCE 165, 117-144.
 Canabate, A. 2017. Inégalités environnementales en Seine-Saint-Denis, Fondation de l'Ecologie Politique
 Naudé, A.-J. 2000. "Le saturnisme, une maladie sociale de l'immigration" Hommes et migrations.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER :
CONTAMINATION ET ABANDON
VOLONTAIRES





LE CHLORDÉCONE OU L'HISTOIRE D'UNE CONTAMINATION COLONIALE DANS LES ANTILLES.

Rédaction - Zoé Liatard

Pour comprendre l'histoire de la contamination au Chlordécone, il est nécessaire d'expliquer, aux racines de cet empoisonnement, ses origines coloniales.

Ainsi, remontons au début du XXe siècle, siècle durant lequel est développée l'industrie bananière aux Antilles. Oeuvre de l'empire colonial français, celui-ci entend renforcer sa puissance et répondre au succès que rencontrait la banane en France métropolitaine*. En 1928, les ravages causés par un cyclone aux cultures de café et de cacao en Guadeloupe sont alors l'occasion d'intensifier la conversion à la culture de bananes. Dès lors à partir des années 1930, s'organise progressivement la filière de la banane française – véritable projet de renforcement de la puissance et de l'idéologie coloniale. Cette industrie exportatrice d'envergure façonne les Antilles au gré des besoins occidentaux. Dans les années 1970, la production de bananes aux Antilles atteint plusieurs centaines de milliers de tonnes par an, majoritairement destinées à l'exportation vers la France métropolitaine.

Afin de maintenir et développer les modèles agricoles productivistes et de plantation, après la seconde guerre mondiale, une multitude d'intrants chimiques sont très largement utilisés, notamment dans les territoires colonisés ou anciennement colonisés. Un de ces intrants contamina ainsi femmes, hommes et terres des Antilles au profit de la consommation métropolitaine de banane : le Chlordécone. Cette molécule organochlorée est utilisée pour la première fois dans les années 1950 aux Etats-Unis, et y est interdite quelques années plus tard, suspectée d'être hautement toxique et cancérigène. Pourtant, ce pesticide est utilisé massivement par la France dans les Antilles entre 1972 et 1993 (officieusement les stocks sont écoulés jusqu'en 1996 au moins) afin de se débarrasser du charançon du bananier, insecte détruisant les bananeraies. Et ce alors même que l'OMS (organisation mondiale de la Santé) avait classé depuis 1979 le Chlordécone comme "cancérigène possible". Le résultat d'une étude de l'Inserm (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) en 2009 montre ainsi que 90% des antillais·e·s ainsi que leurs terres, ont été contaminé·e·s pour plusieurs siècles, payant le prix d'une économie coloniale.

Malgré l'ampleur de la contamination et les alertes précoces sur la toxicité du Chlordécone, la prise en charge sanitaire et politique de ses conséquences intervient bien après 1993, et demeure encore aujourd'hui faible et partielle. L'intoxication ne prend en réalité la forme d'un scandale que lorsqu'elle atteint la métropole. En 2002, à Dunkerque, la présence du pesticide est détectée par un contrôle des douanes dans une cargaison d'une tonne et demi de patates douces en provenance de la Martinique. Ainsi, ce n'est que 15 ans après l'interdiction du Chlordécone aux Antilles, plus 30 ans après son interdiction aux Etats-Unis et seulement après la détection du pesticide en métropole que l'on observe le début d'une prise en charge par les autorités publiques – le premier plan Chlordécone (plan d'action coordonnée de l'Etat) n'étant mis en œuvre qu'à partir de 2008. Ces éléments ainsi exposés laissent peu de doute sur l'existence d'une véritable situation de racisme environnemental et d'un prolongement des dynamiques coloniales.



LE PLANTATIONOCÈNE : UN MONDE TOXIQUE IMPOSÉ



Publicité L'illustration, 1939 @ Fonds UGPBAN

Au cœur de multiples violences et de dominations, l'empoisonnement des Antilles au Chlordécone constitue bien plus qu'une contamination environnementale. Pour bien comprendre cela il faut s'intéresser à la notion de Plantationocène (Haraway, 2014 ; Tsing, 2015). Celle-ci désigne un régime historique et écologique construit à partir des plantations coloniales, dans lequel la mise en monoculture du vivant et l'exploitation violente des corps et de la terre au service de logiques productivistes sont la principale manière d'habiter la Terre. Il trouve son origine dans la colonisation mais continue aujourd'hui de structurer les rapports au vivant. En résulte ce que Malcom Ferdinand appelle "l'habiter colonial", manière insoutenable, violente, raciste et patriarcale d'habiter la Terre, que le Chlordécone met en lumière.

Selon Malcom Ferdinand (*S'aimer la terre, défaire l'habiter colonial*, Seuil, 2024), l'une des conditions imposées à la vie humaine et non-humaine par le Plantationocène est "la diffusion globale de substances toxiques utilisées comme gouvernement de la nature".

Ainsi, en Martinique et en Guadeloupe, à l'âge du plantationocène (monoculture de canne à sucre puis de bananes), la contamination au Chlordécone constitue pour les peuples antillais et leurs terres, la condition toxique imposée à leur existence.

LES MULTIPLES VIOLENCES DE LA CONTAMINATION AU CHLORDÉCONE

L'intoxication imposées aux Antillais-e-s constitue alors une violence coloniale et néocoloniale qui prend différentes formes :

Elle constitue d'abord une violence pour chaque personne antillaise à qui est imposée une "vie toxique" (M. Ferdinand. *Une écologie décoloniale : Penser l'écologie depuis le monde caribéen*. Seuil, 2019) par les Békés (anciens colons et propriétaires terriens) et l'Etat. La reproduction de ces schémas de domination coloniaux montre qu'il ne s'agit pas simplement d'une malheureuse contamination environnementale. Ainsi, Malcom Ferdinand écrit que "l'usage des pesticides aux Antilles constitue une politique de violence envers les corps antillais". En effet, bien que cette molécule soit invisible et que ses effets ne soient pas immédiats, elle fait de la Martinique le territoire détenant le record du monde de cancers de la prostate, un cancer deux fois plus fréquent et deux fois plus mortel qu'en métropole (Inserm, *Exposition aux pesticides et au chlordécone*, 2019). Des études reconnaissent également le Chlordécone comme un perturbateur endocrinien et démontrent des risques de naissance prématurée, des effets négatifs sur le développement cognitif et moteur des nourrissons (Inserm, *Impact de l'exposition au chlordécone sur le développement des nourrissons*, 2012) ou encore l'impact sur la fertilité masculine. Ces multiples violences sont ainsi le résultat d'une domination néocoloniale et environnementale. Ce n'est pourtant qu'en 2021 que le cancer de la prostate a été reconnu comme maladie professionnelle pouvant être indemnisée, reconnaissance très partielle et genrée au vu des multiples conséquences de ce pesticide sur la santé.

La violence de cette intoxication au Chlordécone prend également la forme d'un "véritable écocide*" (M. Ferdinand. *S'aimer la terre, défaire l'habiter colonial*, Seuil, 2024 ; Notre Affaire à Tous, 2023). Ayant infiltré et contaminé sols, eaux, mangroves, animaux, produits de l'agriculture et de la pêche, le Chlordécone est présent dans l'ensemble des écosystèmes antillais. En effet, loin de toucher seulement le charançon, le Chlordécone est un poison pour l'ensemble du vivant. Ainsi Malcom Ferdinand dresse l'inventaire de plus de 177 espèces animales contaminées (mollusques, poissons d'eau douce et d'eau salée, coraux, animaux d'élevages, oiseaux, etc.) Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, la contamination du vivant non-humain est rarement reconnue pour elle-même, considérée comme problématique seulement en raison de l'intoxication *in fine* des humains.

Enfin, il est important d'ajouter que la contamination et les violences engendrées profitent particulièrement à ceux qui les ont causé. La contamination au Chlordécone a affecté en premier lieu les activités locales et vivrières telles que l'élevage ou la culture de tubercules. A partir des années 2000, l'action de l'Etat a accentué cette situation en interdisant ou limitant fortement l'agriculture et la pêche afin de "protéger" les populations du Chlordécone. A l'inverse, les cultures de bananes, responsables de cet empoisonnement n'étaient pas concernées par l'intoxication, le Chlordécone se répandant seulement dans la terre et à une hauteur assez faible dans les végétaux. Ainsi les bananes, poussant relativement haut dans les bananiers, ne sont pas contaminées.

Il en résulte une difficulté, voire une impossibilité, pour les Antillais-e-s de maintenir et développer une agriculture locale et vivrière au profit des Békés et de l'industrie exportatrice bananière à qui la situation facilite la pérennité, voire le développement de leurs activités agricoles.

L'INACTION DE L'ÉTAT OU LE PROLONGEMENT DU SYSTÈME COLONIAL



Le prolongement d'un système colonial aux Antilles et de ses violences s'observe également dans le traitement de cette pollution par les autorités. En effet, l'État français porte une grande part de responsabilité dans cette discrimination environnementale.

Ainsi, en raison des négligences délibérées de l'État, les populations antillaises ont été exposées pendant des décennies à un pesticide fortement toxique sans protection, dépistage ou information adaptée alors même que la toxicité du Chlordécone était connue de tous·te·s.

Sur le plan judiciaire, les victimes mènent depuis plus de 20 ans un combat de longue haleine, tandis que l'État refuse d'assumer sa responsabilité en formant un recours contre la décision du 11 mars 2025 de la Cour Administrative d'appel de Paris qui reconnaît pourtant cette responsabilité étatique pour l'exposition des populations antillaises au Chlordécone. Celle-ci affirme ainsi "que le retard de l'État dans la mise en place des contrôles tendant à la recherche [...] de traces de chlordécone dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire a nécessairement conduit à un retard d'au moins une décennie dans la délivrance à la population de la Guadeloupe et de la Martinique des informations pourtant indispensables pour se protéger d'une contamination par le chlordécone". Sur le plan pénal, un non lieu est prononcé en 2023, privant ainsi de justice les peuples antillais. Pour Malcom Ferdinand, cette inaction, cette lenteur et cette justice très partielle ne sont pas hasardeuses : elles reflètent une logique coloniale persistante, où les territoires ultramarins sont considérés comme secondaires, sacrifiés sur l'autel d'intérêts économiques aux racines coloniales et racistes.

Au-delà de la prise en charge très tardive et lacunaire de la contamination au Chlordécone, depuis les années 2000, celle-ci est traitée comme un simple problème technique solvable par des solutions elles aussi techniques. Est ainsi développée une approche du Chlordécone séparée de la question sociale et des rapports coloniaux, racistes, sexistes etc. participant à masquer les violences et les discriminations que constituent cette contamination.

Ainsi, le scandale du chlordécone dépasse largement la seule question sanitaire. Il met en lumière la persistance de logiques coloniales dans les rapports aux territoires et aux populations. Au-delà de la pollution, cette affaire révèle des mécanismes structurels de domination, montrant comment certains choix politiques et économiques prolongent des inégalités héritées de l'histoire coloniale.



* **Métropole** : La “Métropole” est un terme colonial que nous utilisons ici et dans l’article suivant pour étudier ces rapports de dominations.

* **Ecocide** « Constitue un crime d’écocide, toute action ayant causé un dommage écologique grave en participant au dépassement manifeste et non négligeable des limites planétaires, commise en connaissance des conséquences qui allaient en résulter et qui ne pouvaient être ignorées » (Convention citoyenne pour le climat, Les propositions, rapport final, juin 2020).

JÉNOSÍO
KLORDÉKON
YO PWAZONNEN
NOU !!

MAYOTTE EST SANS EAU ET LA METROPOLE LAISSE FAIRE ...

LA RÉALITÉ D'UN LIEN COLONIAL QUI N'A JAMAIS CESSÉ

Rédaction - Alix-Anne Laguilliez Jankovski

"LES MAHORAI S VIVENT EN SITUATION DE CRISE HUMANITAIRE IGNORÉE. LOIN DES STANDARDS D'UN DÉPARTEMENT FRANÇAIS. OÙ ILS DOIVENT POURTANT CONTINUER À REMPLIR LEURS OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES, CITOYENNES ET PERSONNELLES COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT. AVEC DES RÉPERCUSSIONS SUR LEUR DIGNITÉ INIMAGINABLE POUR TOUTE PERSONNE QUI LE VIT PAS"

Racha Mousikoudine, présidente de l'association Mayotte à soif, 2023 - Cité dans Rapport Notre Affaire à Tous (NAAT)

LA DÉPARTEMENTALISATION DE MAYOTTE POUR CACHER LA CONTINUITÉ DES LIENS COLONIAUX

Maore (Mayotte) est un archipel situé entre Madagascar et le Mozambique et faisait anciennement partie de l'archipel des Comores. Colonie française depuis 1841, l'archipel devient un territoire d'Outre mer français après le dernier référendum de 1976, où une majorité de Mahorais-e-s vote le rattachement officiel à la France. En essayant de maintenir Maore dans ses rangs, la France fait la promesse de garantir une égalité face à la métropole : construction d'écoles, de routes, électrification, prestations sociales... Cette égalité n'ayant jamais vu le jour, les mahorais-e-s votent un nouveau référendum en 2011 pour que Maore devienne officiellement un département français – département 101. Cela dans l'espoir ultime que la forme juridique du département contraigne la France à tenir ses promesses. Ce nouveau statut modifie les normes applicables sur le territoire mahorais : désormais, Maore est un territoire soumis aux lois de la République française et délaisse son statut dérogatoire qui faisait primer le droit coutumier mahorais jusque-là.

Un moyen pour l'Etat d'assimiler culturellement les mahorais, mais pas de respecter les droits liés à la départementalisation.

Cette départementalisation n'était déjà pas consensuelle en 2011, et elle l'est de moins en moins. Aujourd'hui il n'y a aucune égalité entre Maore (et les outre-mers en générale) et l'hexagone : on y voit un manque d'eau et l'eau disponible est polluée, un manque d'écoles, de services publics, d'hôpitaux, les prix des produits de bases sont largement plus élevés qu'en métropole... Malgré la départementalisation qui oblige l'application des mêmes normes –

notamment en matière de santé, sécurité, infrastructure -- la France ne semble pas considérer les mahorais-e-s comme "dignes" de recevoir le même traitement que les métropolitains, puisqu'il n'en n'est rien. Mais ce manque d'égalité ne concerne pas tous les secteurs, (seulement les plus importants !). Car la départementalisation a été un outil très efficace pour mettre en place l'assimilation culturelle entre l'Île et la métropole. La forme du mariage a changé, passant de traditionnel à mariage civil, les programmes scolaires ont été uniformisés par l'Education nationale et sont les mêmes que ceux de métropole, à la gloire de la France donc. L'utilisation de la langue a aussi évolué, avec le Français qui désormais domine les institutions (administration, éducation, médias) mais qui est peu parlé au quotidien à l'instar des langues mahoraises, le shimaoré et le kibushi. Pourtant une partie importante de la population ne parle pas Français et se retrouve donc face à une barrière linguistique dans son propre territoire, surtout quand il s'agit du plus important : l'administratif et les droits. Comment plaider pour soi quand on ne parle pas la langue qui permet de se défendre ?



MAYOTTE SANS EAU :

L'ILLUSTRATION DU NÉO-COLONIALISME

FRANÇAIS

AU YEUX DE TOUS·TE·S

L'INACCÈS À L'EAU, UN ÉTAT DES LIEUX

Autrement dit, c'est tout un arsenal administratif et juridique qui vient régulariser les identités, harmoniser et encadrer la langue et les pratiques culturelles pour les mettre "à la française" (métropolitaine). Un système qui se superpose à des traditions, les deux étant parfois incompatibles. Evidemment, certaines traditions sont conservées mais la volonté d'adapter les règles au territoire semble insatisfaisante. L'historien Emmanuel Blanchard constate déjà en 2007 : "Comme sous l'Empire colonial, l'accès à une pleine citoyenneté politique et sociale ne passe donc pas seulement par la nationalité, mais aussi par l'abandon d'un statut personnel ancestral".

Dans un territoire à plus de 8000km de la métropole, instaurer une assimilation (qui est plus un devoir qu'un droit) mais ne pas parvenir à mettre en place une égalité concernant les droits de base liés à la départementalisation et ignorer les droits fondamentaux est inacceptable. Ne pas acquérir une expertise territoriale et géographique pour intervenir efficacement en cas de désastre climatique s'apparente à une plaisanterie. Ou à un néo-colonialisme dont on ne prononce pas le nom.

Rémi Carayol est très clair, à Maore "le 'météo' (soit le métropolitain - ou mzungu) est considéré comme un étranger. Sauf que cet étranger se croit chez lui, puisque les lois sont les siennes, qu'il dispose du pouvoir matériel et symbolique – un pouvoir caractérisé notamment par la primauté de sa langue sur celle des 'autochtones' – et qu'il essaie rarement de s'intégrer et d'assimiler les codes et les moeurs locaux." p180.

Les outils juridiques qui encadrent Maore ne servent qu'à cacher un rapport de domination qui n'a jamais cessé, cacher une France néo-coloniale qui n'est jamais décriée.

A Mayotte, l'eau manque. Soit il n'y en a pas, soit elle est imbuvable car polluée, et en bouteille elle coûte cher. Le cyclone Chido, désastre naturel lié au changement climatique, détruit l'île en 2023 et exacerbe dramatiquement l'ensemble des problèmes liés à l'eau. Certaines canalisations sont entièrement balayées tandis que d'autres deviennent partiellement fonctionnelles. En conséquence l'eau est coupée 2 jours sur 3 pendant plusieurs mois. Pourtant non seulement cette crise n'a pas fait l'objet d'une réaction efficace et suffisante de l'État, mais en plus elle n'a fait qu'aggraver des problèmes préexistants, dont la France est tout autant responsable. Rémi Carayol cite la coordinatrice du collectif "Mayotte à soif", Racha Moustdikoudine qui pointe les responsables de cette nouvelle crise, ciblant notamment "les politiques qui n'ont pas anticipé une situation connue de longue date"(p.211). Le journaliste complète : "Certes, Maore a subi en 2023 le pire épisode de sécheresse depuis 1997 - un déficit pluviométrique de 24% par rapport à la normale [...]. Mais des alertes sur les défaillances du réseau d'eau courante avaient été lancées par des techniciens dès le milieu des années 2000 et il était évident que Maore, comme les autres

NOMBRE D'HABITANT·ES

321 000

HABITANT·ES

[2024, Insee].

TAUX DE CHÔMAGE DE LA POPULATION ACTIVE

34 %

[2023]

CONTRE UNE
MOYENNE NATIONALE
DE 7,3 %

[2024].

TAUX DE PAUVRETÉ

77 %

[2024]

CONTRE UN TAUX
DE 14,4 % EN
FRANCE HEXAGONALE

[2022].

DIFFICULTÉS D'ÉDUCATION

58 %

SONT EN SITUATION
D'ILLETTRISME OU
D'ANALPHABÉTISME

[2022].

ESPÉRANCE DE VIE MOYENNE

76,3 ans

CONTRE 82,4 ANS
DANS L'HEXAGONE

[2014].

MORTALITÉ INFANTILE

13,5 %

[2017]

CONTRE UNE
MOYENNE NATIONALE
DE 3,7 %

[2023].

DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS

45 %

DES HABITANT·E·S
SONT CONTRAINT·E·S
D'Y RENONCER

[2021].

îles de la région, subirait des vagues de sécheresse de plus en plus intenses en raison du dérèglement climatique. Le scénario d'une telle crise était écrit depuis longtemps, et ses causes connues notamment depuis une première alerte en 2016 : eaux polluées, déforestation, un réseau vétuste (entre un quart et un tiers de l'eau collectée serait perdu à cause de fuites), consommation en forte hausse (3% par an) en raison de l'accroissement démographique et du développement de l'activité économique..."p.212. En 2016, la sécheresse exceptionnelle instaure l'arrivée des "tours d'eau", c'est-à-dire une distribution alternée de l'eau entre 4 secteurs. Ces tours d'eau sont toujours d'actualité en 2026.

La seule eau qui sort du robinet est marron... imbuvable, polluée, toxique

A ces coupures d'eau programmées viennent s'ajouter les défaillances du système d'approvisionnement. En 2023, OXFAM alerte sur le fait que le réseau de distribution d'eau est tellement mauvais que c'est 1/3 de l'eau collectée qui est perdue à cause des fuites.

En plus de gaspiller la ressource déjà insuffisante, ces défaillances rendent possible l'infiltration de bactéries, responsables de la pollution des seules eaux rendues disponibles. A Mayotte, l'eau qui sort du robinet est souvent marron, noire, et au mieux trouble. Chaque coupure vient détériorer l'eau, car elle génère une "eau chargée en matières en suspensions (biofilm et résidus de corrosion) [qui] au moment de la remise en service, peut être impropre à la consommation". Le rapport Bilan de la Crise de l'Eau à Mayotte (2023-2024) de Solidarité internationale précise aussi qu'en l'absence de pression dans la canalisation le risque de développement bactériologique augmente. Le constat est celui d'une crise qui dure dans le temps et pour laquelle l'Etat se fait plus qu'attendre. Ainsi pour filtrer l'eau disponible, certain-e-s habitant-e-s utilisent des méthodes artisanales qui amènent une "perception tronquée de sa qualité" car si l'eau semble plus claire, elle reste impropre et



Aquarelle - Anna Moreau

La France semble donc maintenir Mayotte dans une situation délétère et inégalitaire. L'extrême pauvreté est aussi un facteur aggravant l'accès à l'eau potable : 77% des habitant-e-s vivent sous le seuil de pauvreté national en 2018, soit avec 1010€/mois (Insee 2020) et c'est 6 logements sur 10 qui sont dépourvus d'accès à un confort sanitaire de base et à l'eau potable régulière. En janvier 2024, c'est 29% des foyers qui n'ont pas accès à l'eau courante : c'est à dire 93000 habitants sur 320 000 au total.

Sans compter qu'à Mayotte les prix de l'eau et de l'alimentation sont nettement plus élevés qu'en métropole malgré la pauvreté. En 2022 l'Insee révèle que les denrées alimentaires sont 30% plus chères à Mayotte qu'en France métropolitaine et que le coût de la vie est globalement de 10% plus élevé que dans l'hexagone. En mars 2025 la Cour des Comptes rend un rapport qui est tout aussi explicite sur le degré de ces inégalités : "La part moyenne d'une facture d'eau pour un ménage précaire, qui est de 1,4%, de son revenu en France Hexagonale, s'échelonne de 3% à la Réunion, 6,2% en Guyane et jusqu'à 25% à Mayotte"p.35, tandis que l'OCDE pose un seuil des factures d'eau par ménage à 3% maximum des revenus. Évidemment, pour les personnes raccordées au réseau d'eau, ces factures sont à payer même lors des coupures d'eau.

"engendre des risques de propagation de maladies dites "hydriques" d'origine virale, bactérienne ou parasitaire ; telles que la fièvre typhoïde, l'hépatite A, les gastro-entérites aiguës ou encore le choléra "(p.14 rapport solidarité internationale).

Après l'inaccès à l'eau et les maladies graves qui y sont liées, l'inaccès aux soins vient rendre durable le cercle vicieux mortel. Le rapport de NAAT (2025) parle de 45% des mahorais-e-s qui renoncent aux soins pour des raisons financières. En mars 2024, une épidémie de choléra a démarré. Ce dernier rapport précise que "d'après les Nations Unies, la potabilité de l'eau doit être constante et non fluctuante pour que le droit à l'eau potable soit respecté. De plus, il faut que l'eau soit culturellement acceptée, c'est-à-dire que les personnes qui y ont accès aient confiance en cette dernière"p.35. Autant dire que le cas de Mayotte démontre de loin une violation grave des droits fondamentaux, et qu'aucun élément que subit l'île actuellement ne serait toléré et rendu possible en métropole ... L'Etat perpétue un rapport de traitement hiérarchisé, actualisant le passé coloniale.

“De l’injuste à l’illégal” : La France viole les droits fondamentaux des mahorais-e-s

Si Mayotte connaît des problèmes structurels pour accéder à l’eau potable, ces dernières années marquent un tournant toujours plus inquiétant, qui ne relève plus de l’injustice territoriale, mais de l’illégalité de l’Etat français. A l’échelle internationale, européenne comme nationale, la réalité est sans appel ; toutes les institutions accusent voire condamnent la France pour son manquement au respect du droit fondamental de l’accès à l’eau potable dans les Outre-mers. Avant d’être une défaillance administrative, les situations de difficultés techniques et infrastructurelles pour accéder à l’eau, et les pollutions massives qui en font une denrée toxique soulignent surtout la violation du droit humain d’accès à l’eau potable, qualifié par le Conseil des droits de l’Homme comme d’ “indissociable du droit au meilleur état de santé physique (...) ainsi que du droit à la vie et à la dignité” en 2010. Quelques années plus tôt, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l’homme associait le non-respect du droit à l’eau potable à une violation de l’article 3 de la Conven-

tion qui interdit la torture et les traitements inhumains ou dégradants. Autrement dit, ne pas assurer ce droit est une maltraitance. Enfin, en France, “le droit à l’eau potable et à un environnement sain, essentiel à la vie” acquière une valeur Constitutionnelle dès 2005 et nous rappellerons que le droit international, européen et interne “interdisent la discrimination dans la jouissance des droits fondamentaux”, pour citer le Rapport de NAAT (2025). Là où l’accès à une eau en quantité suffisante et de qualité sont des droits constitutionnels et soulèvent des enjeux de continuité du service public en France, la réalité des territoires d’Outres Mers est loin de cette exigence.

Un droit dont découle d’autres droits fondamentaux :

Le rapport Soif de Justice nous explique qu’une multitude de droits humains fondamentaux sont conditionnés par un accès à l’eau potable qui en est le prérequis.

En 2010 les Nations Unies considèrent de facto que ce droit est “essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l’exercice de tous les droits de l’homme.

Ces répercussions sont vécues aujourd’hui dans tous les territoires dits ultramarins.

Droit à un environnement sain et respectueux de la santé

(Art 1 de la Charte de l’Environnement - droit constitutionnel) : Vous l’aurez compris ; ce droit humain, fondamental et constitutionnel n’est visiblement pas un droit qui concerne les mahorais-e-s selon l’Etat français. Qui plus est, il est censé être accompagné de la possibilité pour les habitant-e-s d’avoir accès à toutes les informations sur l’environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l’élaboration des décisions publiques ayant des conséquences environnementales. Là encore, faudrait-il que les autorités publiques cherchent à recueillir toutes les informations nécessaires à la protection de l’environnement et des habitant-e-s : mais la gestion profondément lacunaire des crises récentes montrent que tel n’est pas le cas.

Le droit à la santé :

A Mayotte, l’accès au soin est déjà compliqué. C’est 45% des habitant-e-s qui sont déjà contraint-e-s de renoncer aux soins médicaux en raison des coûts trop élevés. Durant la crise de l’eau en 2023, Santé Publique France documente le lien entre le manque d’eau et les fortes épidémies de gastro-entérite, le risque d’épidémie de choléra, hépatite A, fièvre typhoïde et de poliomyélite. Non seulement l’eau manque, mais lorsqu’elle vient du robinet, elle est aussi un poison.

Droit à l’éducation et intérêt supérieur de l’enfant

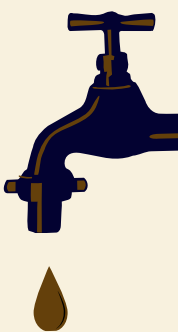
Le document fait écho à un extrait d’un rapport de l’UNICEF écrit par Coalition Eau. Ces derniers y expliquent que “ le manque d’accès à des toilettes et à l’hygiène corporelle développe chez les enfants un sentiment de honte, qui rend difficile l’insertion et l’assiduité scolaire. L’absence d’accès à de tels services constitue un frein pour de nombreux parents qui préfèrent ne pas envoyer leurs enfants à l’école dans des conditions portant atteinte à leur dignité”.

DE LA DISCRIMINATION ENVIRONNEMENTALE AU RACISME ENVIRONNEMENTAL

La rapport de NAAT appelle à changer le paradigme de l’irresponsabilité et d’enfin reconnaître la qualification de discrimination environnementale de la part de l’Etat français. Tout l’objet de leur rapport et des précédents articles est de caractériser la présence d’une discrimination. Le rapport assume également que cette discrimination territoriale “s’appuie sur un mal plus profond : l’histoire coloniale, les préjugés persistants qui en sont l’héritage et qui conditionnent encore aujourd’hui les carence d’actions, notamment en matière d’accès à l’eau potable.” p.47. Une autre requête est celle d’un accès inconditionnel à l’information environnementale reconnu comme le droit constitutionnel et conventionnel qui “ne doit pas

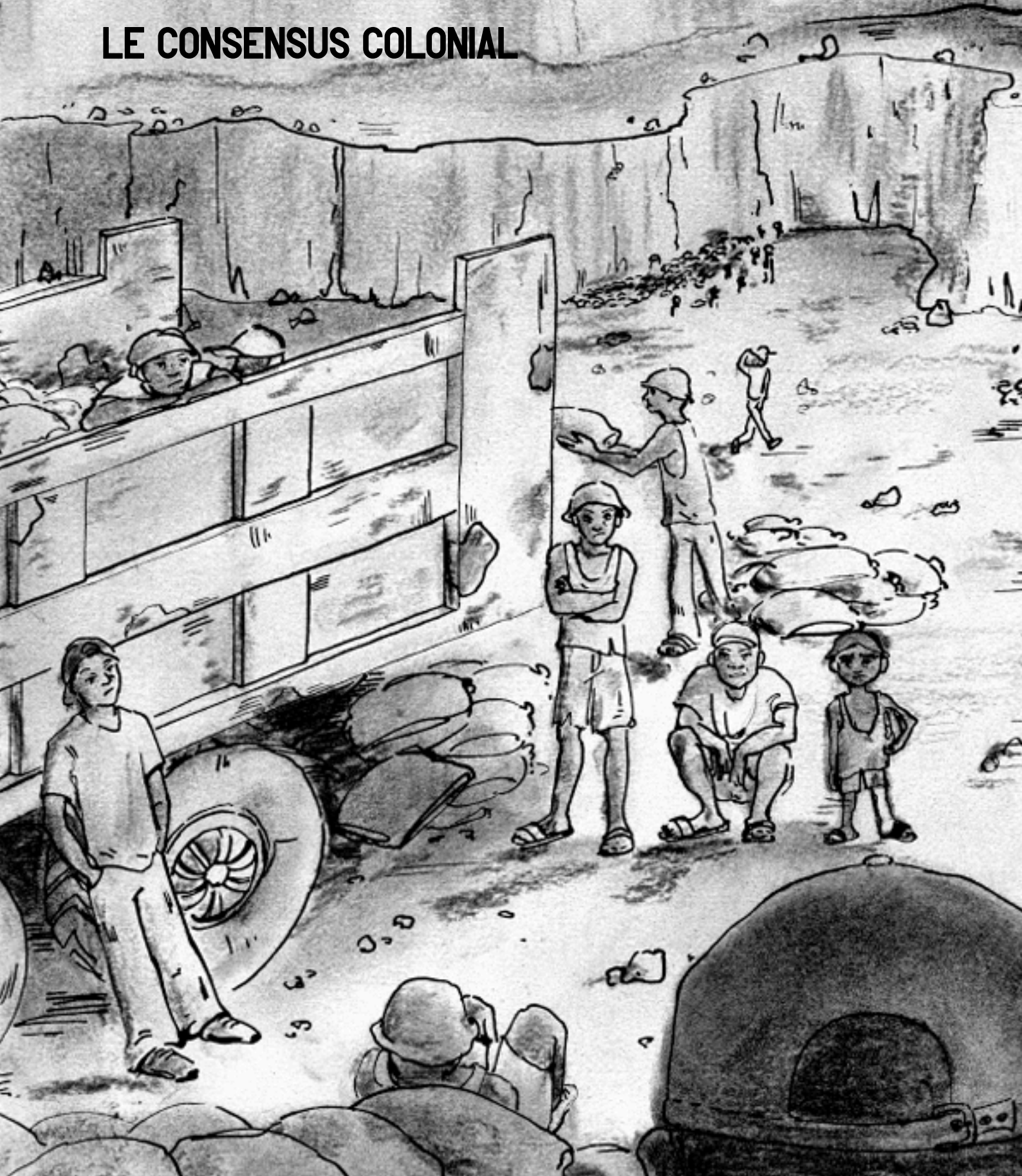
rester une option dans les territoires dits d’Outre-mer” p.49.

La difficulté d’accéder à l’information dans les territoires dits d’Outre-mer a pour conséquence “une invisibilisation médiatique et politique favorisant cette inertie sur la construction d’une réelle prise en charge de la situation”. Mais au delà de la discrimination, terme qui sert essentiellement le combat juridique pour obtenir une égalité, est celui de racisme environnemental. Ce concept permet d’étudier les mises en évidence d’injustices environnementales qui se produisent dans un contexte racialisé, tant dans la pratique que dans la politique.



OMERTA EXTRACTIVISTE

LE CONSENSUS COLONIAL





RACINES DE L'EXTRACTIVISME

Redaction - Alix-Anne Laguilliez Jankovski

S'intéresser à l'extractivisme, c'est s'intéresser à une variable fondamentale de la croissance économique. Variable dont découle les enjeux de puissance et de souveraineté. Il est confortable de s'arrêter à l'analyse économique ou géopolitique des ressources naturelles, et c'est d'ailleurs derrière ce prisme dématérialisé que ces thèmes sont souvent traités dans les médias. Pourtant l'économie n'est jamais dématérialisée : elle est soumise à la conditionnalité des matières premières et à la présence de main d'œuvre. Les espaces naturels qui foisonnent de ressources à extraire sont généralement, voire unanimement des espaces où vivent des populations. Au même titre que les matières premières extraites, ces familles, ces cultures,

ces traditions souvent éloignées de l'Occident, font partie de la matérialité de l'économie. Des travaux comme ceux d'Anna Bednik ou Celia Izoard nous attestent que ce sont ces dernières qui sont systématiquement sacrifiées, expropriées, empoisonnées dans ce processus de prédation, gagné par l'économie moderne qui les assigne au rang désincarné "d'externalités". On observe-là la réalité d'un lien indissociable : l'exploitation de la nature à grande échelle entraîne celle des humains à grande échelle. Autre constat : la déplorable omerta collective.

Le peuple amazonien des Yanomamis, nomment les Blancs "urihi wapo pë" (mangeurs de terre) en référence à leur activités extractivistes incessantes sur leurs terres



Aquarelle - Zoé Liatard

L'EXTRACTIVISME ... C'EST À DIRE ?

La journaliste indépendante Anna Bednik a sillonné l'Amérique latine, là où se sont dressés les premiers mouvements contre l'extractivisme, et là où est né le terme. En 2016 elle sort un ouvrage, *Extractivisme*, dans lequel elle en fait une définition condensée : "Pour certains mouvements, [l'extractivisme] renvoie exclusivement à l'extraction à outrance des "ressources naturelles" non renouvelables, minerais et/ou hydrocarbures, d'autres l'emploient également en référence aux grands projets de barrages hydroélectriques, à l'agriculture industrielle, aux monocultures forestières ou encore à l'accaparement de l'eau. S'il sert désormais aussi à caractériser des situations européennes, pour nombre de Latino-Américains [...] il qualifie d'abord le pillage des richesses naturelles de l'Amérique latine et, par extension, celui des régions du Sud anciennement colonisées. Il fait notamment écho pour eux à l'idée que ces richesses, accaparées par des puissances et par

des entreprises étrangères, ne profitent pas aux pays qui supportent les coûts environnementaux et humains de leur exploitation" p17.

Sur le plan strictement matériel, l'Uruguayen Eduardo Gudynas ajoute que l'extractivisme est défini par 3 critères: l'extraction des ressources naturelles doit être massive, 50% sont destinées à l'exportation, et les ressources exportées sont brut, soit, non-transformées.

Nombre de ressources sont extraites en remplissant ces paramètres, mais les métaux et les mines en sont caractéristiques. Pour reprendre l'ouvrage de la journaliste et philosophe Célia Izoard, spécialiste des nouvelles technologies, La Ruée Minière au XXIème siècle concentre les critiques contre un modèle de spoliation des ressources, intensifié par la mécanisation, puis par la numérisation du monde.

EXTRACTIVISME, COLONIALISME ET CAPITALISME : TROIS SYMPTÔMES D'UN MÊME MAL

AU COMMENCEMENT ÉTAIT L'EXTRACTIVISME...

Plans d'aménagements, expropriations, déplacements des populations, annihilations et vols des ressources, assèchement par appropriation de l'eau, empoisonnement de l'air, des terres, des eaux potables, destruction de la biodiversité... Voici la routine des industries extractives du XVIème siècle à nos jours.

Si le terme d "extractivisme" n'a été mis en mot que lors de ces trente dernières années, c'est en fait une pratique née de la colonisation, par et pour la colonisation, au service des puissances dominantes européennes.

L'extractivisme moderne est un héritage direct du XVIème siècle, un continuum parfait de l'expansionnisme européen, qui aujourd'hui est aussi l'apanage des Etats-Unis, de la Russie et de la Chine. Fabien Lebrun aborde cette naissance conjointe de l'extractivisme et de la colonisation des Amérique et de l'Afrique. Selon lui, la découverte des Amériques par les conquistadors, et la traite négrière vont "initier ce nouveau rapport à la terre et au travail quantitativiste, productiviste, marchand" (p.107). Cette traite atlantique a elle-même fondé la construction d'une économie-monde entre l'Amérique latine, L'Afrique et l'Europe ; des esclaves contre de l'or et du café (en gros). Mais ces ressources ne sont pas tombées du ciel, elles ont au contraire nécessité une extraction massive et la mise en esclavage; détruisant terre et Humanité. C'était la naissance de l'extractivisme.

CONCRÈTEMENT. LE COLONIALISME ET L'EXTRACTIVISME SONT DES COROLLAIRES ET SONT. DE CE FAIT. INDISSOCIABLES.

La mondialisation telle qu'on la connaît est d'une part construite sur l'asservissement de peuples entiers, et d'autre part fondée la spécialisation économique "Nord-Sud" d'aujourd'hui (division de la production entre matière première et biens manufacturés). Le colonialisme et l'extractivisme englobent alors, au moins, le fait de posséder et d'exploiter à outrance les corps, les terres et les ressources. Alberto Acosta le confirme, la colonisation a structuré de force l'organisation mondiale des rapports commerciaux, qui ont été permis par l'extractivisme.

La domination économique et humaine de certains pays n'est donc pas nouvelle, voire reste aujourd'hui inchangée. De même, avec plus ou moins d'intensité, tous les pays anciennement colonisés ont subi et subissent encore l'extractivisme, forme de néo-colonialisme. Ce qui était autrefois l'apanage des puissances coloniales, est aujourd'hui celle des entreprises.

... ET LE CAPITALISME

Au lien intrinsèque extractivisme-colonialisme, il faut désormais ajouter la variable du capitalisme.

Le philosophe et économiste matérialiste Karl Marx considère que l'accumulation primitive du capital n'est possible que parce qu'un groupe acquiert les moyens matériels de dominer un autre groupe.

Quelle est la place de l'extractivisme dans cette accumulation primitive ? Accumulation des forces productives (esclaves), des moyens de production (outils), et des richesses pillées des sols (or, argent) : la boucle est bouclée.

Dans les années 70' le géographe marxiste David Harvey actualise cette conception et parle d'accumulation par la dépossession. Ici, l'analyse est spatiale : les espaces qui étaient disponibles ayant déjà été accaparés et épuisés (en termes de ressources) du fait du capitalisme, le seul débouché restant est la dépossession. La privatisation en est l'outil principal, et le neo-extractivisme a permis une alliance puissantes entre les Etats et les entreprises privées, accentuant toujours plus ce processus de dépossession.

Pourtant dans les discours de l'époque, ce processus de dépossession est romantisé et prend un rôle civilisateur du nom de la "Théorie de la modernisation". Le principe de cette théorie est que les cultures des Suds seraient incompatibles avec la modernité et causeraient le sous-développement. La solution à ce sous-développement est la suivante : c'est aux pays du Nord de développer les Suds, en réformant leurs institutions, et en jouant une place toujours plus importante dans l'exploitation de leurs sols et sous-sols.

Mais alors comment oser parler d'un héritage colonial aujourd'hui alors que les contrats bilatéraux ont remplacé les codes de l'indigénat ? L'École de la dépendance vient contrecarrer le coup marketing de la "modernisation" et redonne un contexte historique alors oublié : le "sous-développement des Suds" est la conséquence de la colonisation mise en place par les pays du Nord.

Le résultat ? La dépendance économique des Suds et l'installation durable d'un capitalisme néo-colonial.

NON CE NE SONT PAS DES GROS MOTS. C'EST UN PROCESSUS HISTORIQUE.



LE CONGO : PAYS POUR UN MONDE

Illustration - Zoé Liatard

Alors que les mines de Rubaya en République démocratique du Congo s'effondrent pour la deuxième fois en moins de deux mois, faisant des centaines de morts, dont des enfants, dans des galeries sans sécurité, Emmanuel Macron, lors du sommet de New Delhi en 2026, défend le développement d'une IA « durable et soutenable », avec l'ambition d'en faire un outil de domination économique et technologique. La durabilité de l'IA dont parle le Président repose pourtant sur l'extraction du Coltan, minéral à l'origine d'accidents, d'exactions, de massacres et de guerre au Congo au cœur de la révolution numérique depuis 30 ans.

LA RDC. HISTOIRE D'UNE PRÉDATION CONTINUE

L'apparition conjointe d'une révolution industrielle et un besoin de prélèvement de ressources naturelles constitue une régularité historique propre au développement du capitalisme. Le cas du Congo se présente comme un espace structurellement intégré à la formation de l'économie-monde depuis le XVI^e siècle, perçu comme un réservoir de ressources au service des pays du Nord. L'histoire de ce territoire permet ainsi de comprendre la continuité des logiques extractivistes comme des modalités d'appropriation violente du vivant (humain comme non-humain) au service de l'accumulation du capital.

Trois phases marquent l'histoire du Congo selon F. LEBRUN dans *Barbarie numérique : une autre histoire du monde connecté (2024)*, ouvrage qui retrace l'histoire extractiviste au Congo.

LA PREMIERE PHASE est la traite négrière, qui dès le XVe siècle, constitue une matrice centrale du capitalisme. Le Congo est alors intégré à une économie globale par la déportation forcée de populations, réduites au statut de marchandise. Ce moment amorce une forme d'extractivisme humain dont près de la moitié proviennent du bassin du Congo, soit 5,9 millions de personnes.

LA DEUXIEME PHASE correspond à la phase impérialiste du capitalisme industriel. La Conférence de Berlin (1885) qui découpe les territoires africains comme des propriétés de l'Occident, en constitue un moment charnière. Le Congo y est configuré comme espace d'extraction intensive, en particulier sous le régime de Léopold II de Belgique, où l'exploitation du caoutchouc répond directement aux besoins de l'industrialisation occidentale avec l'industrie automobile. Ce système, dit léopoldien, est une forme extrême de gouvernementalité extractiviste, reposant sur une rationalisation de la violence : travail forcé, mutilations, terreur institutionnalisée.

LA TROISIEME PHASE s'inscrit dans la révolution récente du numérique. A partir des années 1990, le Congo redevient un espace stratégique en raison de ses ressources minérales (cobalt, tantale, tungstène...) indispensables aux technologies numériques. Cette centralité du Congo au sein de la chaîne de valeur du numérique reproduit cependant les logiques de prédation passées : travail informel, économies de guerre, violences armées (en particulier dans les provinces orientales). Cette situation nous invite à penser la matérialité du numérique, souvent occultée des discours sur le numérique, et à mettre en lumière les coûts socio-environnementaux de la transition technologique et "écologique". Ainsi, loin de constituer une rupture, la révolution numérique prolonge les dynamiques extractivistes historiques, confirmant le rôle du Congo comme réservoir de ressources et zone de sacrifice du capitalisme mondialisé.

SACRIFIÉ CONNECTÉ



DIVISER POUR MIEUX EXTRAIRE : LOGIQUES NÉOCOLONIALES DE L'EXTRACTIVISME EN RDC

Dans un monde “matériellement fondé sur les métaux” (Stéphane, 2023), la promesse de dématérialisation portée par la révolution numérique ne fait en réalité que mettre à distance les conséquences matérielles de l'extractivisme minier mondial dont la RDC constitue l'un des épicentres.

De fait, la révolution numérique a à la fois intensifié et diversifié les besoins en métaux de l'industrie technologique, rendant indispensables de nombreux minerais concentrés en très grandes quantités dans les sous-sols congolais : le coltan, duquel est extrait le tantale utilisé dans les condensateurs, le cobalt (batteries lithium-ion des appareils mobiles et data centers), le cuivre (câbles et infrastructures de réseaux numériques), l'étain (soudures des circuits imprimés), ou encore le tungstène (vibreurs et alliages) ; tous principalement extraits à l'Est du pays (Kivu, Maniema), au Lualaba et au Katanga. Concentrant environ la moitié des réserves mondiales de cobalt et plus de 60% de celles de coltan, **la RDC constitue ainsi l'une des principales sources de matières premières pour l'infrastructure numérique mondiale.**

Pourtant, loin de constituer un levier de développement pour sa population, la richesse du sous-sol congolais fait du pays la cible d'un système de prédation néocolonial entretenu par les ingérences répétées des pays du Nord, des multinationales minières et acteurs armés régionaux, qui affaiblissent la souveraineté du pays pour mieux s'accaparer ses ressources. Ainsi, l'instabilité que connaît la région depuis plus de 30 ans tient moins aux “conflits communautaires” mis en cause par les médias occidentaux, qu'à des facteurs économiques, historiques,

et politiques multiples, indissociables des rapports de force produits par l'extractivisme. Typique du traitement médiatique occidental des conflits africains (Pontzele, 2008), le narratif qui fait de la situation congolaise la manifestation d'une violence ethnique barbare ne fait en réalité qu'appliquer à un conflit complexe une grille de lecture coloniale qui ignore les ressorts structurels de cette violence et la responsabilité des puissances impérialistes dans celle-ci.

Alors que les ordonnances-loi de 1967 et 1981 encadraient un secteur minier largement étatisé à la suite de l'indépendance, le Code minier de 2002 marque l'ouverture néolibérale du secteur minier congolais : adopté sous la pression de la Banque mondiale et du FMI dans un contexte d'urgence économique post-guerre, le texte libéralise l'accès aux mines congolaises en plein boom minier des années 2000 (Lebrun, 2024 ; Izoard, 2025), ouvrant la voie à l'installation en nombre de multinationales occidentales et chinoises sur les principaux gisements.

Crédit : Erberto Zani



Et si la révision du Code minier en 2018 promettait de renforcer la souveraineté de la RDC sur ses ressources, en pratique, ce cadre légal est largement contourné par les multinationales qui sous-traitent une partie de leur production dite industrielle à des creuseur-eus-es artisanaux-ale-s qui travaillent sans aucune protection sur des sites miniers hors ZEA (zones d'exploitation artisanale).

La possibilité d'une telle exploitation ne tient pas seulement à la difficulté de l'Etat congolais à encadrer le secteur minier : elle repose aussi sur la médiation d'acteurs locaux intégrés aux chaînes d'approvisionnement des grandes entreprises du numérique, dont ils reconduisent, à leur échelle, les logiques capitalistes d'exploitation des travailleur-euse-s et des ressources. Très concrètement, l'approvisionnement continu de ces filières informelles est organisé par les coopératives, négociant-e-s et comptoirs locaux qui achètent à un prix dérisoire la production des creuseur-euse-s qu'ils exportent, mais aussi par les groupes armés qui contrôlent les gisements et les routes d'exportation.

Le conflit armé dans lequel s'inscrit cette activité extractive s'est internationalisé à partir du repli vers l'est de la RDC de certains responsables du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, lesquels se réorganisent au début des années 2000 au sein des FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda). Au nom du "droit de poursuite des génocidaires" qu'il s'est octroyé (Brabant, 2016), le Rwanda soutient militairement et financièrement le M23 (Mouvement du 23 mars), rébellion d'anciens officiers congolais qui se dispute le contrôle du territoire et des ressources avec les FDLR, l'armée régulière congolaise (FARDC), et une centaine d'autres groupes armés. Depuis 2021, la guerre connaît une nouvelle phase d'intensification avec la résurgence du M23 qui s'est depuis emparé des principaux couloirs miniers du Kivu, et en particulier de la mine de Rubaya qui fournit à elle seule près de 15% du tantale mondial.

Dans les zones qu'ils contrôlent, ces groupes armés taxent systématiquement creuseur-eus-es et intermédiaires et financent ainsi directement leurs opérations militaires, faisant des minerais "le moteur et le carburant" d'une économie numérique transformée en économie de guerre. Dans cette perspective, et comme le montre Fabien Lebrun, chaque cycle d'intensification du conflit semble répondre à une nouvelle vague d'innovations numériques : **le développement de technologies de la surveillance coïncide avec la guerre pour le germanium (1996-2001) ; celui du smartphone à partir de 2007 avec la Guerre du Kivu (2007-2008) ; et celui de la tablette en 2010 avec la nouvelle guerre du Kivu (2010-2012).** Une fois rachetés par les comptoirs, l'écrasante majorité de ces minerais quittent la RDC à l'état brut pour le Rwanda – et plus rarement pour l'Ouganda– d'où ils sont ensuite exportés vers les principaux centres de raffinage, situés pour l'essentiel en Chine où s'effectue près de 80% du raffinage mondial des terres rares.

Ainsi, l'extraction et la transformation de ces "minerais de sang" se structurent autour d'une division internationale du travail qui concentre la création de valeur ajoutée dans les économies du Nord et relègue les pays du Sud au rang de réservoirs de minerais, de sorte que plusieurs milliards de dollars échappent chaque année au Congo. Malgré les apparentes tentatives de régulation, ce système d'externalisation des coûts humains et écologiques de la modernité numérique vers les pays du Sud – et en particulier vers la RDC--, trouve dans les institutions internationales des instruments de normalisation de sa violence ; en témoigne la signature en 2024 d'un accord entre l'UE et le Rwanda pour l'approvisionnement en "métaux certifiés", alors même que 90% des minéraux exportés par le pays viendraient de mines congolaises (Lebrun, 2023).

L'IRRÉDUCTIBLE PRIX À PAYER POUR UNE SOCIÉTÉ CONNECTÉE

Ce que l'on appelle "**MINERAIS DE SANG**" se trouve au cœur de l'un des conflits les plus meurtriers depuis la Seconde Guerre mondiale. Un bilan macabre est dressé et compte entre 5 et 10 millions de morts selon les estimations. Dans un silence médiatique coupable, les conflits issus de l'extraction numérique font couler le sang. La situation au Congo se caractérise par une criminalité sans limites et l'état de non-droit devient alors l'état normal des choses. Massacre, pillages, enfants au combat ou dans les mines, nouvelles formes d'esclavage, femmes et enfants violés, populations déplacées, exploitation illégale de ressources, déforestation, autant de violences qui font de la situation au Congo une des plus grandes tragédie de l'histoire, innommable, innomée, silencieuse.

ESCLAVAGE MODERNE AU COEUR DE NOS TECHNOLOGIES

Parmi le nombre incalculable d'exactions ces 30 dernières années, les conditions de travail épouvantables des mineurs appelés "creuseurs" en constituent une que Georges Lazarre décrit comme "l'esclavagisme des temps modernes". Hommes, femmes et enfants sont exploités jusqu'à 12 heures par jour pour moins de 2 dollars, et meurent dans les écroulements, de maladies ou d'épuisement dans les "mines de la mort" au service de nos objets connectés.

A cette vie d'esclave imposée aux populations congolaises s'ajoutent les intimidations, expropriations et massacres perpétrés par les groupes armés. L'important Rapport Mapping réalisé par l'ONU en 2010 recense d'innombrables massacres à l'encontre des civils qu'il qualifie de crime contre l'humanité et de crime de guerre. Il expose en effet que : "dans un nombre important d'événements, la lutte entre les différents groupes armés pour l'accès, et le contrôle, aux richesses de la RDC a servi de toile de fond aux violations perpétrées à l'encontre des populations civiles. ». C'est donc au moyen d'une extrême barbarie que les sols et sous-sols congolais sont accaparés.



Medecin gynécologue
congolais

DENIS MUKWEGE

LE VIOL. ARME SYSTÉMIQUE DE DOMINATION

S'ajoute à ces tueries et massacres, le viol comme arme de guerre au service de l'industrie numérique. Afin de s'assurer du contrôle des zones minières le viol est utilisé comme arme de destruction massive par tous les groupes armés. En RDC le viol ne doit pas seulement être compris comme un crime voué à assouvir les fantasmes sexuels d'hommes armés mais bel et bien comme une stratégie de guerre, déployée massivement, de manière méthodique, planifiée et systématique. C'est ce que ne cesse de dénoncer depuis le début de la guerre le médecin gynécologue Denis Mukwege ayant soigné plus de 50 000 victimes. Ainsi, lorsque cette stratégie est déployée par un groupe armé, dans un même village des dizaines voire centaines de femmes, bébés, filles, jeunes femmes, mères, grands-mères, (et parfois même les hommes) sont violés-e-s. Chaque groupe armé a une méthode spécifique si bien qu'on peut reconnaître le groupe criminel au type de lésions des victimes. Ces crimes sont commis sans distinction d'âge, de classe sociale ou de sexe bien qu'il touche surtout femmes et enfants et sont souvent accompagnés de tortures ou autres actes de violences. L'American Journal of Public Health estime ainsi que 40 000 femmes et filles sont violées chaque année, soit 1 million en 20 ans et 1,5 million en 30 ans.

UN ÉCOCIDE AU CONGO

Enfin, l'exploitation minière en RDC constitue aujourd'hui l'une des principales causes du désastre écologique du pays. Derrière les minerais indispensables aux technologies mondiales se cache la réalité d'une déforestation massive. Ainsi, entre 2000 et 2024, l'exploitation minière intensive dans le Lualaba et le Haut-Katanga a conduit à la destruction de 873 926 hectares de forêts de Miombo (Afriwatch, 2024). Cette destruction des milieux naturels entraîne une perte critique de biodiversité dans les bassins forestiers concernés. Certaines espèces comme les populations de gorilles ou de bonobos y sont en fort déclin (WWF, The Congo Basin Forests, 2024). À cela s'ajoute une pollution particulièrement préoccupante des sols, des eaux et de l'air : l'extraction du cobalt et d'autres minerais libère des métaux lourds dont des concentrations largement supérieures aux seuils de sécurité environnementale ont été relevées dans certaines zones minières (Programme des Nations unies pour l'environnement, 2011). Dans ces conditions, les rivières deviennent impropres à la consommation, les terres agricoles perdent leur fertilité, et la qualité de l'air se dégrade, exposant directement les populations et augmentant les risques sanitaires. Ainsi, le monde connecté se construit encore au prix d'une destruction silencieuse des écosystèmes et des populations congolaises.

RESPONSABILITÉS.

Aux origines de ce chaos, qui sont les responsables ? On invoque souvent la multiplicité des acteurs et la complexité des facteurs de ces conflits pour masquer la réalité d'une responsabilité plus dérangeante. Pourtant ce sont autant de grandes entreprises de la tech, de médias silencieux et de membres de la société numérique qui portent, aux côtés des seigneurs de guerres et des groupes armés, une responsabilité dans la mort de millions de congolais-e-s au service d'une société connectée. Ainsi, de nombreuses grandes entreprises sont pointées du doigt par des rapports d'ONG comme Amnesty International pour leur implication dans ce massacre. Sont

citées Alcatel, Ericsson, Bayer, Bolloré, Intel, Hewlett Packard, Philips, Acer, Dell, Apple, Microsoft, Nokia, Panasonic, IBM, Sony, Samsung, Toshiba, Lenovo, Canon, Nikon, Nintendo et de nombreuses autres. Enfin, nous, consommateur-ice-s occidental-au-x, derniers maillons d'une chaîne que nous alimentons chaque jour, portons une part de responsabilité souvent de manière inconsciente. Chaque smartphone acheté, chaque objet connecté remplacé trop vite, prolonge un système dont le coût humain se paie ailleurs, dans le sang et l'oubli.

LES MYTHES DE L'EXTRACTIVISME VERT

Comme le montrent les articles précédents, les processus extractivistes en place sont motivés par des rapports financiers. Poussée par les discours de « neutralité carbone » du Green Deal européen ou des différentes COP, une nouvelle forme d'extractivisme émerge : **l'extractivisme vert**. Sous couvert d'une urgence climatique, des industries extractivistes émergent afin **d'exploiter les ressources nécessaires à la "transition énergétique"**. Par exemple l'extraction de métaux rares destinés à la production d'énergies renouvelables. Or cette argumentation "écologique" est trompeuse et ne fait qu'alimenter les dynamiques extractivistes. D'abord parce que la transition énergétique n'est pas un avenir aussi réaliste que l'affirme l'EU. Dans son livre *Sans transition* (2024), Jean-Baptiste Fressoz démonte l'image d'un "enchaînement de transitions énergétiques" au cours de l'histoire : **il n'y a toujours eu qu'une succession d'accumulation de nouvelles énergies!** De plus, énergies et matériaux extraits sont étroitement liés

et leurs usages croissent ensemble. Fressoz prend l'exemple de l'envolée de la consommation de bois, nécessaire à l'industrie du charbon au 19ème siècle. Ce prisme d'analyse permet de voir qu'il est donc difficile d'imaginer une sérieuse transition vers des énergies neutres en carbone.

Cela dit, même dans l'hypothèse où la transition énergétique avait lieu, celle-ci reposerait sur la continuation des processus extractivistes et serait donc fondamentalement anti-écologique et néo-coloniale. Ursula nous berce d'illusions avec sa transition énergétique « juste » et « propre » (The European Green Deal sur [european-council.europa.eu](https://european-council.europa.eu/media/168084/attachment/data/168084/1/eng.pdf)). Pire encore, la soutenabilité des projets est reprise comme argument de vente par certaines industries. Leurs marchés seraient d'abord émancipateurs économiquement, mais aussi "durables" puisque neutre en carbone.

Voici une présentation de l'extractivisme vert à travers trois situations dans le monde.

LE MYTHE DE LA DECARBONNATION

Rédaction - Alix-Anne Laguilliez Jankovski

POUR LE NIGER LE NUCLÉAIRE N'EST PAS "VERT" MAIS JAUNE RADIOACTIF

Les projets de relance du nucléaire mettent en scène cette énergie comme le dénouement de tous les problèmes environnementaux : adieu au CO2 . Et voici qu'en juillet 2022, la Commission européenne accorde officiellement le "label vert" pour le nucléaire !

A Dubaï, en 2023, la COP28 entérine l'engagement de 22 nations à tripler le potentiel nucléaire mondial d'ici 2050. En France, les médias et les pouvoirs publics braquent leurs caméras sur le nucléaire, le présentant comme un levier miracle, un projet national auquel on ne peut s'opposer.

Mais dans cette vitrine merveilleuse où l'énergie nucléaire sauverait le climat, ces décisions et discours politiques omettent d'informer les populations sur les réels tenants et aboutissants de l'énergie décarbonée.

Il est tout de même bon de savoir que, pour exister, l'uranium suit un processus extractif destructeur : non, le nucléaire n'est pas propre. Surtout au vu des quantités démesurées de déchets radioactifs immanquablement produits – conséquence de l'industrie nucléaire à toutes les étapes. Pour l'uranium comme pour la plupart des ressources, les perdants sont toujours les mêmes : celles et ceux qu'on ne voit pas et qui sont à l'entrée de la chaîne de production. Celles et ceux qui se font empoisonner par la radioactivité de l'uranium, pour décarboner notre air.

LA TRANSITION SE FERA GRÂCE
AU NUCLÉAIRE !



Partout où l'uranium sort de terre, les enjeux de l'extraction sont indissociables des problèmes socio-économiques et de santé environnementale qu'elle cause. En 1970 après la découverte de gisements d'uranium en Somaïr au Niger, la ville d'Arlit est bâtie dans la région d'Agadez par l'entreprise française Areva (devenue Orano). Le Niger est le 2ème pays qui possède les gisements les plus importants d'uranium au monde. L'implantation de la France sur deux sites miniers d'uranium à ciel ouvert (mines de l'entreprise Orano : sites de Cominak et de la Somaïr) officialise l'approvisionnement indirect d'énergie nucléaire de la France pour 50 ans. En 2025 l'industrie des mines d'uranium est nationalisée par le gouvernement nigérien. Les mines d'Orano n'étaient déjà plus en service depuis 2021 et 2023 car les sols étaient épuisés. Mais que reste-t-il d'Arlit ? Dans cette course à la décarbonation de l'environnement occidental, les habitants d'Arlit et ses environs sont précarisés et condamnés. Empoisonnés par des montagnes de 20 millions de tonnes de déchets radioactifs, répandus sur 120 hectares à l'air libre. L'entreprise Orano s'est installée dans le désert saharien, a exploité le gisement d'uranium et laisse derrière elle un désert de dunes jaunes, radioactives.

ARLIT. LA VILLE HABITÉE DEUX FOIS PLUS RADIOACTIVE QUE TCHERNOBYL

La Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD), seul laboratoire indépendant sur le nucléaire en France, dénonce depuis plus de 20 ans les destructions environnementales et sanitaires que subissent les populations d'Arlit. A commencer par la vente de ferrailles radioactives, déchets des mines progressivement accumulées, qui finissent sur le marché de la ville, à côté de la nourriture. En 2021, le journaliste d'investigation Martin Boudot fait paraître un documentaire dédié à cette pollution d'Arlit. Accompagné de la CRIIRAD et d'AlMoustapha Alhacen, lanceur d'alerte nigérien et président de l'ONG AGHIRIN'MAN, il mesure des doses de radioactivité tellement élevées dans ces ferrailles que le compteur Geiger ne parvient pas à les quantifier. Concrètement, le journaliste mesure qu'Arlit est deux fois plus radioactive que les zones actuelles interdites autour de Tchernobyl.



Arlit, dans le nord du Niger, une cité minière en plein désert. - Wikipedia NigerTZai

Mais les populations locales ne possèdent pas ces données. Ces poutres finissent en fondations de chantier des écoles, des maisons et de toute infrastructure. Selon Martin Boudot, n'importe qui demeurant dans l'environnement radioactif d'Arlit plus d'1h30 par jour dépasse largement les doses d'exposition maximales à la radioactivité décrétees par l'OMS. Ces vies sont en obsolescence programmée, et c'est Orano qui en est le responsable. En ne confinant pas les déchets radioactifs des ses mines loin des populations, l'entreprise a fait un choix ; celui de l'indifférence. Ces ferrailles ne sont qu'un élément parmi d'autres, car Orano coche toutes les cases de l'empoisonnement.



En 2025, la CRIIRAD et AGHIRIN'MAN publient un autre rapport qui révèle un accès à des eaux radioactives dans la région. En 2021 pour répondre à la fermeture de l'activité de la mine Cominak, Orano lance un programme de réaménagement du site pour alimenter la ville d'Agadez. Surprise : les réseaux d'eau qui alimentent les quelque 100 000 habitants passent sous les 20 millions de tonnes de déchets radioactifs, infiltrant l'eau – ressource déjà insuffisante. L'étude confirme que la teneur en uranium de l'eau qui alimente les villes d'Agadez et d'Arlit est bien trop élevée.

LE MAINTIEN DE CETTE SITUATION SUGGÈRE QUE LA PROTECTION DE LA SANTÉ DE LA POPULATION N'EST PAS UNE PRIORITÉ

explique le conseiller scientifique de la CRIIRAD Bruno Chareyron.

La liste des atrocités à l'encontre des populations locales est longue. L'absence totale de reconnaissance des maladies liées à l'uranium par Orano en est sûrement le paroxysme. Pour les anciens mineurs comme pour les habitant-e-s d'Arlit et d'Agadez ce refus d'assumer la responsabilité des maladies vient confirmer un traitement inhumain, ancré dans un racisme difficile à occulter. On relèvera que si les ancien-ne-s salarié-e-s nigérien-ne-s, contaminé-e-s et empoisonné.e.s, ne repartent qu'avec la maladie et la pauvreté, Martin Boudot, dans son documentaire, confirme que le seule salarié dont la maladie professionnelle liée à l'uranium a été reconnue par Orano était Français. Il n'avait vécu que 7 ans dans la ville. Le plus étonnant est que la législation française reconnaît des maladies professionnelles liées à l'exposition à l'uranium, telles que le cancer des poumons, cancer du reins, maladie de l'appareil circulatoire, maladies chroniques : reconnaissance visiblement uniquement réservée aux Français-e-s ? Est-il vraiment entendable d'accuser un manque de preuve médicale qui empêcherait de démontrer les liens de causalités uranium-maladie pour les nigérien-ne-s ? La réponse est non. Car les deux hôpitaux de la région, construits et financés par Orano, se gardent bien de faire des analyses qui risqueraient de compromettre l'entreprise française. La réponse est non. Car les deux hôpitaux de la région, construits et financés par Orano, se gardent bien de faire des analyses qui risqueraient de compromettre l'entreprise française.

AU NIGER. LE SILENCE VOLONTAIRE REMPLACE LES PREUVES NÉCESSAIRES À PROUVER LA RESPONSABILITÉ DE L'URANIUM. ET LES POPULATIONS NIGERIENNES RESTENT LES FANTÔMES DE NOTRE NUCLÉAIRE.

A l'ère de la décarbonation, une nouvelle transition est en train de s'opérer pour passer des voitures à essence aux voitures électriques. Une solution qui, bien que présentée comme un miracle technologique, pose des questions sur notre manière de penser la transition écologique en Europe et en Occident de manière générale : faire payer les pays du Sud global pour l'impact de nos modes de consommation.

La production de voitures électriques repose sur l'utilisation de batteries dont la composition inclut plusieurs ressources clés : le lithium, le cobalt et le nickel. Elles sont extraites respectivement en Amérique Latine, en Australie, en République démocratique du Congo et en Indonésie. Si leur extraction a des conséquences environnementales très palpables : déforestation, érosion des sols, pollution des eaux, destruction des écosystèmes; elle a également des conséquences sociales désastreuses : exploitation des travailleurs dans les mines - dont la majorité sont des enfants - et déplacements forcés de communautés vivant dans les zones extractives, entre autres. Ce sont autant de problématiques qui posent des enjeux clairs de respect des droits humains.



JE SUIS CLEAN DEPUIS QUE JE SUIS PASSÉ À L'ÉLECTRIQUE ! PLUS QUESTION DE POLLUER

« LA VOITURE ÉLECTRIQUE », UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE ?

En 2023, le pays découvre des gisements de lithium dans les provinces du Nord du pays. L'Argentine intègre ainsi officiellement le "triangle d'or du lithium" déjà composé de la Bolivie et du Chili, qui abrite près de 2/3 des ressources mondiales. Ce minerai, utilisé dans tous les appareils électroniques, est essentiel pour les pays occidentaux qui ne possèdent pas cette ressource comme les Etats-Unis et plusieurs pays européens. Ils envoient leurs entreprises à l'assaut - et le gouvernement argentin les accueille à bras ouvert. Dans un contexte de crise économique prolongée en Argentine, le gouvernement ultralibéral de Javier Milei fait le choix de la déréglementation massive en supprimant les contraintes qui pesaient sur les investisseurs étrangers pour rendre le pays plus attractif.

Dans le monde, deux récits de légitimation sont mobilisés pour justifier ces projets extractifs "verts" : le premier est celui de l'opportunité de création d'emplois et de croissance industrielle dans un pays en crise ; le second est celui de la nécessité morale de "sauver la planète" qui délaisse les préoccupations environnementales locales pour lutter contre un changement climatique à portée universelle. Une solution qui est admise comme coûteuse, mais un coût indispensable devant être supporté pour favoriser un objectif plus large de sauvetage de dernière minute

En réalité, ces arguments sont facilement rejetables. D'une part, lorsque le lithium brut est exporté par des firmes transnationales étrangères, cela ne génère aucune valeur ajoutée et ne crée qu'un nombre dérisoire d'emplois. En effet, aucune transformation locale du minerai en produits à plus haute valeur marchande, comme des batteries ou véhicules finis, n'est réalisée. En 2023, le chiffre d'affaires annuel du lithium argentin a atteint environ 1,1 milliard de dollars, mais moins de 15% sont effectivement restés en Argentine. Le reste est parti en exportations directes.

Au sujet des emplois, l'entreprise Eramet qui produit de quoi fabriquer les batteries de 500 000 véhicules électriques, emploie seulement 160 personnes en permanence sur le site, pour un total de 350 emplois. Ces emplois sont souvent précaires et peu rémunérés. L'extraction du lithium conduit donc au contraire à l'appauvrissement en ressources d'un pays qui ne gagne pas, ou peu, au change.

Actuellement, ce sont des entreprises étrangères qui s'emparent des ressources. Ce modèle s'apparente à un pillage, et l'UE n'est pas l'exception. L'accès privilégié au lithium est une des principales motivations de l'accord de libre échange UE-MERCOSUR, la demande européenne promettant d'être multipliée par 21 d'ici 2050. L'entreprise française Eramet exploitait déjà l'un des plus gros sites d'extraction de lithium en Argentine, avant même la signature de l'accord.



D'autre part, l'extraction nécessite l'utilisation de grandes quantités d'eau, ensuite contaminée par les produits chimiques utilisés lors du processus. Cette eau s'infiltre dans les nappes phréatiques, polluant les réserves d'eau potable et les sols. L'extraction génère aussi des émissions de gaz à effet de serre et des déchets toxiques. Les chercheurs alertent sur les proportions de production souhaitées par l'Etat argentin, qui vont assurément conduire à la destruction des écosystèmes. Mais dans ce cas, quel est le véritable objectif derrière cette course au lithium ? Une transition écologique ou un nouveau modèle encore plus destructeur ? Dans cette course à la production, les impacts sociaux et environnementaux sont peu questionnés.

Les communautés autochtones sont les premières affectées par ces projets. Leur droit à la consultation pour des décisions qui les concernent, notamment pour des projets sur leurs territoires, est garanti par le droit international, mais systématiquement contourné. Elles ne sont parfois même pas informées de l'arrivée de ces projets sur leurs terres. Et les soi-disant bénéfices de ces projets, qu'ils soient financiers (taxes, redevances) ou matériels (emplois), ne sont jamais à la hauteur du dommage causé. De nombreuses communautés craignent une pénurie d'eau potable, déjà rare dans ces zones arides du Nord de l'Argentine. Ces régions minières argentines sont qualifiées de « zones de sacrifice » : l'environnement et les structures sociales des populations sont sacrifiés pour permettre le « développement durable » et la « transition énergétique » des pays du Nord Global et de la Chine. Les gouvernements de plusieurs provinces (Jujuy, Salta et Catamarca) ont profité de l'absence de protection par l'État

pour entreprendre des réformes constitutionnelles qui limitent voire suppriment les droits des communautés à une échelle locale. En 2023, les communautés autochtones de la province de Jujuy se sont mobilisées pour défendre leurs droits, notamment à l'accès à l'eau potable. C'est le début du mouvement el Tercer Malon de la Paz, qui a été rejoint par de nombreuses communautés en Argentine, qui ont porté leurs revendications jusqu'aux tribunaux à Buenos Aires. D'ici 2050, selon la Banque mondiale, la demande mondiale de « métaux de batteries » devrait augmenter de 500% pour répondre aux besoins de la transition énergétique. Le cas de l'Argentine révèle que cette transition se fait au prix des territoires et des droits de leurs habitants. Les populations locales sont encore une fois les « sacrifiés » des pays du Nord global, pour un modèle qui se croit novateur mais reproduit la même logique de domination, ancrée depuis des siècles.

LE MYTHE DES QUOTAS

MOI JE PAYE POUR COMPENSER MES ÉMISSIONS CARBONE. JE SUIS ÉCOLO !

Rédaction - Baptiste Izquierdo Rey

AU MOZAMBIQUE. EXPÉRIMENTATION DE NOUVEAUX TYPES D'EXTRACTIVISME

Au Mozambique, l'extractivisme est le deuxième secteur économique majeur, porté par le gouvernement depuis une trentaine d'années, et financé à foison par des investissements étrangers. Cette politique extrême était censée revitaliser et restaurer le pays, ancienne colonie portugaise fraîchement détruite par une guerre d'indépendance (1964-1975) suivie d'une guerre civile (1977-1992). Contre toute attente, ce modèle capitaliste néo-colonial n'a fait que renforcer les inégalités, et fragiliser l'économie en la rendant dépendante de quelques mégaprojets. En plus, bien entendu, de détruire les écosystèmes.

Depuis une dizaine d'années, l'industrie ne se satisfait plus des **180 millions de mégajoules de gaz naturel** (AIE, 2021) et des centaines de milliers de tonnes de métaux extraites chaque année de la nature au nom de la croissance économique. Celle-ci innove désormais pour s'approprier les terres et les ressources au nom de la crise environnementale. Natacha Bruna, chercheuse à l'*Observatório do Meio Rural* au Mozambique, décortique ces mécanismes dans son article *A climate-smart world and the rise of Green Extractivism* (2022). Portuçel Mozambique est un projet créé en 2009 par la société portugaise The Navigator Company, d'extraction de pulpe de papier par monoculture extensive d'eucalyptus, accaparant 360 000 hectares de forêts et de petites exploitations agricoles dites machambas.

Cette extraction, dédiée à l'exportation, est **paradoxalement soutenue par les fonds de l'ONU dédiés à la transition écologique** : REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation), mais aussi par la Banque mondiale. Marketisé comme « durable », car le cycle plantation-coupe-replantation d'arbres absorbe du CO₂, ce

projet engendre des risques majeurs d'incendies, de destruction de la biodiversité, et d'appauvrissement des terres agricoles environnantes. Malgré ses promesses, Portuçel Mozambique propose peu de postes, principalement saisonniers et mal rémunérés : les populations locales perdent leurs terres et vivent désormais dans la précarité, dénonce le World Rainforest Movement. Mais REDD+ ne s'arrête pas là : tirant avantage jusqu'au bout de la fixette européenne sur la « neutralité carbone », le Mozambique devient un leader dans un nouveau type d'extractivisme, immatériel cette fois-ci : la **production d'unités carbone par bioséquestration**.

Dans la Réserve Nationale de Gilé (GNR), le plan gouvernemental REDD+ a imposé à 14 communautés rurales (15 000 familles) des mesures drastiques restreignant leur usage de la forêt. Vivant auparavant de la chasse, la pêche et l'agriculture, ces populations ont perdu leur source alimentaire primaire, et se retrouvent désormais en précarité alimentaire car le gouvernement ne leur propose pas d'alternative convenable. À l'image d'une mine ou des forêts d'eucalyptus, pour Bruna il s'agit encore d'une forme d'extractivisme, cette fois-ci immatériel. Ici, c'est le droit à émettre du carbone et à exploiter la forêt qui est extrait aux populations locales, qui pratiquaient pourtant une agriculture durable à échelle humaine. Ces réglementations ont permis de certifier la GNR comme espace privilégié de bio-séquestration carbone (stockage de carbone par les arbres) produisant déjà plus de 330 000 Verified Carbon Units en 5 ans. Ces crédits sont vendus à des gouvernements et des industriels pour « compenser » leurs projets polluants, à l'autre bout du monde... C'est un peu comme si je mangeais du camembert rôti tous les jours, en l'accompagnant de salade verte pour me vanter que c'est un régime *healthy*. Non ce n'est pas sain.

Et soyons clair, au final les populations locales ne récoltent ni les légumes de leur forêt, ni les fruits de ces marchés.

Il s'agit là d'une situation à la frontière entre extractivisme (immatériel) et colonialisme « vert ».

En mobilisant des discours écologiques, des grands organismes internationaux de conservation de l'environnement expulsent les populations autochtones de leur territoire. Tout au long du XXe siècle, un total de 14 millions d'agriculteur·ice·s et de berger·e·s ont été déplacé·e·s pour permettre la création et l'entretien des 350 parcs nationaux existants.

COLONIALISME VERT

COMMENT LA CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT LÉGITIME DES PRATIQUES COLONIALES ?

Rédaction - Milo Petit



Illustration - Angelica Gonzalez

L'HÉRITAGE COLONIAL DES PRATIQUES DE CONSERVATION DE LA NATURE

Nous sommes à la fin du XIXe siècle. L'industrialisation et l'urbanisation ont provoqué des modifications sans précédent sur les écosystèmes. Face à la destruction des territoires, les européens commencent à fantasmer l'idée d'une nature perdue. Une nature vierge, sauvage et mystique, dénuée de toute présence humaine. Or, c'est bien cette nature fantasmée que les grandes puissances coloniales européennes pensent retrouver en Afrique au XIXe. Cette vision a été en grande partie formée par la littérature et le cinéma. Encore aujourd'hui, des films comme le Roi Lion ou les documentaires de National Geographic continuent de renforcer ce mythe de l'Eden africain. Pour la préserver, les colons érigent des zones de chasse au Congo, en Afrique du Sud, au Tanganyika (actuelle Tanzanie), au Kenya ou encore au Rwanda, expropriant systématiquement les populations locales de leurs terres d'origine. Dans les années 1930, ces zones de chasse deviennent des parcs naturels. En effet, en 1928, les administrateurs coloniaux créent la première organisation de protection de la nature, l'Office international de documentation et de corrélation pour la protection de la nature. En parallèle, on continue d'expulser les Africain·e·s jugé·es incapables de protéger leurs terres.

«À l'époque coloniale, il y avait le fardeau civilisationnel de l'homme blanc... Depuis il y a le fardeau écologique de l'expert occidental.» In fine, «le monde moderne et civilisé doit continuer à sauver l'Afrique des Africains». Guillaume Blanc

Au cœur de ces pratiques, une notion : celle du "colonialisme vert". Développée par l'historien Guillaume Blanc, le terme va connaître un large essor dans le champ scientifique jusqu'à désigner l'ensemble des discours et des pratiques visant a priori la protection de l'environnement mais perpétuant a posteriori des logiques de domination et d'exclusion. Dans le passé, l'écologie a été instrumentalisée pour justifier l'exploitation coloniale des territoires sous domination européennes. Or, encore aujourd'hui, nous pouvons toujours déceler les traces de cet "impérissable colonialisme vert". Le colonialisme vert permet alors de mettre en lumière les nombreuses injustices qui découlent aujourd'hui de la transition écologique. Rappelons tout d'abord que le mot "colonialisme" renvoie à "une idéologie prônant l'exploitation par une puissance politique de territoires non intégrés à son espace national et considérés comme sous-développés". Mais alors, comment passe-t-on d'un colonialisme au "colonialisme vert" ? Pour répondre à cette question, remontons en arrière...

UNE RECONFIGURATION DES LOGIQUES COLONIALES AU LENDEMAIN DES INDÉPENDANCES

Entre les années 1950 et 1970, l'Afrique est traversée par un processus de décolonisation. Progressivement, la plupart des pays africains obtiennent leur indépendance et revendiquent leur souveraineté nationale. Pour autant, la décolonisation de l'Afrique a-t-elle mis fin aux anciennes pratiques d'expulsion des Africain·e·s ? Non, bien, au contraire, elles se sont perpétuées, mais au travers de nouvelles logiques toujours plus pernicieuses. En effet, Guillaume Blanc souligne que durant les années 60, des institutions internationales telles que la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) ou encore l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) affichent leur volonté commune de "poursuivre le travail accompli dans les parcs". En parallèle le Fond mondial pour la nature (WWF) est créé afin de « faire face à l'africanisation des parcs [naturels] ». Dit autrement, le WWF est fondé afin de lutter contre la réappropriation des zones naturelles par les Africain·e·s. Dans le même temps, les anciens administrateurs coloniaux trouvent une nouvelle place au sein de ces nouvelles institutions.



Illustration - Léane Behr

Reconvertis en experts de l'environnement, ces derniers légitiment désormais les expulsions de populations par des arguments pseudo scientifiques toujours plus fallacieux. Que se soit les arguments néo malthusiens ("Ils sont trop nombreux") ou bien les arguments écologiques ("ils ont détruit leurs forêts primaires"), les nombreux travaux sur lesquels s'appuient ces discours manquent souvent de rigueur méthodologique, certains s'appuyant simplement sur des observations d'une semaine. Pourtant, ces énoncés performatifs vont continuer de justifier l'expulsion d'Africain·e·s.

LES ETATS AFRICAINS COMME ACTEURS DE LA PERPÉTUATION DES LOGIQUES COLONIALES D'EXPULSION

La décolonisation a initié une restructuration des rapports de pouvoir et la domination exercée autrefois par les institutions internationales se double dorénavant d'une domination exercée par les Etats africains. Aujourd'hui, l'existence et la préservation de ces parcs nationaux répondent à deux enjeux majeurs pour ces Etats qui ont tout intérêt à s'allier aux organisations internationales. D'une part, elle leur permet d'affirmer une souveraineté territoriale sur des espaces qu'ils peinent à contrôler administrativement. D'autre part, ces parcs alimentent une industrie touristique essentielle pour la croissance nationale. A titre d'exemple, le tourisme représente plus de 17% du PIB de la Tanzanie en 2025. De son côté, le Kenya consacre 1 emploi sur 12 au tourisme des safaris. En conséquence, les parcs naturels destinés initialement à être sanctuarisés se retrouvent finalement inondés de touristes dont l'empreinte écologique est bien nettement supérieure à celle des populations originaires. Pour ne citer qu'un exemple, en Tanzanie, les Massaïs ont été expulsés de leurs terres pour permettre à une société émiratie d'organiser des chasses d'animaux en hélicoptère. Au Chili, les populations locales sont exclues afin de d'ouvrir de nouvelles mines de cuivre.

EXPULSER POUR MIEUX EXPLOITER

Pire encore, c'est sur ces mêmes populations locales que l'on fait peser le poids de la catastrophe écologique. Et ainsi, les violences continuent : amendes, incarcérations, exécutions... en cas de refus d'obtempérer. Des habitats sont brûlés, des troupeaux sont tués, des établissements publics sont abandonnés par les Etats dans le seul et même but d'expulser les populations.

Certes, aujourd'hui les mots ont changé, des institutions comme l'ONU remplacent "l'expulsion" par "départ volontaire" mais la logique reste la même, tout comme la violence qu'elle produit. Une violence qui s'étend aujourd'hui plus largement dans une grande majorité des pays du Sud.

"Toujours sous l'impulsion de ces organismes internationaux poursuivant le mythe d'un Éden vierge de toute présence humaine, de nombreuses populations asiatiques, mais aussi africaines et sud-américaines, sont encore aujourd'hui délogées d'espaces qu'elles fréquentaient jusqu'alors, ou y sont interdites de pratiquer leurs activités traditionnelles comme l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette et aussi de poursuivre les pratiques sociales et religieuses qu'elles menaient sur leur territoire ancestral."

Guillaume Blanc

Une violence à ce titre toujours plus absurde puisque jamais ne sont remises en question les constructions d'hôtels dans les parcs naturels. Jamais n'a été remis en question l'impact catastrophique des touristes sur ces écosystèmes. Pourquoi la présence des agriculteur·ice·s et de berger·e·s au sein du parc naturel des Cévennes en France n'a jamais été contestée (cette présence est même valorisée) alors qu'en parallèle, les populations autochtones sont jugées "dangereuses" pour la préservation de l'environnement ?

Le colonialisme vert met en lumière ces contradictions, ces injustices et ces incohérences qui nous empêchent d'envisager correctement l'articulation entre justice sociale et environnementale. Alors on détourne le regard et on fait des parcs naturels pour se donner bonne conscience. D'une part, cela permet d'éviter de reconnaître la permanence des logiques coloniales dans nos sociétés occidentales. D'autre part, cela évite de remettre en question le mode de production capitaliste, véritable responsable de la dégradation de la planète.

Illustration - Tiphaine Vignier



GUERRES COLONIALES : GUERRES ECOCIDAIRES

L'histoire coloniale répète inlassablement cette vérité. Des oliveraies palestiniennes rasées aux deltas vietnamiens empoisonnés à l'Agent Orange, la violence écologique n'est jamais un dommage collatéral : elle est une stratégie. Cette arme rationalisée donne au colonialisme toute sa substance : détruire, exploiter, et effacer le vivant.

Il faut admettre que nommer l'écocide colonial ne suffit pas, pour comprendre le lien substantiel entre destruction du vivant et colonialité, il faut en déplier la logique et en retracer la généalogie. Il faut identifier les formes multiples: visibles, invisibles, militaires et juridiques. C'est ce que tentent d'analyser les articles réunis dans ce dossier.

Le premier article remonte aux forêts vietnamiennes défoliées par l'Agent Orange. Il montre que l'écosystème n'est ni un champ de bataille ancien, ni une victime collatérale des guerres des hommes: c'est une constante de la guerre coloniale dont les effets se déploient sur des générations entières, loin des caméras, dans les corps et dans les sols. Elle installe durablement un rapport au monde dualiste violent qui rend impensable la protection de l'environnement et la décolonisation. Le deuxième démonte la mécanique génocidaire éco-coloniale d'Israël en Palestine: l'éco-orientalisme décomplexé qui dépeint les Palestinien-ne-s comme des sauvages négligents sur une terre qu'ils habitent depuis des siècles, alors que l'écocide en cours rase les serres, empoisonne les sols et prive une population entière d'eau et de nourriture; tout un arsenal idéologique verdit méthodiquement le régime d'apartheid pour annihiler tout lien entre les palestinien-ne-s et leur terre.

Ce que ces articles partagent est une conviction: la crise écologique ne peut pas être pensée sans la crise coloniale. Dans les poèmes de Darwich et de Tadjó qui refusent la séparation entre un peuple et sa terre, dans les luttes de Tran To Nga devant les tribunaux français, dans la résistance quotidienne que Manal Shqair nomme *éco-soumoud*, partout, la destruction rencontre son contraire. La violence éco-coloniale n'est jamais sans réponse. Et c'est peut-être là, dans cette persistance du vivant face au colon, que l'écologie trouve sa forme la plus fondamentale.





ECOCIDE COLONIAL ET GUERRES

LE CAS DE L'AGENT ORANGE AU VIETNAM : ÉCOCIDE COLONIAL ET DESTRUCTION DE L'ÉCOSYSTÈME

Rédaction et illustrations - Charlotte Roget

Les guerres coloniales détruisent des écosystèmes entiers pour s'offrir des espaces de domination. Même lorsque la violence n'est pas directement militaire, l'environnement colonisé (ou même anciennement colonisé) est la cible d'un conflit écologique invisible.

L'ÉCOSYSTÈME COMME OUTIL MILITAIRE

80 millions. C'est le nombre de litres d'Agent Orange émis pendant la guerre du Vietnam entre 1961 et 1971 par les forces colonisatrices. En 10 ans, l'AO a détruit plus de 20% des forêts vietnamiennes, a contaminé plus de 400 000 ha de terres agricoles et a contribué à la disparition progressive de la biodiversité de ces espaces. En empoisonnant les sols et les cultures, l'armée américaine ne s'attaque pas seulement aux combattant-e-s, mais aussi aux moyens de survie de tout un écosystème et à la capacité du peuple vietnamien à résister. L'écosystème entier appréhendé comme instrument stratégique en période de guerre met en avant ce qu'Arthur Galston nomme Écocide. L'Écocide est "la destruction intentionnelle et permanente d'un environnement dans lequel une population peut vivre et se reproduire librement". Ainsi, la destruction de l'environnement par l'AO n'est pas un dommage collatéral mais une arme de guerre. Richard Grove parle aussi de "militarisation de la nature" pour décrire ce phénomène.

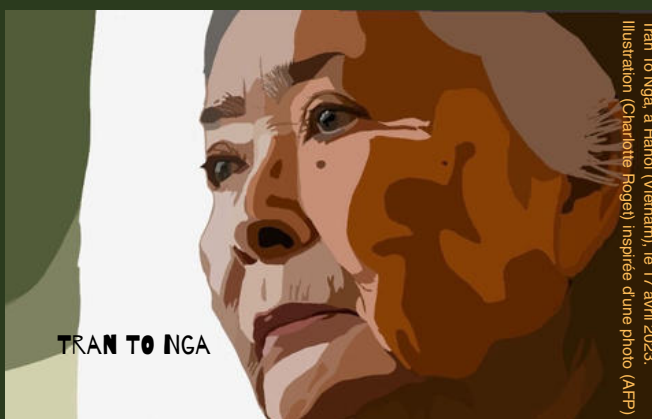
EFFETS INTERGÉNÉRATIONNELS ET COLONIALITÉ DU POUVOIR

Plus de 3 millions de Vietnamiens-ne-s ont été victimes de cancers, de malformations et de fausses couches à cause des effets nocifs de l'Agent Orange. Rob Nixon parle de "Violence lente" (1), intergénérationnelle, qui se déploie progressivement, souvent invisible au moment du fait mais avec des conséquences à long terme sur les populations et l'environnement. Achille Mbembe présente même celle-ci comme une « nécropolitique du pouvoir colonial » (2), c'est-à-dire un pouvoir qui décide de la vie et de la mort de populations, souvent de manière indirecte. On observe ainsi une forte discrimination entre les vétérans américains et les vétérans vietnamiens dans l'indemnisation pour l'exposition à l'AO. Les Vietnamiens-ne-s ont été instrumentalisés et marginalisés tandis que les Américains-e-s ont été protégés-e-s par le droit. Cette "colonialité du pouvoir", introduite par Anibal Quijano (3), rend compte d'un système de domination hérité du colonialisme qui organise les hiérarchies sociales, raciales et économiques au niveau global. La violence écologique transforme les Vietnamiens-ne-s en victimes de la structure du pouvoir colonial elle-même, et pas seulement de la guerre militaire directe.

La guerre du Vietnam ne se limite donc pas aux affrontements militaires : l'écosystème entier devient un champ de bataille, où forêts, sols et biodiversité sont détruits pour contraindre les populations locales. Les Vietnamiens-ne-s ont été les premières victimes, non seulement de la guerre directe mais aussi de la contamination à long terme de leur environnement, un encreûtement structurel dans lequel il/elles vivent encore aujourd'hui.

CONSÉQUENCES CONTEMPORAINES ET GUERRES ÉCOLOGIQUES INVISIBLES

« Les forêts tropicales, lorsqu'elles sont calquées sur le modèle de l'usine et utilisées comme des mines de bois, deviennent une ressource non renouvelable. Les peuples tropicaux deviennent également un déchet historiquement dispensable. Au lieu du pluralisme culturel et biologique, l'usine produit des monocultures non durables dans la nature et la société. Il n'y a pas de place pour le petit, pas de valeur pour l'insignifiant. La diversité organique cède la place à l'atomisme fragmenté et à l'uniformité. » Vandana Shiva, *Monocultures de l'esprit*, 2022



Tran To Nga, à Hanoï (Vietnam), le 17 avril 2023. Illustration (Charlotte Roget) inspirée d'une photo (AFP)

La franco-vietnamienne a été victime de l'exposition de l'AO pendant la guerre alors qu'elle travaillait comme journaliste dans des zones pulvérisées par celui-ci. Plusieurs multinationales ont été visées, comme Monsanto et Dow Chemical. Cette exposition a eu de graves conséquences sur sa santé et celle de ses enfants, dont sa fille, décédée très jeune d'une malformation cardiaque. En 2014, elle porte plainte en France pour faire reconnaître la responsabilité de ces entreprises et pour obtenir réparation, mais le tribunal d'Évry rejette sa demande en 2021. Cette décision sera ensuite confirmée en appel le 22 août 2024. L'affaire est aujourd'hui en attente d'un examen par la Cour de cassation, mais reste un symbole des effets permanents de l'AO sur le vivant et l'inégalité systémique dans les demandes de réparation des victimes vietnamiennes-ne-s.

ÉCOLOGIQUES INVISIBLES

« Au lieu du pluralisme culturel et biologique, l'usine produit des monocultures non durables dans la nature et la société. Il n'y a pas de place pour le petit, pas de valeur pour l'insignifiant. La diversité organique cède la place à l'atomisme fragmenté et à l'uniformité. »

Shiva, Monocultures de l'esprit, 2022

Pour l'écoféministe Vandana Shiva (4), même hors des périodes de guerre, les monocultures "militaro-industrielles" et leurs fertilisants chimiques aux noms guerriers ("Round Up", "Avenge", "Machete", "Squador"...), instaurent une manière d'habiter le monde qui repose sur des logiques de domination et d'exploitation.

Ils imposent une vision où homme et nature sont séparés, tandis que certaines traditions proposent un rapport au monde sans séparation nette entre les êtres : tout est interconnecté et fait partie d'un même ensemble. L'expansion des logiques capitalistes et patriarcales tend à détruire ou à marginaliser ces visions non dualistes du monde, en imposant une manière de penser et d'organiser la réalité qui justifie la destruction de tout environnement (humains ou non).

Cette violence anéantit une agriculture diverse, décentralisée et respectueuse de la nature, où les savoir-faire des femmes sont partagés pour garantir la continuité d'une culture qui n'entre pas en relation avec les ambitions des multinationales. Shiva montre bien l'effet dévastateur de cette imposition sur l'insécurité alimentaire (particulièrement chez les jeunes filles qui développent une anémie durable : première cause de mortalité maternelle, bébés nés d'insuffisance pondérale...), et sur la biodiversité. Ce cas permet de montrer le continuum d'une forme de "nécropolitique néocoloniale", où la violence écologique est invisible et empreinte d'un héritage colonial.

Le cas du Vietnam et l'analyse des sociétés post-coloniales montrent que l'écocide colonial combine à la fois des violences directes telles que l'AO, et des guerres écologiques invisibles, où la militarisation industrielle de l'agriculture et la destruction des savoirs locaux reproduisent la domination coloniale.

Les populations anciennement colonisées sont les premières victimes : exposées aux sols contaminés, à la perte de biodiversité et à la malnutrition, elles subissent les effets de cette violence de manière intergénérationnelle. Cela contribue également à l'intensification du changement climatique global, montrant comment une violence structurelle est un problème planétaire. Selon les données collectées par Amnesty International en 2022, plus de 40 millions de personnes dans le monde vivent dans des zones contaminées ou dégradées par des conflits armés et des pratiques industrielles destructrices. Il y a donc un lien direct entre écocide, héritage colonial et vulnérabilité des populations.

L'écocide colonial n'est pas seulement une histoire ancienne : il structure encore aujourd'hui les rapports de domination sur l'environnement et les populations, et doit être considéré comme une forme de guerre écologique visible et invisible continue contre un environnement colonisé ou anciennement colonisé.

Dans cette perspective, l'écrivaine franco-ivoirienne Véronique Tadjo propose une poétique d'incarnation de la terre dans son recueil *Latérite* écrit en 1984 :

**« LA TERRE EST ROUGE
COMME LE SANG DES ANCÊTRES
ELLE COLLE À LA PEAU
ELLE ENTRE DANS LA MÉMOIRE
NOUS MARCHONS DESSUS
MAIS ELLE NOUS PORTE ».**

Les verbes d'imbrication ("colle", "entre", "porte") détruisent la frontière entre sujet et environnement. La terre n'est pas qu'un objet extérieur, mais une entité active et porteuse de mémoire : les vivants, les morts et le sol forment un "cycle" bénéfique (4).

Cela permet de montrer une chose essentielle : la terre n'est jamais neutre. Elle est un espace de vie, une archive historique et un support de violence. Là où les systèmes agro-industriels décrits par Vandana Shiva réduisent le sol à une surface productive, la poésie de Tadjo redonne une épaisseur mémorielle et relationnelle à la terre. La crise écologique n'est donc pas seulement technique ou agricole, mais surtout épistémique : elle repose sur une manière coloniale de penser la réalité qui rend les différentes formes de vivants séparables et exploitables.

NOTES :

(1) Rob Nixon, *Slow Violence and the Environmentalism of the Poor*, Harvard University Press, 2011

(2) Achille Mbembe, *De la postcolonie*, Éditions Karthala, 2000.

(3) Quijano, Aníbal. *Colonialidad del poder, eurocentrismo y América Latina*. Lima, 1992.d

(4) Vandana Shiva, *Restons vivantes*, 2010

PANORAMA DE LA VIOLENCE

ÉCO-COLONIALE

D'ISRAËL EN PALESTINE

Rédaction - Reda Begdouri, Gaspard Dumas

S'il peut sembler inapproprié de parler des enjeux climatiques et environnementaux en Palestine alors que les pires crimes sévissent, on prend aussi le risque d'occulter une dimension fondamentale du génocide en cours : il est aussi un écocide.

Comme le rappelle le chercheur et activiste **Hamza Hamouchene**, la destruction des écosystèmes opérée par Israël est en lien direct avec le système colonial sioniste déployé dès le départ en Palestine et qui a atteint son paroxysme avec le génocide en cours. L'éco-cide n'est que le point d'arrivée d'une logique d'éco-domination et de violence éco-coloniale exercée par la puissance sioniste en Palestine depuis plus d'un siècle. Cet article vise, à partir des travaux de Hamza Hamouchene, à présenter un lexique non-exhaustif de cette stratégie de domination coloniale verdie qui s'organise autour de la spoliation coloniale de la terre palestinienne.

ÉCO-ORIENTALISME.

Il désigne un discours environnemental raciste qui dépeint les peuples autochtones de Palestine comme des sauvages négligents qui détruisent des terres fantasmées comme "inertes" ou "sacrées" sur lesquelles ces populations vivent pourtant depuis des siècles. Derrière cet imaginaire forgé par les puissances coloniales se cachent alors la nécessité d'une intervention pour les améliorer, les restaurer, les réparer. C'est dans cette optique qu'au lendemain de la Nakba, le Fonds National Juif (FNJ) engage un projet de reboisement pour recouvrir les vestiges matériels et symboliques de villages détruits afin de dissimuler la réalité du nettoyage ethnique.

ÉCO-COLONIALISME.

Il désigne l'appropriation par Israël de concepts environmentalistes pour éliminer la population palestinienne autochtone et accaparer ses ressources. L'Etat hébreu utilise l'argument de la préservation de l'environnement pour justifier l'accaparement des terres et vider la Palestine de son essence historique. Le documentaire *Foragers* décrit par exemple l'impact dramatique des lois israéliennes de protection de la nature sur les traditions immémoriales de la culture palestinienne qui passe par la criminalisation de la cueillette de plantes sauvages, comme l'akkoub.

ÉCO-APPARTHEID.

Il désigne un régime d'appartheid climatique où les capacités d'adaptation à la crise climatique sont déterminées en fonction de l'origine ethnique, de la religion, du statut juridique et des hiérarchies coloniales. Sur la question de l'eau par exemple, en Cisjordanie, les populations palestinienne et israélienne ne disposent pas d'un même accès à l'eau dans la mesure où la politique d'occupation suprémaciste donne la primauté aux populations juives. L'Etat hébreu contrôle les sources d'eau douce, impose des quotas d'approvisionnements stricts à la population palestinienne, interdit les projets d'aménagements et détruit les infrastructures existantes. Résultat, en 2020, la consommation journalière d'eau par israélien était de 247L contre seulement 82,4L pour un·e habitant·e palestinien·ne. Une quantité bien inférieure aux 100 litres recommandés par l'OMS.

« NE DEMANDEZ PAS AUX ARBRES LEUR NOM. NE DEMANDEZ PAS AUX VALLÉES QUI SONT LEURS MÈRES. »

MAHMOUD DARWICH. "JAWAZ AL-SAFAR"

Face au processus colonial d'appropriation des terres palestiniennes par l'Etat génocidaire israélien, Mahmoud Darwich dans son poème « Jawaz al-safar » rappelle que le palestinien, indigène du Jourdain à la mer, n'a nul besoin de documents administratifs pour attester de son existence. Tout comme les arbres et les vallées, les Palestiniens sont profondément enraciné·e·s à leur terre

Cette allégorie ne se limite pas simplement à un effet poétique: elle intervient pour mettre en lumière une analogie profonde entre un peuple dépossédé de son territoire et son territoire en question, soulignant l'indissociabilité de leur identité et de leur terre. En mobilisant la nature comme dans nombreux de ses poèmes, Darwich cherche à montrer que leur présence, celle de son peuple, n'est pas conditionnée par des papiers ou des lois étrangères, ou encore moins qu'elle incarnerait une construction historique fictive. Non, cette présence est scellée par un lien profond, historique et vital, qui dément tout mensonge, qui révèle la vérité d'elle-même : qui anéantit toute logique coloniale. C'est cette dimension organique qu'il est important de comprendre: dans quelle mesure elle représente une résistance de tous les jours pour le peuple palestinien. « Soumoud », pouvant être traduit par résilience, représente toutes ces pratiques du quotidien de résistance et d'adaptation face aux politiques israéliennes d'Apartheid, de colonisation et de génocide. Manal Shqair, chercheuse et militante palestinienne pour le climat, aborde le soumoud dans ses recherches, en y imprégnant une dimension écologique inévitable, ainsi apparaît l'"éco-soumoud". La doctorante en sociologie définit l'éco-soumoud comme la persistance du·de la palestinien·ne à résister au quotidien sur ses terres, en faisant recours à des pratiques culturelles, agraires et liées à la nature, maintenant un fort attachement à celles-ci. Dans un premier temps, ces pratiques, nécessitant un savoir autochtone et ancestral, interviennent afin de lutter contre la dépossession des terres palestiniennes par l'Etat colonial. Mais également afin de lutter contre un écocide concret qui, en détruisant les terres palestiniennes, accélère la famine dans certains territoires, tout ceci avec une dimension épistémicide (1) manifeste.

ÉCO-NORMALISATION

Il désigne la stratégie de greenwashing mis en place par Israël pour justifier sa politique coloniale de dépossession, blanchir son régime de colonisation et d'appartheid et pour occulter les crimes de guerre et contre l'humanité commis contre le peuple palestinien. Israël se présente de sorte comme un champion des énergies vertes et du dessalement de l'eau de mer. En prime, des accords signés avec les Etats environnants comme avec la Jordanie autour du projet Global Prosperity qui engage le pays à acheter 200 millions de mètres cubes d'eau dessalée par an alimentés via une centrale solaire installée en Jordanie.

ÉCO-CIDE.

Il désigne l'anéantissement délibéré du tissu social et écologique palestinien dans son intégralité. Phase paroxystique de la violence éco-coloniale israélienne, il se matérialise comme le prolongement des crimes actuels commis par Israël contre la population et les milieux naturels. L'Etat hébreu déploie en effet en Palestine, et plus particulièrement à Gaza, une violence d'ordre écologique : ravage des terres et des serres agricoles, éradication des oliveraies et des plantations traditionnelles d'agrumes, pollution de l'air, des sols et de l'eau via le déploiement d'un arsenal chimique ultrasophistiqué, rupture de l'approvisionnement en eau et en nourriture, etc. La longue liste des destructions énoncées a conduit de nombreux experts et observateurs à affirmer que les attaques répétées d'Israël contre les écosystèmes à Gaza ont rendu le territoire invivable.

NOTES :

(1) Propre à l'épistémicide: la destruction totale ou partielle des systèmes de connaissances de populations et/ou de communautés.

LE ZAATAR PALESTINIEN....

A cet égard, l'exemple du Zaatar palestinien est significatif. Ce mélange d'épices et d'herbes consommé du Maghreb au Mashreq et originaire du levant, lie les peuples arabes dans leur existence niée. Zaatar, en arabe زعتر signifie littéralement thym, c'est cette plante qui est à la base de l'épice. En Palestine le thym sauvage pousse librement, c'est ainsi qu'elle représente un symbole de résistance et est par conséquent devenu l'une des cibles directe du colonialisme israélien. Là où le colonialisme sévit, s'il veut continuer à exister, il doit détruire et s'approprier les identités, nourries par les ressources des territoires. C'est exactement la démarche israélienne depuis 1948.

En 1977, Israël interdit et criminalise la récolte du thym sauvage aux Palestiniens sous le prétexte de la protection environnementale, une énième démonstration d'un GreenWashing notoire. Pendant ce temps, les colons israéliens récoltent librement et légalement le thym sauvage, comme s'il faisait partie de leur culture, de leur identité et rapport à la nature générationnel et millénaire : ce qui n'est pas le cas. L'Etat colon l'a compris, puisque le thym sauvage n'a pas besoin d'être planté, et que personne ne peut stopper la pousse, le zaatar palestinien continuera d'exister, et ce, malgré la répression. Cette répression s'est justement exacerbée depuis 2006, notamment pour la famille Salah du village d'Al Khader. Cette famille produisant du Zaatar depuis des générations, s'est fait saisir plus de 15 000m² des terres de leur ferme après le 7 octobre 2023 par l'armée israélienne, afin de mettre en place de nouvelles colonies de peuplement. Cette dépossession n'est pas sans rappeler la journée sanglante du 30 Mars 1976. Ce jour là, les forces d'occupation répriment par le sang des palestiniens qui manifestaient contre la confiscation de 2500 hectares de leurs terres. Depuis, Palestiniens et Palestiniennes commémorent cette journée, qui est devenue par la suite la *Journée de la Terre*.



Illustration - Charlotte Roget

Comme nous le voyons tous-te-s, aujourd'hui encore, sur chaque parcelle de terre volée, sur chaque pousse de thym que l'on interdit de cultiver, se joue la même bataille : celle du droit d'exister. Le colonialisme israélien peut confisquer la terre et les récoltes, mais il ne pourra jamais soumettre la mémoire et les récits millénaires, enracinés dans le sol comme dans les consciences. Tant que pousse le thym sauvage, la Palestine respire. Et c'est dans ce souffle que réside l'annonce inéluctable de la fin du colonialisme. Car aucun empire colonial n'a survécu à la terre qu'il prétendait dominer: le Vietnam a vaincu, la Palestine vaincra.



Illustration - Tipahine Vignier

Cette année, je n'ai pas vu l'automne
Je m'ai pas vu l'acacia flamboyant
Je m'ai pas vu les grues s'envoler

Je m'ai vu que des bombes et encore plus de bombes
J'ai vu Gaza en ruines

PAS D'EAU, PAS DE NOURRITURE, PAS DE CARBURANT
ET PAS D'ELECTRICITÉ

Pour les habitants du ghetto
Pas même de médicaments, une privation absolue
C'est la décision prise par les conquérants avec le
soutien infaillible
offert par leurs puissants alliés

En premier lieu, le grand chef américain,
qui secoue désespérément son hochet de veto.

Je m'ai rien vu et l'automne
Pas d'acacia flamboyant et pas de grues volant

Jour 38, 14 novembre

Juste un déluge de bombes,
qui tombent sur le piège à souris mortel.
Je m'ai pas vu comment le milieu
de cette folie a été survolé
Je ne l'ai pas vu, le grand fleuve vivant,
avec plusieurs bras
des enfants de Gaza

Nos petits corps qui m'ont pas eu le temps
de grandir
vos rêves qui m'ont pas eu le temps de
s'épanouir
vos petits corps qui deviennent des fleurs
sanguinolentes
vos rêves emportés par le vent.

Cette année, je m'ai pas du tout remarqué l'automne
Je m'ai pas dit au revoir aux feuilles d'or
Et pas non plus aux grues

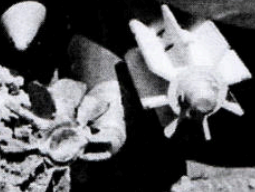
Je dois dire au revoir à chaque chose.
Qui vole là-bas tous les soirs
Avant que les parents et les enfants ne s'endorment
S'embrassent et disent au revoir.

Nous aurons probablement la bénédiction de
nous revoir

Dans une autre vie, une vie,
qui ne provient pas du ghetto et des prisons de
Bamkouran
Des bombes et de l'éradication.

Olivia Elias
poétesse palestinienne

И согрета лучами
Звезды по имени Солнце



И две тысячи лет война
Война без особых причин
Война дело молодых
Лекарство против морщин

L'ÉCOCIDE : ARME DE LA RUSSIE ET HÉRITAGE

Rédaction Illustration - Nicolas Vlasov

DE L'IMPÉRIALISME

Ce qui suit vise à donner quelques éléments du fonctionnement de l'impérialisme russe, de sa nature écocidaire, et du récit du "monde russe" qui justifie l'expansionnisme militaire de la Russie. Dans un climat où la recherche universitaire est morcelée, peu de voix existent pour établir que l'écocide n'est pas une simple erreur de parcours de la Russie, mais un élément naturel de sa dynamique impérialiste. Peu de voix aussi pour dire que l'impérialisme russe ne fait pas exception aux autres, qu'il est la conséquence de la concurrence entre les capitalismes, concurrence sans laquelle les écocides n'auraient aucune raison d'avoir lieu. Il s'agit aussi d'affirmer que les écocides ne sont pas simplement des cas isolés d'atteintes majeures à l'environnement, mais bien un vécu commun de toutes les populations qui ne tirent pas profit de l'impérialisme.

Le 6 juin 2023, dans la nuit, l'invasion russe de l'Ukraine se dote d'un nouveau qualificatif: elle qui était déjà une guerre impérialiste, voilà qu'elle devient écocidaire. C'est en tout cas ce que L'Ukraine suivie de l'Occident retiendront de la destruction par la Russie du barrage de Kakhovka, au sud de l'Ukraine. Cet acte libère une quantité astronomique d'eau en aval du barrage. Les habitations sont rasées par milliers et un écosystème protégé est détruit, des polluants qui s'étaient sédimentés se dispersent, les cultures de blé sont perdues, elles qui sont si importantes pour alimenter la population et financer l'Ukraine.

Il n'y a pas de doute, l'écocide est bien l'une des armes de l'impérialisme russe : En 4 ans de guerre généralisée et 12 ans de conflit au Donbass et en Crimée, les destructions de barrages se multiplient (avec une dernière tentative le 14 avril 2026 à Petchenihiy). A la seule force des bombes, Moscou fait disparaître les villes (Bakhmout, Marinka, Soledar, et des dizaines d'autres) comme les écosystèmes dont elles dépendent. On voit aussi l'anéantissement systématique des infrastructures (stockage et transport d'hydrocarbures, électricité, usines...). Conséquence : la mer noire est souvent noire de pétrole, les terres sont crevées d'obus de manière généralisée le long du front, les champs de mines infinis rendent difficile tout renouveau des écosystèmes. Ce sont là des éléments habituels de la guerre moderne, mais les écocides en Ukraine ont de particulier que l'écocide est réprimé par le Code pénal ukrainien et le Code pénal russe. Cependant ces textes, créés en réaction à Tchernobyl, n'ont pour le moment permis aucune réparation des écocides russes.

FAIRE ÉTAT DE L'IMPÉRIALISME RUSSE

La Russie post-soviétique, que l'on croyait d'abord revenue dans le giron occidental, ou plutôt partisane d'un nouvel ordre multipolaire, est en réalité parvenue à faire émerger un nouvel impérialisme : La Russie se réserve une zone où son influence est naturelle; la Russie y a un droit d'ingérence quand les autres puissances impérialistes en sont exclues. Aussi, l'organisation des échanges empêche la Russie et les États de cette zone d'interagir d'égal à égal : cette organisation crée une distinction entre un centre (la Russie) et des régions périphériques (les autres États). En cela, l'impérialisme russe est proche de l'impérialisme américain du début du XX^es, fondé sur la "Doctrine Monroe". L'invasion de l'Ukraine peut se comprendre comme une tentative de faire entrer l'Ukraine dans ces clous, comme y entrent, par exemple, la Biélorussie, le Kirghizistan, ou les régions du Caucase sous domination russe. Malgré les expansions militaires, l'impérialisme russe est mis à mal : concernant les échanges de marchandises, la Russie perd la maîtrise de nombreuses exportations. Sur le blé par exemple, la Russie était forte d'une stratégie d'abondance, elle inondait le marché. Mais ses stocks s'épuisent, sa production ne croît plus. Elle est alors forcée de conquérir de nouveaux ports ukrainiens autour de la mer Noire, ce qui demande des efforts militaires que

*"Deux mille ans de guerre,
De guerre sans raison, particulière,
La guerre, l'affaire des jeunes,
Un médicament contre les rides.*

*Rouge, rouge est le sang,
Dans une heure il n'y a plus que la terre,
Dans deux sur elle les fleurs et l'herbe,
Dans trois elle est de nouveau en vie,
Et réchauffée par les rayons
de l'étoile nommée Soleil."*

L'étoile nommée Soleil,
Victor Tsoi, 1989



les industriels russes ne sont plus prêts à payer. La Russie n'a finalement plus qu'une domination fragile en jouant sur le risque de la rareté : commencer une guerre, commettre des écocides, jouer avec le risque nucléaire. Ce sont là les seuls moyens de faire momentanément sursauter le marché en son intérêt.

Concernant les hydrocarbures, la Russie finance sa guerre par les hausses des prix, mais elle n'a plus le contrôle des pipelines. Elle perd son contrôle sur ce qu'elle appelait les « Etats à souveraineté limitée » : le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, et tous les États des nouvelles routes de la soie (routes dont le développement a été imposé par la Russie). Ces États décident chaque jour un peu plus avec qui ils échangent : la Chine, l'Europe, ou leurs voisins régionaux. La Russie, de plus en plus sanctionnée, n'apparaît pas comme un partenaire de confiance.

L'isolement de la Russie est aussi l'occasion de prendre des revanches historiques : le Kazakhstan se sépare de plus en plus politiquement de Moscou qui lui avait imposé la langue russe et qui avait importé une population slave jugée plus "amicale" que les Kazakh. Autre exemple : les Etats bordant la mer d'Aral (que la Russie a admis avoir asséché en 1990) voudraient coopérer pour la faire renaître de ses cendres, sans aide de la Russie : le geste permet d'expérimenter la possibilité de créer des alliances régionales en dehors du contrôle russe.

Enfin, la capacité d'ingérence de la Russie, sa puissance militaire, s'épuisent en Ukraine : les observateurs de tous côtés font de plus en plus le constat que la Russie dilapide ses stocks soviétiques sans s'imposer technologiquement. (Chorba Rouge, « Non, les chars russes ne sont toujours pas à Paris ! », Positions, 10 décembre 2025). Quand l'Occident cherche à reconstituer une industrie de l'armement, les observateurs de la Russie constatent que l'armée du Kremlin recrute surtout du personnel peu formé en nombre.

Dans ce cadre général de l'impérialisme russe, l'écocide permet à la Russie de saboter la concurrence de ses adversaires et de contrôler des marchés internationaux même en ayant perdu le contrôle sur les marchandises.

QUE FAIRE DE LA RUSSIE ?

Pour faire de l'Ukraine une seconde Biélorussie, il aura déjà fallu, en 4 ans : 500 000 morts (peut-être 1 million), 9,6 millions de déplacés et réfugiés, 41 millions de victimes potentielles de stress post-traumatique continu. En forêts, c'est la surface de la Belgique, soit trois millions

d'hectares, qui ont été incendiés. Pour justifier la guerre, l'administration Poutine (qui a échoué à faire perdurer le récit selon lequel elle aurait rendu sa puissance économique à la Russie) parle de plus en plus depuis 2014 d'une

grandeur

à retrouver en protégeant le "monde russe" : cette notion qui évoque le panslavisme et qui établit comme "naturel" le contrôle du pouvoir de Moscou sur tout ce qu'il considère comme d'influence historique russe. (Yauheni Smirnou, 2016). Ce récit est déjà en partie tombé, à en observer tous les efforts de la Russie pour "russifier" ce qui, apparemment, était déjà russe. Un bon exemple de ce processus contradictoire est la pseudo-reconstruction de la ville de Marioupol, qui relève largement de la colonisation : inégalité de droit entre ukrainiens et nouveaux colons russes, destruction des structures sociales anciennes, réorganisation de la production dans l'intérêt du capitalisme russe.

DERRIÈRE LE "MONDE RUSSE" – L'ORIENTALISME

En Russie comme dans les Etats-nation occidentaux, la construction politique de l'Etat a essentialisé un "peuple russe", nation principale. Ce "peuple russe" aurait la mission de rassembler dans une même entité politique tous les peuples slaves chrétiens orthodoxes qui lui ressemblent. Ce peuple russe aurait aussi un droit politique et une mission civilisatrice sur d'autres peuples plus à l'Est qualifiés « d'orientaux » : Asie centrale, peuples du Caucase, peuples indigènes de Sibérie, peuples mongols... (Lorraine de Meaux, La Russie et la tentation de l'Orient. Paris : Fayard, 2010)

La Russie a, comme l'Occident, utilisé un orient mythifié pour y justifier des déplacements de population, la spoliation des ressources, des régimes de droit où certains peuples sont soumis à la minorité juridique. L'Occident en a d'ailleurs été acteur en finançant, au XIX^e siècle, la modernisation de la Sibérie considérée comme une terre vierge, sauvage et dépourvue de population indigène (un véritable "far east" en symétrie du far west). Le fait que la Russie ait utilisé une forme d'orientalisme n'a rien d'étonnant puisqu'elle a été l'un des acteurs du colonialisme. Plus étonnante est en revanche l'existence persistante d'un autre orientalisme, dont la Russie est l'un des sujets, mais qui dans le même temps blanchit ses crimes : un orientalisme occidental. Ce dernier rassemble grossièrement tout ce qui était constitutif de l'ex-bloc de l'Est derrière des appellations au lourd passif (« les slaves »), et où l'Occident est le centre logique (« Pays de l'Est »).

On parlera alors d'un "l'Euro-orientalisme" (Ezequiel Adamovsky, 2006), ou simplement d'une "invention de l'Europe de l'Est" par l'Occident (Larry Wolff, 1994).

L'euro-orientalisme a encore de lourdes conséquences politiques : Les classes populaires d'Europe de l'Est sont vues comme sales, rustres, arriérées.

Les "femmes slaves" seraient un bien facile d'accès, elles ne demanderaient qu'à



être sauvées par l'homme occidental. Les hommes d'Europe de l'est seraient des alcooliques et éternels guerroyeurs (selon l'imaginaire des invasions barbares et mongoles, de la menace venue de l'Est).

Sur le plan des institutions politiques, les populations d'Europe de l'Est n'auraient jamais connu rien d'autre que la souffrance, l'autocratie, la guerre (elles seraient donc de toute façon indignes de la paix).

Sur le plan de l'environnement, le regard occidental imagine l'Est de l'Europe par l'imaginaire de la steppe arctique. Il considère que seul-e-s les Russes sauraient dompter cet écosystème car toutes les tentatives occidentales de conquérir l'Europe de l'Est auraient été un échec à cause d'un environnement hostile – Tentative napoléonienne avec la retraite de Russie dans l'hiver et l'imaginaire de Moscou incendiée ; tentative hitlérienne avec l'échec de la prise de Moscou en hiver, et l'échec du plan de colonisation à l'Est dit "Generalplan Ost" (Jean Lopez, « Le "Général Hiver" a vaincu la Wehrmacht »). Il serait donc normal que l'État des Russes ait le contrôle sur ces écosystèmes.

De manière générale, le regard euro-orientaliste opère une hiérarchisation entre écosystèmes et populations occidentales, et écosystèmes et populations "d'Europe de l'Est". Il considère qu'il existe un "monde à part" entre l'Europe et l'Asie civilisée dont la Russie est le maître logique et est de facto le centre géographique.

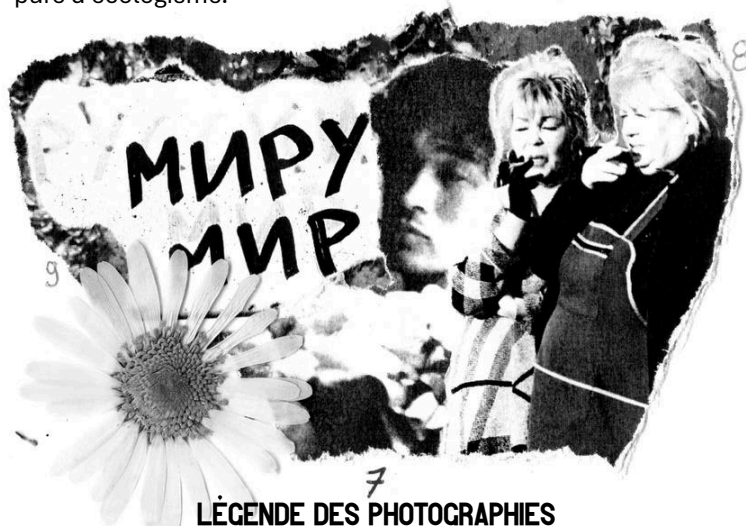
QUE FAIRE DU CRIME D'ÉCOCIDE ?

Les voix pour une répression internationale du crime d'écocide se multiplient. L'exemple ukrainien doit cependant nous avertir que tel que l'on l'admet pour l'instant, l'écocide comporte des limites par sa définition en tant que crime, et que sa reconnaissance dépend de l'état de l'impérialisme dans le monde.

La plupart des définitions légales de l'écocide s'accordent sur l'idée d'un acte volontaire portant une atteinte grave à l'environnement. La conception contemporaine des crimes en "-cide", à l'instar du génocide et de l'écocide vise à punir des individus (parfois un groupe d'individus) ayant commis un crime. Mais la réalité d'un grand nombre d'écocides est qu'ils sont si systématiques et si généralisés qu'on ne peut pas identifier de décideurs ou d'acteurs individuels. (Robert Knox, 2023) Ainsi dans le cas ukrainien, il est possible d'identifier et condamner ceux qui ont commandité les plus grands actes écocidaires (comme les destructions de barrages). Il est en revanche peu probable que l'on obtienne des condamnations de l'entière armée russe et une réparation pour la pollution chimique de la terre, de l'air, et de l'eau partout où la guerre a frappé. Pourtant c'est là qu'est l'essentiel de l'écocide russe en Ukraine.

Aussi la répression des "atteintes graves" suppose que des "atteintes moins graves" soient acceptables, et en effet : Les "atteintes graves" sont considérées comme des actes exceptionnels résultant d'une volonté de nuire. Elles ne sont pas reliées aux "atteintes moins graves" à l'environnement qui sont légitimées car normales dans le système de production capitaliste:

accumulation du capital par l'extraction de ressources, rupture des cycles naturels pour maintenir les taux de profits. (Alain Bihr, L'écocide capitaliste, 2026). Les grands monopoles privés russes (Gazprom, Rosneft) ont certes bénéficié des grands actes écocidaires de l'armée russe, et la répression de ces actes est possible. Mais cette répression est incapable de prendre en compte que l'écocide de guerre russe prend la suite des écocides qui ont été nécessaires à la constitution du capitalisme russe, qui ont été réalisés en temps de paix, "pacifiquement", sans être pour autant moins dommageables. Après une répression juridique des écocides de guerre russes, c'est l'exploitation américaine "pacifique" des ressources ukrainiennes qui risque d'être à son tour écocidaire. Pourtant les USA, par leur Commission Helsinki, affichent une volonté d'aider à la création d'un crime international d'écocide. Il n'y a pas vraiment là d'incohérence car la définition américaine de l'écocide ne suppose que de réprimer les atteintes les plus extrêmes, et non de reconnaître que toute atteinte à l'environnement met en cause la population humaine qui en dépend. L'écocide peut même se rendre utile car contrairement au génocide, son objet premier est l'environnement et non personne humaine : il éviterait donc aux USA de se faire rappeler son propre passif colonial (Hiroshima/Nagasaki, le Vietnam...) chaque fois que l'on accuse une autre puissance. Le consensus international plutôt favorable à un crime d'écocide ne considère pas comme écocidaires les frappes américaines sur des raffineries en Iran, la colonisation en Palestine et au sud-Liban, et l'exploitation néocoloniale. Restons donc prudents lorsqu'une puissance impérialiste se pare d'écologisme.



LÉGENDE DES PHOTOGRAPHIES

Illustration de première page : Au premier plan : scène de déminage (ministère ukrainien de la défense, 2016. Bâtiments de Odessa et de Izmaïl, sud de l'Ukraine, mer noire)

1 : Un chien à un checkpoint ukrainien près de la Moldavie en mars 2025. Cet endroit exact sera bombardé par des drones russes quelques mois plus tard.

2 : Scènes quotidiennes en mars 2025 dans le très populaire marché "Privoz" à Odessa, ville au sud de l'Ukraine et objectif stratégique pour la Russie. On y vend du poisson, tous les essentiels de la vie, mais aussi des fruits secs et des confiseries. Il sera lui aussi bombardé par des drones russes quelques mois plus tard.

3 : A Odessa, un bâtiment bombardé a été démolé, sur le mur restant, à la peinture, on a imaginé des bâtiments nouveaux.

4 : Un étal de pommes de terre sur un marché ukrainien. La pomme de terre était un enjeu important de l'invasion russe : ne produisant plus assez, la Russie doit soit acheter à l'Égypte à prix fort soit s'accaparer la production Ukrainienne. Les terres conquises en Ukraine étaient très fertiles mais leur pollution chimique par les bombardements et les mines a rendu leur exploitation impossible.

5 : un immeuble civil touché par un drone russe à Odessa et réparé, "rafistolé" avec des poutres métalliques. 4 ans après le début du conflit à grande échelle la reconstruction semble encore bien illusoire.

6 : Un homme attend son bus à Odessa. L'augmentation du prix du pétrole finance la guerre de la Russie, en Ukraine elle enclave la population qui n'a plus les moyens de se déplacer.

7 : Victor Tsoï, musicien soviétique d'origine coréenne.

8 : Des poissonnières du même marché bombardé à Odessa, 2025.

9 : Une inscription "mirou mir" ("au monde, la paix") recouvre une inscription "rousskiy mir" ("le monde russe"), sur un quai en 2026.



**Droit international,
Interêt Occidental,
Continuité coloniale.**



BIOPIRATERIE : LA DÉPOSSESSION PAR L'ACCAPAREMENT

Rédaction - Zoé Bourlier

Illustration - Lou-Anne Gibet



Prix Nobel alternatif de 1993 et ennemie jurée de Monsanto et Coca-Cola, l'Indienne Vandana Shiva est l'une des figures de proue de la lutte contre la biopiraterie. Sans doute le visage le plus connu, en Occident, de l'écoféminisme, la "gandhi des graines" plaide pour une agriculture paysanne durable qui remette les femmes au centre. Elle s'inscrit dans une opposition forte à la "Révolution verte" productiviste entamée par son pays et dénonce à la moindre occasion les actions dangereuses et impérialistes des multinationales occidentales. Elle s'est notamment faite connaître en octobre 2016, lorsqu'elle a participé, aux côtés d'un collectif international d'ONG, à l'organisation du "Tribunal Monsanto". Ce procès n'avait pas de statut officiel mais visait à fournir des armes juridiques aux personnes et communautés qui souhaiteraient poursuivre Monsanto devant de vraies juridictions.

AU XVE SIÈCLE

« IL SUFFISAIT D'APPARTENIR À UNE CULTURE NON-CHRÉTIENNE POUR PERDRE L'ENSEMBLE DE SES DROITS. CINQ CENTS ANS APRÈS CHRISTOPHE COLOMB, IL SUFFIT D'APPARTENIR À UNE CULTURE NON-OCCIDENTALE. AVEC UN SYSTÈME DE CONNAISSANCE DIFFÉRENT, POUR PERDRE L'ENSEMBLE DE SES DROITS ».

Avec cette prise de parole engagée, Vandana Shiva dénonce une pratique méconnue du grand public et pourtant aussi dangereuse que répandue : la biopiraterie. Ce terme, inventé par Pat Roey Mooney, militant écologiste de la RAFI, en 1993, désigne l'appropriation illégitime des ressources de la biodiversité et des connaissances traditionnelles des peuples autochtones, sans que ceux-ci ne soient consultés ou n'expriment leur consentement ; ni n'en tirent avantage.

Cette pratique, bien que depuis longtemps passée sous silence, limite aujourd'hui grandement toutes possibilités de développement égalitaire. Les chiffres parlent d'eux mêmes : malgré une forte concentration des ressources de la biodiversité dans les pays du Sud - on estime pouvoir y trouver 90% des richesses naturelles- leur exploitation reste encore majoritairement occidentale, avec 97 % des brevets sur ces ressources ayant été déposés par des compagnies des pays du Nord.

PROCESSUS ET ÉTAPES DE LA BIOPIRATERIE :

LE CAS DE L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)

En 2016, la Fondation France Libertés-Danielle Mitterrand, après avoir traqué pendant une dizaine d'années les opérations de biopiraterie, accuse l'Institut de Recherche pour le Développement d'avoir délibérément commis des actes relevant de cette pratique avec le brevet qui leur a été délivré en mars 2015 sur une molécule issue d'un petit arbre tropical, le Quassia amara. En effet, les vertus de la plante étaient connues des communautés Kali'na, Palikur et des créoles en Guyane, qui l'utilisent dans leurs remèdes traditionnels. Ce cas d'école français nous permet d'étudier les différentes étapes de la biopiraterie.

Première étape : la bioprospection

En 2003, dans le contexte du grand programme Roll Back Malaria de l'Organisation Mondiale de la Santé, une enquête épidémiologique sur le paludisme est engagée par l'IRD (l'Institut de Recherche pour le Développement) en Guyane. C'est dans ce contexte que les chercheur·euse·s entendent parler du Quassia amara. Alors que l'IRD, après avoir été accusé, affirme que les professionnel·le·s présent·e·s sur le terrain avaient obtenu le consentement oral des 117 participant·e·s qui étaient originellement interrogé·e·s en tant que patient·e·s ayant souffert du paludisme et ayant utilisé des plantes locales pour se soigner, la Fondation France Libertés-Danielle Mitterrand reproche à l'IRD de ne pas avoir communiqué leurs intentions réelles aux communautés qui l'ont aiguillé sur le Quassia amara. Cette pratique d'interrogation, d'observation et d'échantillonnage auprès de populations autochtones correspond à la première étape de la biopiraterie, la bioprospection.

Deuxième étape : le traitement en laboratoire

Revenu·e·s en France, les chercheur·euse·s ont recours aux outils technologiques et savoirs fournis par leurs infrastructures pour extraire "le principe actif" (la molécule qui possède les vertus thérapeutiques) du Quassia amara: la molécule Simalikalactone E. Cette étape clé de la biopiraterie est cependant uniquement possible grâce aux nombreuses informations dont disposent les scientifiques suite aux échanges de l'étape précédente qui leur a permis d'acquérir les connaissances accumulées par les peuples autochtones grâce à leur utilisation historique de la plante. Cette deuxième étape est très importante car c'est celle qui donne à l'IRD un droit de propriété sur ce qui n'est désormais plus considéré comme un bien commun mais une "invention" humaine.

BREVET :

Élément du droit de la propriété intellectuelle, conçu pour protéger les inventions technologiques. Il garantit à un inventeur le monopole de production et de vente de son invention, en général pour vingt ans. Son obtention est conditionnée par trois éléments: la nouveauté, l'inventivité et l'application commerciale.

Troisième étape : le brevet

Rapidement après son retour en France, l'équipe de l'IRD dépose une demande de brevet portant sur l'utilisation de la plante pour le traitement du paludisme, à laquelle les populations autochtones ne sont associées ni comme titulaires ni comme inventeurs. Dans le droit de propriété intellectuelle, d'inspiration très occidentale, l'octroi du brevet officialise la propriété d'un élément naturel, dès lors qu'il a été modifié ou extrait par l'humain (donc que ce dernier a fait preuve de technique pour créer un produit). On assiste donc bien à la transformation d'un bien commun en bien privé. À partir de la Quassia amara, librement disponible dans la nature et utilisée avec respect par les populations locales depuis des siècles, l'IRD a créé un produit générateur de profit, absorbant ainsi la nature dans une mécanique de marché tout en excluant les populations autochtones sans que l'exploitation de la ressource n'aurait pourtant pas été possible.

BIOPIRATERIE OU BIO-COLONIALISME ?

Le cas de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), qui illustre parfaitement les différentes étapes du processus de biopiraterie, témoigne également d'un autre facteur clef de ce phénomène: la dimension coloniale. Alors que Vandana Shiva compare la situation actuelle à une "deuxième arrivée de Christophe Colomb", il semblerait impossible de comprendre ou de critiquer la biopiraterie en la présentant comme un phénomène nouveau et culturellement isolé. Cette pratique, au vu des acteur·rices et mécanismes qu'elle mobilise, doit être étudiée comme s'inscrivant dans la continuité d'une logique d'extraction qui remonte aux premières heures de la colonisation.

« LE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS RICHES MAIS « GÉNÉTIQUEMENT PAUVRES » DU NORD A ÉTÉ FONDÉ SUR LE TRANSFERT DES RESSOURCES DES NATIONS PAUVRES MAIS GÉNÉTIQUEMENT RICHES DU SUD »

JACK KLOPPENBURG, ENSEIGNANT EN SOCIOLOGIE COMMUNAUTAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

On retrouve en effet un dénominateur commun aux deux époques: le rapport de force entre pays colonisés et colonisateurs. Aujourd'hui, au sein des conventions internationales portant sur les ressources en biodiversité, on retrouve deux groupes de pays, nommés « utilisateurs » et « fournisseurs ». Ce choix lexical ne saurait cependant occulter le fait que la grande majorité de ces pays "fournisseurs" qui sont victimes de la biopiraterie, correspondent aux régions du monde soumises aux premiers temps de la colonisation.

« De 1492 au milieu du XVIII^e siècle, les Européens s'approprient en Amérique d'innombrables plantes médicinales au moyen d'expéditions scientifiques et d'interrogatoires » - Samir Boumediene, chercheur en histoire des savoirs au CNRS, *La Colonisation du savoir*.

Au-delà d'une continuité au niveau des acteurs, on remarque donc également une reconduction systématique de mécanismes d'exploitation venant entériner et perpétuer un rapport de domination héritée de la période coloniale. Cette logique et ses manifestations concrètes (exploitation, spoliation, négation des traditions autochtones...) ne sont pas nouvelles. La différence majeure réside dans le fait que les biopirates de notre époque se sont dotés d'un arsenal juridique venant légitimer leurs pratiques néocoloniales: le droit de la propriété intellectuelle et le brevet, qui deviennent de véritables outils de domination coloniale.

« Le devoir d'incorporer les sauvages dans le christianisme s'est mué en devoir d'incorporer les économies locales et nationales dans le marché global et les systèmes non-occidentaux de connaissances dans le réductionnisme de la science et de la technologie occidentales. [...] Nous sommes dans une version séculaire du même projet de colonisation. » - Vandana Shiva

La biopiraterie est donc le résultat d'une évolution de l'idéologie coloniale et de son adaptation à la période actuelle. Le principe reste le même, il est toujours question d'imposer une grille de lecture occidentale sur des ensembles socio-culturels dont les pratiques diffèrent de cette nouvelle norme. Ainsi, comme le souligne Marion Veber, le monde scientifique actuel va avoir tendance à différencier "la science occidentale avec un grand S" et "les connaissances propres à des communautés lointaines" auxquelles on va systématiquement apposer les mots autochtone, traditionnel, ancestral...

Cette dévalorisation et exploitation des anciens peuples colonisés sont alors justifiées par des arguments bien trop familiers: la défense du bien commun. Ce prétexte est en effet souvent mobilisé par les organismes accusés de biopiraterie, qui considèrent que ces attaques freinent l'innovation et nuisent donc à l'intérêt collectif. Pourtant, l'argumentaire peut nous paraître assez ironique dès lors que l'on rappelle que le brevet a pour objectif premier de permettre la marchandisation et la financiarisation de biens dits "communs" : des éléments produits ou bien par la nature ou par des groupes humains, qui sont gérés collectivement dans le but de répondre à l'intérêt collectif.

QUID DE L'ENVIRONNEMENT ?

La biopiraterie n'est pas seulement une continuité culturelle du colonialisme, mais également une continuité écologique. En inscrivant des pratiques et des ressources – qui existaient jusqu'alors hors du marché – dans une logique capitaliste occidentale, les biopirates reproduisent les actes de leurs ancêtres et deviennent à leur tour un danger pour la biodiversité.

Historiquement, les systèmes de domination coloniale ont toujours impliqué une accapARATION des terres et des ressources, et une détérioration des milieux. Des effets écologiques dévastateurs de la déforestation dans les Antilles à la surexploitation déraisonnée du phosphate de l'Île de Nauru, il est aisé de montrer que l'histoire du colonialisme a été rythmée par des crimes environnementaux.

La biopiraterie, en tant que manifestation du néocolonialisme, n'échappe pas à cette règle. Il est en effet important de rappeler que l'un des trois critères d'obtention d'un brevet est l'application commerciale, soit le fait qu'un produit puisse être fabriqué et mis sur le marché. La marchandisation des ressources naturelles qu'entraîne donc la biopiraterie inscrit dès lors la production de ces biens dans une logique de surexploitation. De plus, là où les peuples locaux ont tendance à favoriser des cultures diversifiées, les entreprises privilégient souvent la monoculture dans un objectif de rentabilité. Ce choix, en entraînant une perturbation des écosystèmes, n'est pas sans conséquence pour l'équilibre environnemental.

LE DROIT FACE À LA BIOPIRATERIE

Afin d'encadrer et de sanctionner cette pratique, le droit international s'est emparé de la thématique de la biopiraterie dans deux textes clés, dont nous essaierons d'évaluer l'efficacité réelle: la Convention sur la diversité biologique, issue du Sommet de Rio de 1992, et le Protocole de Nagoya, négocié au Japon en 2010.

La Convention sur la diversité biologique

Elle vient mettre en place une régulation internationale pour protéger les peuples du pillage biologique en posant deux principes majeurs: la souveraineté des États vis-à-vis de leurs ressources et la mise en place de mécanismes de partage juste et équitable des bénéfices. Concrètement, le traité fait des ressources biologiques une propriété des États, rendant leur utilisation conditionnée par l'autorisation des autorités et contrainant les entreprises amenées à profiter de ces mêmes ressources à redistribuer une partie des bénéfices à leur propriétaire originel.

Le Protocole de Nagoya

Il vient quant à lui préciser les moyens de mise en œuvre de la CDB en encourageant les États à créer des agences auxquelles les entreprises et chercheur-euse-s doivent s'adresser pour obtenir un permis d'exploitation. Il est important de rappeler que quelques pays importants (notamment les États-Unis), ne l'ont pas signé ou ratifié.

Ces deux textes partagent donc le même objectif: la protection des peuples face à la biopiraterie. Cependant, la théorie semble se confronter à une réalité plus réticente vis-à-vis de ces avancées. Une mise en œuvre limitée qui peut notamment être expliquée par les grandes imprécisions des textes cités et leur manque de caractère contraignant qui permettent souvent aux biopirates de manipuler les réglementations en leur faveur.

Pourtant, la réelle faiblesse de ces textes réside ailleurs. La biopiraterie pose un problème juridique particulier qui conduit toutes tentatives d'encadrement à faire face à des limites structurelles fortes. En effet, le traitement juridique de cette question est rendu difficile par la confrontation inédite de deux formes de droit qu'elle entraîne inévitablement: d'une côté le droit commercial et le droit de la propriété intellectuelle et de l'autre, le droit de l'environnement et celui des peuples. Bien qu'intrinsèquement liés dès lors qu'il est question de biopiraterie, les ambitions de l'un entrent en opposition totale avec celles de l'autre: la volonté de garantir le libre-échange et l'augmentation des profits se faisant bien trop souvent au détriment du développement durable et du respect des droits des peuples. Enfin, au-delà de simplement se trouver à la croisée de deux logiques normatives théoriquement inconciliables, la biopiraterie et son encadrement se trouvent pris en étau entre différentes obligations conventionnelles. Ainsi, la mise en œuvre limitée des textes évoqués plus haut peut aussi être expliquée par leurs nombreuses contradictions avec les Accords sur les Aspects des Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce et le manque total d'harmonisation des réglementations internationales en la matière.

“Nous devons lutter dans des systèmes qui ne sont pas adaptés aux peuples indigènes: systèmes judiciaires, systèmes de principes actifs, systèmes de gènes et de je ne sais quoi, qui ne font pas partie du monde indigène. »

Patricia Gualinga, représentante du peuple Kichwa de Sarayaku

Les deux paradigmes ne sont cependant pas simplement en désaccord sur des règles techniques, en reposant sur des conceptions incompatibles du savoir, de la nature et de la propriété, ils offrent deux visions du monde différentes. Résoudre la question de la biopiraterie signifierait donc trancher entre l'une des deux. Or, au vu du laxisme dont font preuve les autorités concernant la sanction de ces pratiques, la tendance actuelle est plutôt à la mise en avant du droit de la propriété intellectuelle, dynamique qui peut et doit être interrogée.

En effet, d'après les études juridiques critiques (CLS pour Critical Legal Studies), école de théorie critique d'abord apparue aux États-Unis dans les années 1970, le droit est nécessairement lié à des questions et des biais sociaux. Ces théoriciens critiques défendent l'idée que le droit soutient les intérêts de ceux qui sont à son origine. Le droit de la propriété intellectuelle et le brevet, une philosophie du droit qui repose sur une idéologie libérale et capitaliste occidentale, soutiennent les intérêts des anciens pays colonisateurs occidentaux soit leur enrichissement et l'exploitation des ressources des peuples autochtones anciennement colonisés.

Le droit de la propriété illustre donc parfaitement la théorie d'une absence de neutralité du droit puisque ce paradigme sert bien un objectif politique: celui de la continuité de la domination coloniale sous des modalités renouvelées. De par la mise en place d'une réglementation de la biopiraterie à l'échelle internationale, cette dernière – en plus d'être insuffisante et non harmonisée – se fait au travers d'un cadre juridique occidental et donc empreint d'un mode de pensée colonial.

“Le droit est un objet éminemment politique. C'est lui qui a soutenu le colonialisme, et qui aujourd'hui soutient l'extractivisme et la destruction du monde.”

**Marine Calmet, quatrième de couverture de son ouvrage
*Décoloniser le droit.***

LES DÉPLACÉ·E·S CLIMATIQUES PROTECTION FACE À L'ÉCHEC

Les populations des pays historiquement exposés aux violences coloniales et à l'extractivisme ainsi que celles des Petits États Insulaires en Développement (PEID) (Sud global) sont les premières victimes de la crise climatique, alors même qu'elles en n'en portent pas la responsabilité historique. Ce sont précisément ces États qui, faute de moyens financiers, se trouvent dans l'incapacité de faire face aux conséquences d'émissions produites massivement par d'autres. Le droit international, façonné au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans un contexte de domination occidentale, ne leur offre aucune protection juridique adaptée.

CETTE SITUATION NE RÉSULTE PAS D'UNE LACUNE TECHNIQUE MAIS PLUTÔT D'UN CHOIX POLITIQUE.

Avant de se focaliser sur les rapports transfrontaliers, il faut rappeler que la grande majorité des déplacements climatiques sont des déplacements internes. Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC, Global Report on Internal Displacement, 2023) 32,6 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leurs propres frontières par des catastrophes climatiques en 2022, soit près de trois fois plus que les déplacements liés aux conflits armés. Ces mouvements relèvent principalement du droit interne, mais aussi, dans certaines régions du monde, d'instruments juridiques adoptés à l'échelle régionale.

Soit des accords ou conventions négociés et signés par des États appartenant à une même zone géographique comme l'Afrique, afin de répondre à des défis communs. La Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, dite Convention de Kampala (2009), constitue à cet égard un modèle remarquable : celle-ci oblige les États à prendre des « mesures nécessaires » pour les personnes déplacées en raison des « changements climatiques », reconnaissant ainsi explicitement ce lien que le droit international général continue d'ignorer. Nous avons fait le choix de nous concentrer sur les déplacements transfrontaliers, non parce qu'ils sont numériquement dominants, mais parce qu'ils révèlent des impasses du droit international et des mécanismes toujours présents de domination de l'Occident. C'est en franchissant



Linogravure - Zoé Lietaert

une frontière que le déplacé climatique se heurte au manquement du droit international : il-elle n'est pas protégé-e par le statut de réfugié au sens de la convention de Genève (1951). Cette convention définit le réfugié comme toute personne craignant, avec raison, d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un certain groupe social (Convention relative au statut des réfugiés, 1951, art. 1A(2)). Alice Baillat insiste sur le contexte politique actuel, peu favorable à une extension des droits migratoires : « **La migration est principalement perçue en Europe à travers un prisme sécuritaire, où l'étranger est considéré menaçant et indésirable.** »

Cet article défend une double thèse. D'une part, il souligne que la réouverture de la Convention de Genève n'est pas une solution viable : son cadre est structurellement inadapté aux déplacé·e·s climatiques, une inadaptation qui reflète un ordre juridique international conçu par et pour les puissances du Nord. Pire, étendre le statut de réfugié à ces populations dans le contexte actuel de restriction migratoire généralisée, « risquerait de fragiliser les protections existantes, tant les débats sur la migration sont aujourd'hui polarisés et instrumentalisés » comme le souligne A. Baillat. D'autre part, l'article met en lumière l'insuffisance des alternatives proposées : bien que la réponse doive passer par des mécanismes juridiques alternatifs, ancrés dans une logique de réparation plutôt que de charité, ces solutions restent aujourd'hui trop souvent construites pour les populations concernées plutôt qu'avec elles.

UES : L'URGENCE D'UNE DU DROIT INTERNATIONAL

L'EXCLUSION DES DÉPLACÉ·E·S CLIMATIQUES DU STATUT DE RÉFUGIÉ : UN HÉRITAGE COLONIAL

LE RÉGIME DE GENÈVE, UN OUTIL AU SERVICE DES PUISSANCES OCCIDENTALES

Conçue dans l'après-guerre pour protéger les dissidents politiques européens fuyant les régimes totalitaires, la Convention de Genève est la pierre angulaire du droit international des réfugié·e·s. Pourtant, elle exclut structurellement les victimes des catastrophes climatiques.

La notion de persécution, telle qu'interprétée par la jurisprudence internationale, suppose en effet un acteur intentionnel (un État, un groupe organisé ou une entité identifiable) agissant avec une volonté de nuire (HCR, *Manuel des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié*, 1979). Cette définition exclut *de facto* les victimes du changement climatique, dans la mesure où celui-ci n'est pas le résultat d'une action délibérée et ciblée, mais d'un processus systémique, historique et collectif. Pourtant, si aucune personne ou institution précise ne peut être directement mise en cause, la responsabilité des puissances coloniales et industrialisées demeure écrasante : la révolution industrielle, portée principalement par l'Europe et l'Amérique du Nord, est à l'origine de 70 % des émissions historiques de CO2 (GIEC, Rapport de synthèse 2023).

LA MALAISIE FAIT PARTIE DES 5 PAYS QUI SONT LES PLUS MENACÉS PAR LA MONTÉE DES EAUX.



Pok Rie

Kijal, Terengganu, Malaysia

UNE INADAPTATION QUI REFLÈTE UN ORDRE JURIDIQUE CONÇU PAR LES POLLUEURS HISTORIQUES

La question n'est donc pas tant l'absence d'un « persécuteur » juridiquement identifiable, que le refus structurel des puissances historiques de reconnaître leur dette écologique. Nommer ce refus est indispensable : il ne s'agit pas d'une imperfection technique du droit, mais d'une décision politique maintenue et reconduite. Ainsi, la décolonisation de l'écologie implique de rompre avec les structures qui perpétuent l'injustice, et d'inventer des formes de réparation ancrées dans les réalités des communautés affectées.

UN CADRE CONÇU PAR LES POLLUEURS, POUR LES POLLUEURS

Le droit international des réfugiés, en se concentrant sur les persécutions politiques, ignore les violences structurelles du colonialisme climatique. Les PEID, comme Tuvalu ou Kiribati, voient leurs territoires menacés de submersion du fait d'un réchauffement climatique dont elles ne portent qu'une responsabilité infime. Le principe des « responsabilités communes mais différenciées », consacré par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dès 1992, reconnaît officiellement que ce sont les pays industrialisés qui portent la responsabilité historique principale de ces émissions, pourtant c'est une reconnaissance qui n'a toujours pas produit de mécanisme de protection juridique pour les populations déplacées. La population de ces territoires ne bénéficie d'aucun droit reconnu à la mobilité ou à la protection internationale.



La Syrie est touchée par les changements climatiques, comme la sécheresse record de 2007-2010 qui a déplacé 1,5 million de personnes et alimenté l'instabilité. Ces déplacements climatiques s'ajoutent aux facteurs politiques et économiques pour former un terreau fertile aux conflits. Lisez « Les migrants syriens, aussi réfugiés climatiques » de Pablo Servigne sur Reporterre pour en savoir plus.

LES ALTERNATIVES JURIDIQUES EXISTANTES : DES AVANCÉES INSUFFISANTES

LE PRINCIPE DE NON-REFOULEMENT CLIMATIQUE : UNE AVANCÉE RÉELLE MAIS LIMITÉE

En 2020, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a reconnu, dans l'affaire *Teitiota c. Nouvelle-Zélande*, que le principe de non-refoulement pouvait s'appliquer aux migrant·e·s climatiques en cas de risque vital imminent, sur le fondement des articles 6 et 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Le principe de non-refoulement est inscrit dans la convention de Genève. Il interdit l'extradition ou l'expulsion d'une personne vers un autre État s'il existe des motifs sérieux de croire que cette personne poursuit un risque grave de torture ou de traitement inhumain ou d'une autre violation des droits humains dans l'État de destination. Cette décision constitue une avancée symbolique significative, mais elle demeure exceptionnelle, non contraignante, et d'application strictement individuelle. Comme le notent Cournil et Gemenne (*Les populations insulaires face au changement climatique*, VertigO, 2010), les cours et tribunaux « se restreignent à faire avec l'existant », si bien que le droit international des droits humains ne crée pas de statut protecteur mais étend, au cas par cas, des protections déjà fragiles. Cette jurisprudence ne peut en aucun cas constituer une réponse systémique à un phénomène qui touchera des dizaines de millions de personnes en migrations transfrontalières potentielles d'ici 2050, avec des risques climatiques extrêmes passant de 3 à 65 pays d'ici 2040 (HCR, rapport COP29, 19 nov. 2024).

LES VISAS HUMANITAIRES ET LES ACCORDS RÉGIONAUX : DES SOLUTIONS INSUFFISANTES

Certains États ont mis en place des dispositifs de protection spécifiques. La Nouvelle-Zélande, par exemple, a instauré le *Pacific Access Category*, permettant à un quota annuel de ressortissants des PEID d'obtenir la résidence permanente. Mais ces mécanismes sont conditionnés à des critères économiques (maîtrise de la langue, employabilité) qui excluent précisément les populations les plus vulnérables : personnes âgées, enfants, malades. Ils transforment de fait la survie en marchandise (*Le droit international des droits humains entre instrumentalisation et contre-productivité : repenser l'absence de consécration juridique des réfugiés climatiques*, A.AYENA, 2023).

Plus grave encore, certains accords révèlent des logiques néocoloniales explicites. L'Australie a ainsi conclu en 2023 le traité « *Falepili Union* » avec Tuvalu, membre des PEID. Cet accord lie l'accueil progressif de 280 ressortissant·e·s par an à un droit de regard sur les futurs partenariats sécuritaires ou militaires de l'archipel avec des tiers (notamment pour contrer l'influence chinoise), comme l'article 4 le prévoit explicitement, suscitant des critiques locales sur l'érosion de la souveraineté tuvaluane (*Climat et puissance dans le Pacifique Sud : les États insulaires au cœur des rivalités stratégiques*, IRIS, 6 fév. 2026).

Cette instrumentalisation de la vulnérabilité climatique à des fins géopolitiques transforme l'asile en levier stratégique et constitue une forme contemporaine de domination. Celle-ci perpétue les rapports de force hérités de la colonisation en subordonnant la survie des îles du Pacifique aux intérêts sécuritaires des pays occidentaux.

LA SOFT LAW : L'ILLUSION DE LA PROTECTION

Le soft law ou droit souple en français a pour objectif d'orienter les comportements sans créer de droits ou d'obligations contraignantes. La Plateforme sur les Déplacements liés aux catastrophes (PDD), et le Pacte mondial pour des migrations sûres (2018) en sont des exemples. Ils reconnaissent formellement le lien entre changement climatique et migrations. Mais ces instruments, dépourvus de caractère contraignant, se limitent à des recommandations de bonnes pratiques, sans créer de droits subjectifs opposables. Ils offrent une illusion de protection sans en fournir les garanties effectives.



AU-DELÀ DU STATUT DE RÉFUGIÉ·E : REPENSER DE NOUVELLES PROTECTIONS CLIMATIQUES

POURQUOI NE PAS ÉTENDRE LE STATUT DE RÉFUGIÉ·E ?

Face à ces lacunes, la tentation est grande de proposer une extension du statut de réfugié·e aux déplacé·e·s climatiques. C'est une position défendue par une partie de la doctrine juridique, et elle est compréhensible. Pourtant, cette voie doit être écartée, non par indifférence vis à vis des victimes, mais précisément par souci de les protéger efficacement.

Dans un contexte politique marqué par la montée généralisée des politiques migratoires restrictives et du durcissement des conditions d'asile en Europe et en Amérique du Nord, toute réouverture de la Convention de Genève ferait peser un risque considérable sur la protection du statut de réfugié·e. Réformer une Convention, c'est accepter que tous ses articles soient remis en négociation. Dans le rapport de forces actuel, il est difficile d'imaginer que cette renégociation aboutirait à un texte plus protecteur. Plus probablement, elle offrirait aux États les plus restrictifs une opportunité d'affaiblir des garanties durement acquises depuis 1951. Dans ce contexte, il vaut mieux construire à côté que démolir pour reconstruire.



RENFORCER LES MÉCANISMES DE PROTECTION ALTERNATIFS

La voie à privilégier est celle du renforcement du droit humanitaire international et des instruments complémentaires de protection. Plutôt que d'étendre un régime conçu pour les dissidents politiques européens de l'après-guerre, il convient d'élaborer des protections adaptées aux réalités propres des déplacé·e·s climatiques.

SORTIR DU CADRE ÉTATIQUE : VERS DES SOLIDARITÉS TRANSNATIONALES

Au-delà des instruments juridiques formels, l'écologie décoloniale appelle à reconnaître et soutenir les stratégies de résilience que développent déjà les PEID et les communautés autochtones. Des approches, fondées sur des pratiques locales telles que l'architecture vernaculaire du Vanuatu ou les connaissances autochtones pour la résilience aux catastrophes, s'avèrent plus adaptées que les solutions imposées de l'extérieur, comme le souligne l'UNESCO pour les PEID (UNESCO, Horizon 2030).

LE DROIT INTERNATIONAL ÉCHOUE À PROTÉGER LES DÉPLACÉ·E·S CLIMATIQUES

Cet échec n'est pas accidentel, mais le produit d'un système conçu par et pour les puissances du Nord, protégeant les frontières bien plus que les vies vulnérables. Les réponses actuelles, soit le non-refoulement, le cas par cas, visas conditionnels ou le soft law, perpétuent ces inégalités sans garanties assez effectives.

La solution réside dans le dépassement de la Convention de Genève : développer des instruments contraignants alternatifs (inspirés de Kampala), ancrés dans une logique de réparation décoloniale et construits avec les populations affectées. Leur protection exigerait une refondation des solidarités internationales, portée par les premier·e·s concerné·e·s.



REMERCIEMENTS

Sans oublier Sibylle Bretin, Emilie-Jade Laguilliez
Jankovski et Juliette Zusatz qui nous ont
grandement aidées pour les finitions.
Merci aussi mille fois à notre imprimeur et
graphiste pour leur bienveillance.



Associations universitaires écologistes : Volonterre (Sciences Po Lyon),
Oikos (Université Lumière Lyon 2), ENvertS (Ecole Normale Supérieure)



Impression





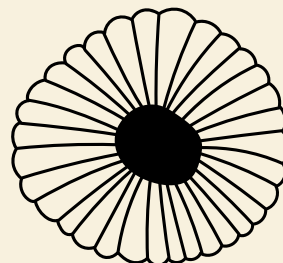
**Alix-Anne
Laguilliez Jankovski**
*Initiatrice
Coordinatrice
Redactrice - Maquetiste*



Zoé Liatard
*Coordinatrice
Redactrice
Maquetiste - Illustratrice*



Charlotte Roget
*Redactrice
Illustratrice*



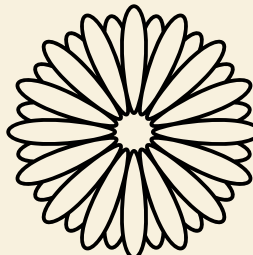
Milo Petit
*Rédacteur
Illustrateur*



Jadhe Teulade
*Rédactrice
Illustratrice*



Gaspard Dumas
Rédacteur



Léa Roumegoux
Rédactrice



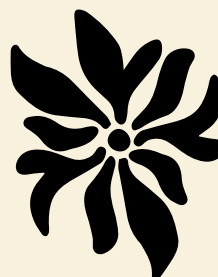
Réda Begdouri
Rédacteur



Hanna Prévost
Rédactrice



Baptiste Izquierdo Rey
Rédacteur



Nicolas Vlasov
Rédacteur



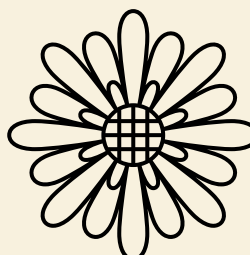
Chadi El Ghemmaz
Rédacteur



Martin Leca Le Borgne
Rédacteur



Haby Dia
Rédactrice



Zoé Bourlier
Rédactrice



Lou - Anne Gibet
Illustratrice



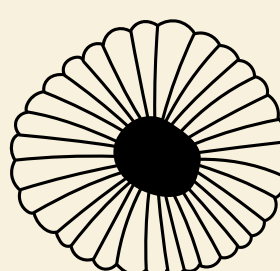
Tiphaine Vignier
Illustratrice



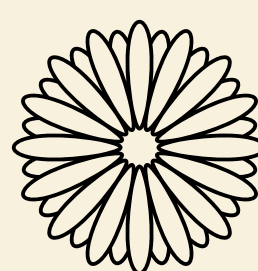
Anna Moreau
Illustratrice
instagram : fliblop



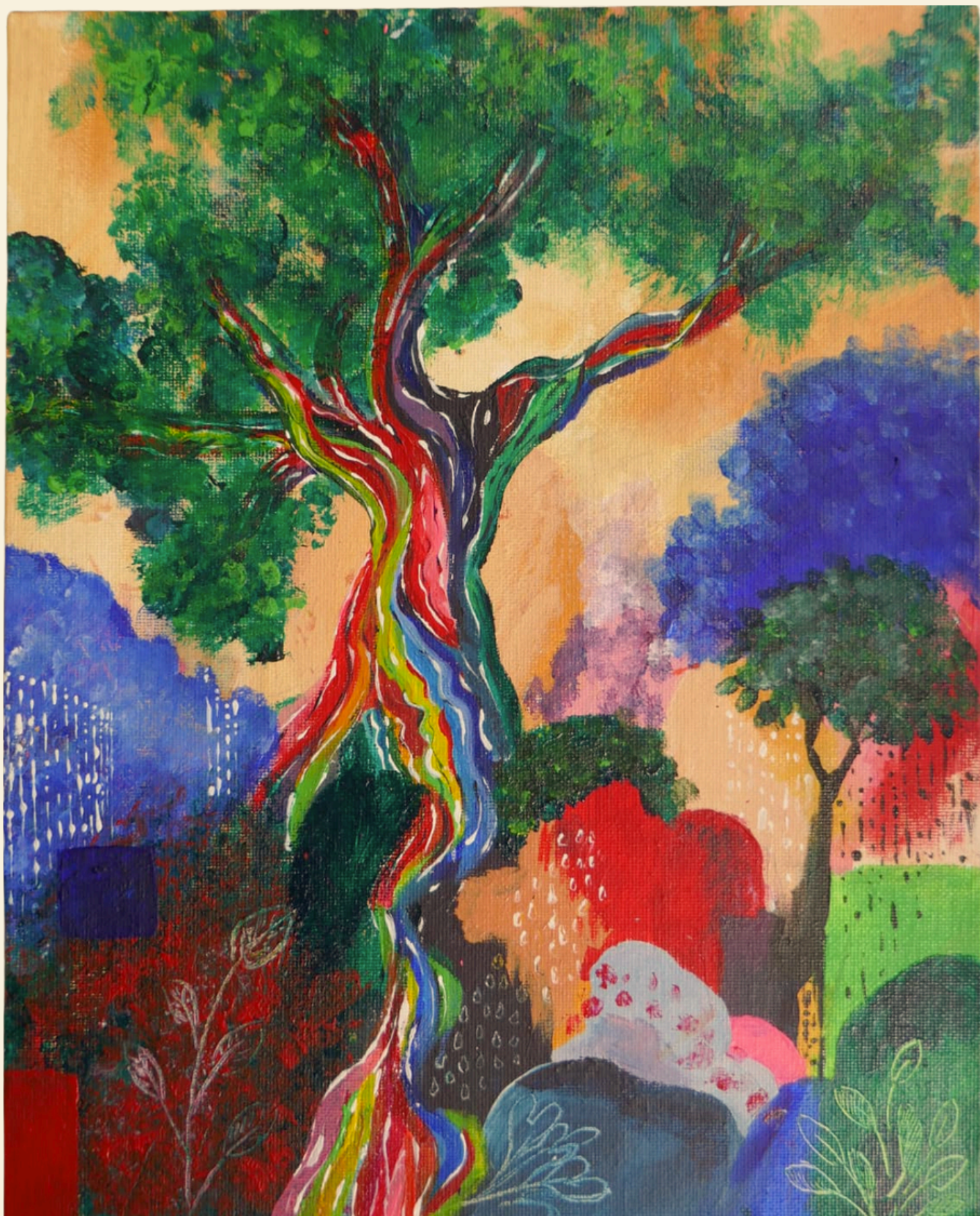
Juliette Couteau
Illustratrice



Angelica Gonzalez
Illustratrice



Léane Behr
Illustratrice



Pour décoloniser le monde, décolonisons nos esprits .